



# L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN NORMANDIE

OBSERVATOIRES DONNÉES 2024-2025  
MARS 2026

EN CO-PRODUCTION AVEC



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### 01

#### L'AGRICULTURE BIO EN FRANCE ET EN NORMANDIE

P.4

### 02

#### LES FILIÈRES ANIMALES BIO EN NORMANDIE

P.12

LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES

P.12

LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES

P.20

LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES

P.24

LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE

P.25

LES PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES

P.25

### 03

#### LES FILIÈRES VÉGÉTALES BIO EN NORMANDIE

P.26

LES FOURRAGES BIOLOGIQUES

P.26

LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES  
BIOLOGIQUES

P.27

LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES  
BIOLOGIQUES

P.33

LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES

P.35

LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES

P.36

LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES  
ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM)

P.37

LES AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES BIOLOGIQUES

P.38

### 04

#### LES PRÉPARATEURS BIO

P.39

EN FRANCE

P.39

EN NORMANDIE

P.39

LA RESTAURATION BIOLOGIQUE

P.40

### 05

#### LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIO

P.43

LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES

P.43

LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS  
DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES

P.48

### 06

#### LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO

P.49

### 07

#### POUR ALLER PLUS LOIN

P.53

#### CONCLUSION ET PERSPECTIVES COMITÉ RÉDACTIONNEL

P.57

P.58

# INTRODUCTION

Cette 16<sup>e</sup> édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) pour la Normandie présente les dernières données disponibles pour chaque filière régionale, des productions animales et végétales biologiques à la commercialisation des produits alimentaires biologiques. Elle dresse également des tendances de conversion pour l'année 2025.

Comme dans les précédentes éditions, pour la production sont dénombrés les exploitations, les cheptels, les surfaces certifiées en agriculture biologique et en conversion. Les données départementales anonymes sont consolidées au niveau régional. Les principaux chiffres (production, transformation, distribution et consommation) sont fournis par l'Agence BIO (Observatoire National de l'Agriculture Biologique - Chiffres clés 2024, édition 2025). Des informations sur l'installation et la transmission bio sont également disponibles. Les analyses et éléments plus qualitatifs sont apportés par l'association Bio En Normandie et la Chambre d'agriculture de région Normandie.

Dans les rubriques «Actualités des entreprises», les informations relatives aux entreprises et aux filières bio sont extraites de la lettre de veille INCA BIO\* réalisée par la Chambre d'agriculture de région Normandie.

La rubrique «Pour aller plus loin» présente les caractéristiques des arrêts de certification bio dans la région.

*\*Si vous souhaitez recevoir par mail cette lettre de veille (4 numéros/an), vous pouvez envoyer vos coordonnées à l'adresse :*

[incabio@normandie.chambagri.fr](mailto:incabio@normandie.chambagri.fr)

# 01

# L'AGRICULTURE BIO EN FRANCE ET EN NORMANDIE

Les principaux chiffres annuels de production sont donnés par l'Agence BIO (chiffres clés 2024, édition 2025).

Les tendances des nouveaux engagements en AB sont fournies via les nouvelles notifications enregistrées par l'Agence BIO sur l'année 2025.

## EN FRANCE, LE NOMBRE DE FERMES ENGAGÉES EN BIO PROGRESSE ENCORE LÉGÈREMENT EN 2024

Le nombre total de producteurs engagés en bio continue de progresser en France, mais à un rythme inférieur à celui des années précédentes. Ce sont 4 431 nouvelles exploitations qui se sont engagées en bio en 2024 (contre 4 126 en 2023). Parallèlement, on enregistre 3 734 arrêts de certification bio en 2024 (contre 3 054 en 2023). Plus de la moitié de ces arrêts (56 %) concernait un changement dans le choix de la conduite de l'exploitation (retour au conventionnel), 27 % concernaient un arrêt total de l'activité (départs en retraite, liquidation). Le solde entre les arrivées (7,2 % de nouveaux producteurs engagés en 2024) et les sorties du bio (6,1 % des effectifs de l'année précédente) reste encore positif en 2024 (+ 1,2 % / 2023) mais traduit un coup de frein dans la dynamique des engagements en bio.

Ainsi, fin 2024, la France comptait 61 876 exploitations agricoles engagées en bio (soit un solde positif de + 713 exploitations bio / fin 2023), soit 15 % des exploitations agricoles françaises. La SAU moyenne d'une exploitation bio en France, toutes productions confondues, est de 44 ha (- 1 ha / SAU moyenne de 2023). Les surfaces totales engagées en bio (à savoir, les surfaces converties et en conversion) s'élevaient à 2,71 millions ha (- 2 % / 2023), dont 280 256 ha en conversion :

- Les surfaces certifiées bio en France (arrivées au terme de leur conversion) reculent pour la première fois (- 1,3 %) pour arriver à 2,43 millions ha certifiés bio en 2024.
- Les surfaces en conversion (toutes années de conversion confondues) diminuent de 8,3 % entre 2023 et 2024.

Fin 2024, la part de la surface agricole utile (SAU) consacrée à l'agriculture biologique atteint 10,1 % de la SAU française (contre 10,3 % fin 2023). Ainsi, entre 2023 et 2024, la France a perdu 56 200 ha conduits en bio (- 2 %). Ceci s'explique par le déficit de conversion initié dès 2021 et les arrêts de producteurs bio sur de grandes surfaces (essentiellement en grandes cultures et en surfaces fourragères). Dans le même temps, le nombre d'exploitations bio continue de progresser en France (+ 1,2 % / 2023), mais ces nouveaux engagements en bio se font principalement sur des petites surfaces (< 10 ha). Du côté des filières animales, tous les cheptels bio sont en recul, à l'exception des brebis laitières.

D'après les premières données disponibles pour 2025 en France, il y a eu moins de fermes s'engageant en bio que de fermes sortant de ce mode de production. Ainsi, le solde devient pour la première fois négatif en France, avec davantage d'arrêts de certification bio que de nouveaux engagements : le nombre de fermes engagées en bio reculerait de 1,2 % en France sur l'année 2025 (soit une « perte » de près de 720 fermes bio).

Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces bio en France		
	France 2024	France 2024/2023
Exploitations	61 876	+ 1,2 %
Surfaces engagées en bio	2 711 567 ha	- 2,0 %
dont surfaces certifiées bio	2 431 311 ha	- 1,3 %
dont surfaces en conversion	280 256 ha	- 8,3 %
SAU moyenne	44 ha	- 1 ha
Part de SAU en bio	10,1 %	- 0,2 pt

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

## Quels enseignements du baromètre du moral des agriculteurs bio en France et en Normandie ?

Le baromètre du moral des agricultrices et agriculteurs bio 2025 de l'Agence BIO (2<sup>e</sup> édition) se penche une nouvelle fois sur le ressenti et les besoins de celles et ceux qui font vivre l'agriculture biologique. Ce baromètre révèle que les agriculteurs et agricultrices sont profondément attachés à la bio : **ils gardent leur vocation bio dans un contexte difficile**. En effet, 93 % d'entre eux se disent fiers d'être bio (97 % en Normandie) et 86 % estiment que la bio contribue à leur bien-être personnel - chiffre stable par rapport au baromètre 2023 - (91 % en Normandie) malgré la crise de la bio. **La protection du vivant (la nature), de la santé (la leur, celle de leurs proches, des voisins et des mangeurs) et l'engagement (fierté et reconnaissance de produire une alimentation saine, alignement avec leurs valeurs, satisfaction face aux défis techniques et à la recherche d'autonomie de décision sur la ferme) sont les trois principales motivations pour avoir choisi et gardé le cap de l'agriculture biologique.** Le baromètre de l'Agence BIO révèle néanmoins des inquiétudes face au contexte actuel : économique, politique ou encore agro climatique. En effet, 57 % des agricultrices et agriculteurs bio sont insatisfaits de leurs revenus (60 % en Normandie), en particulier en grandes cultures et élevages bovins. Au-delà du contexte structurel des filières bio, 87 % constatent les impacts du changement climatique sur leur travail (85 % en Normandie), quelle que soit leur activité agricole (chaleur, manque d'eau...). Ils ont également exprimé leurs besoins : 94 % des productrices et producteurs bio souhaitent **un meilleur prix de vente** (95 % en Normandie), 92 % **une communication renforcée sur la bio** (95 % en Normandie) et 89 % **une meilleure rémunération des services rendus à la nature** par leur agriculture (93 % en Normandie). Enfin, la simplification des règles est moins prioritaire : ils demandent avant tout **reconnaissance et appui**.

## MAINTIEN DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS BIO EN NORMANDIE EN 2024

En Normandie, comme au niveau national, la dynamique de conversion ralentit, avec moins de surfaces en conversion par rapport à 2023. Fin 2024, la région comptait 2 338 exploitations bio (chiffre stable / 2023), d'une SAU moyenne de 54 ha, pour une surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) de 126 680 ha (- 2,2 % / 2023), dont près de 7 320 ha en conversion (- 21,1 % / 2023). Pour la deuxième année consécutive, on observe un léger recul des surfaces engagées en bio (perte de 2 831 ha entre 2023 et 2024).

Ce recul des surfaces bio, également observé dans d'autres régions, est corrélé à la conjoncture difficile que connaît l'AB depuis fin 2021. Cependant, l'agriculture biologique attire encore de nouveaux candidats. Ainsi, en 2024, un peu plus de 110 nouvelles exploitations se sont engagées en bio dans la région, dont près de la moitié en production de légumes, fruits ou PPAM bio, sur des petites surfaces ; la plupart ayant pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe (avec ou sans transformation).

D'après les premières données disponibles pour l'année 2025, en Normandie comme au niveau national, on enregistrerait davantage d'arrêts de certification bio que de nouveaux engagements : le nombre de fermes engagées en bio serait en recul sur 2025 (premières estimations à - 3,2 % de fermes bio en Normandie pour 2025, soit une perte de 80 fermes bio sur l'année).

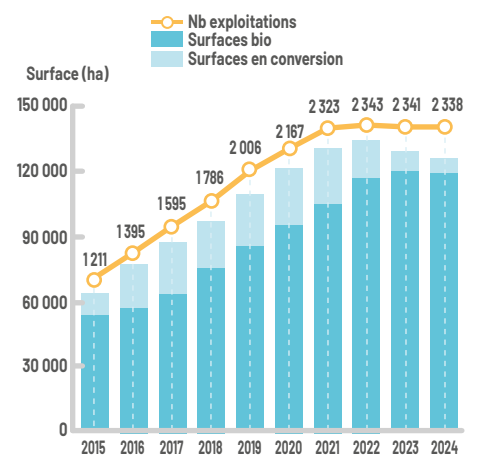
Nombre d'exploitations et surfaces bio en Normandie en 2024								
	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie 2024	Normandie 2024/2023	Rang région
Exploitations	568	260	683	531	296	2 338	- 0,1%	9 <sup>e</sup>
Surfaces cultivées (ha)	31 416	12 006	36 406	35 342	11 510	126 680	- 2,2%	9 <sup>e</sup>
dont en conversion (ha)	1 367	622	2 394	2 282	649	7 314	- 21,1%	11 <sup>e</sup>
SAU moyenne (ha)	55	46	53	67	39	54	- 1 ha	-
Part SAU en bio	8,5 %	3,2 %	8,7 %	9,0 %	3,0 %	6,5 %	- 0,2 pt	11 <sup>e</sup>

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

L'orientation des exploitations normandes en agriculture biologique reste le reflet des productions traditionnelles de la Normandie : élevage bovin (lait et viande), puis fruits (dont pommes à cidre), céréales et maraîchage. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : brebis (quasi exclusivement pour la viande), poules pondeuses, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, chèvres, volailles de chair, apiculture, porcs...

Fin 2024, la part consacrée à l'AB atteint 6,5 % de la SAU normande (contre 6,7 % fin 2023), ce qui place la Normandie à la 11<sup>e</sup> position sur 13 régions métropolitaines. On relève une nette différence de part de SAU en bio entre les deux anciennes régions administratives, notamment du fait de l'orientation de leurs productions agricoles. On note également une disparité pour la SAU moyenne par exploitation bio. Cette différence pourrait s'expliquer par le fait que la mixité (une ferme ayant une partie de sa production en AB et une autre partie en conventionnel) est plus représentée dans l'Eure et en Seine-Maritime, certaines exploitations en polyculture ayant fait le choix d'une conversion progressive (ex : par îlot ou parcelle...).

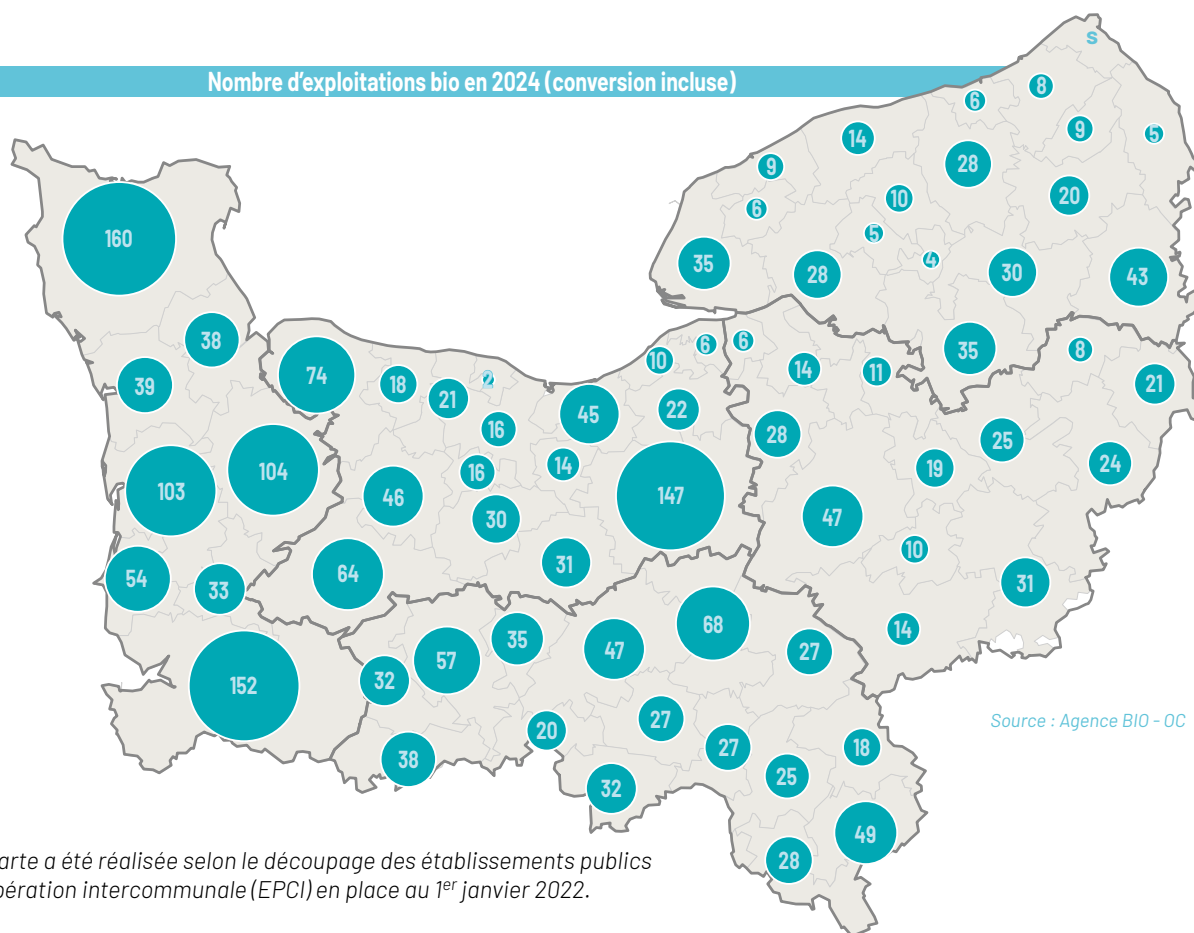
### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en mode de production biologique



Agence BIO - Chiffres clés 2024



Nombre d'exploitations bio en 2024 (conversion incluse)



Source : Agence BIO - OC

Cette carte a été réalisée selon le découpage des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Fin 2024, on dénombre 2 338 exploitations bio en Normandie (certifiées bio + en conversion). Les secteurs géographiques où les exploitations en AB sont les plus nombreuses correspondent globalement à l'ex Basse-Normandie, en particulier le Nord Cotentin, le Centre et Sud Manche, le Pays d'Auge (14 et 61) et le Bessin. Inversement, il y a une plus faible densité d'exploitations bio dans l'ex Haute-Normandie. Toutefois cette vision pourrait être à relativiser dans la mesure où le nombre total d'exploitations diffère selon les secteurs, en particulier dans les zones de cultures où leur taille est plus importante et donc les effectifs moins nombreux. Par ailleurs, la taille des EPCI, assez variable, influe aussi sur la lecture de cette carte.

Tendances des nouveaux engagements en AB en 2025 (par département)

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Nombre de nouvelles exploitations qui se sont notifiées en AB en 2025	25	3	23	23	6	80

Source : Agence BIO - 2025

D'après les premières données disponibles pour la Normandie, 80 exploitations se sont engagées en bio pour la première fois sur l'année 2025 (chiffre en recul / 2024). Le nombre de nouveaux engagements en AB est nettement supérieur en ex Basse-Normandie (24 en moyenne par département) contre moins de 5 en moyenne par département en ex Haute-Normandie.

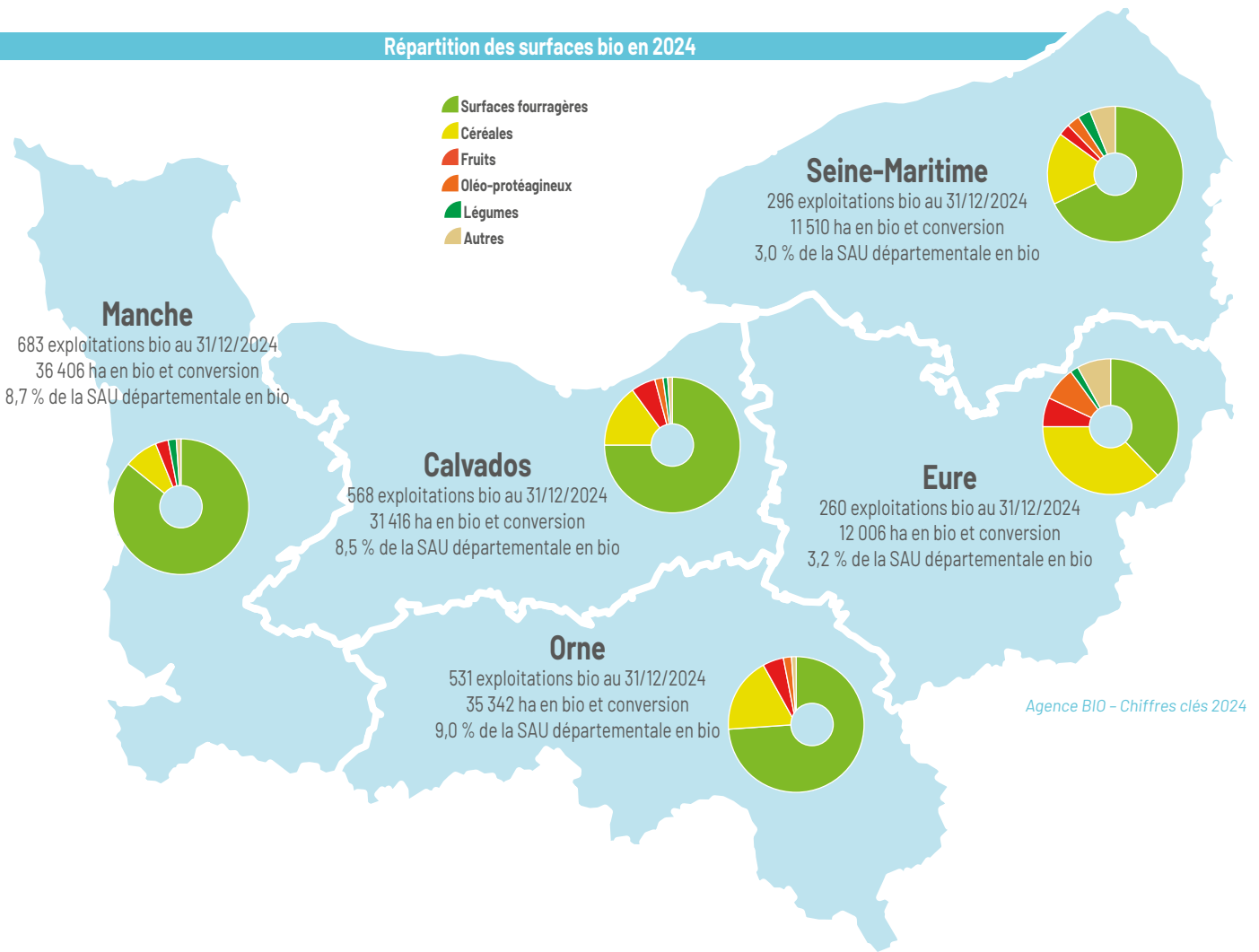
En 2025, le nombre de nouveaux engagements en AB est en recul par rapport à 2024(112)et 2023(111), retombant au niveau observé en 2014. C'est encore en fruits, en surfaces fourragères et en légumes que les nouveaux engagements en AB restent les plus nombreux dans la région.

Tendances des nouveaux engagements en AB en 2025 (par production)

Production principale AB déclarée	Tendances 2025
Fruits	16
Surfaces fourragères	14
Légumes	10
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	6
Bovins (lait + viande)	6
Grandes cultures	5
Œufs	4
Autres productions : apiculture, caprins, porcins, viticulture... (1 à 2 engagements / production)	19
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>

Source : Agence BIO - 2025

## Répartition des surfaces bio en 2024



# S'INSTALLER EN BIO EN NORMANDIE

## Le dispositif Normandie Démarrage Installation a succédé à la DJA

Avec le recul de l'âge de départ à la retraite, l'évolution des parcours professionnels et la part significative des reconversions professionnelles dans les projets d'installation, la Région Normandie a souhaité faire évoluer son dispositif d'aide pour soutenir les installations des différents profils des candidats à l'installation.

Jusqu'en 2023, les porteurs de projet pouvaient choisir entre le dispositif Impulsion Installation et la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), en fonction du niveau de diplôme, de l'âge, du calendrier d'installation ou encore de la nature des projets. A partir de 2023-2024 et avec l'arrêt de la DJA, tous les porteurs de projet sont progressivement entrés dans le nouveau dispositif régional Normandie Démarrage Installation (NDI), selon le calendrier suivant :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les Jeunes Agriculteurs s'installant dans la filière équine et inéligibles à la DJA,
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les Nouveaux Agriculteurs (suite à l'arrêt d'Impulsion-Installation le 30 juin 2023),
- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les Jeunes Agriculteurs (suite à l'arrêt de la DJA le 30 juin 2024).

Pour le dispositif Normandie Démarrage Installation (NDI), les publics concernés, les montants d'aides et les critères d'éligibilité sont précisés ci-dessous :

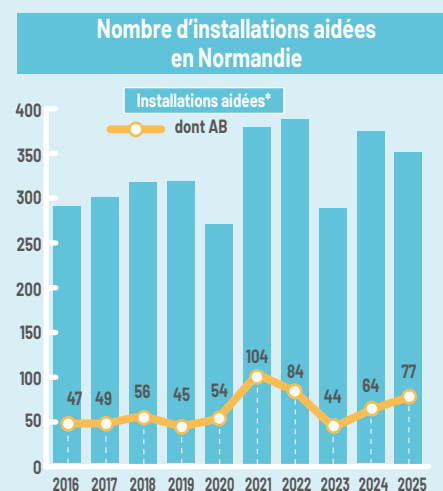
	Jeune agriculteur (< 41 ans)	Nouvel agriculteur (18 - 52 ans)
Installation en zone de plaine	25 000 €	15 000 €
Installation en zone défavorisée	30 000 €	20 000 €
Critères d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir 18 ans et moins de 41 ans</li> <li>• Avoir un diplôme agricole de niveau 4 (BAC)</li> <li>• Ou diplôme de niveau 3 (BEP) et 24 mois d'activité agricole sur les 36 derniers mois</li> <li>• Ou 40 mois d'activité agricole sur les 60 derniers mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir 18 ans et moins de 53 ans</li> <li>• Avoir un diplôme de niveau 3 (BEP)</li> <li>• Ou 24 mois d'activité agricole sur les 36 derniers mois</li> </ul>

Source : Région Normandie

Pour en savoir plus : [www.normandie.fr/normandie-demarrage-installation](http://www.normandie.fr/normandie-demarrage-installation)

## 77 installations aidées en AB en Normandie

En 2025, 77 agriculteurs/trices ont choisi de s'installer en agriculture biologique dans le cadre des installations aidées (dispositif NDI) en Normandie. Cela représente 22 % des installations aidées régionales (17 % en 2024 et 15 % en 2023) ; les taux s'échelonnent de 11 % en Seine-Maritime à 30 % dans l'Orne. Au niveau régional, les installations bio concernaient principalement le maraîchage (19) et la production de bovins lait (14), viennent ensuite des installations en arboriculture/horticulture (11) puis en grandes cultures (9). Les autres productions bio (bovins viande, ovins/caprins, porcs/volailles...) sont plus marginales (5 installations ou moins chacune). A noter que la moitié de ces nouveaux installés en bio avaient pour projet de commercialiser tout ou partie de leur production en vente directe ou circuits courts (avec ou sans transformation à la ferme).



\* Années 2016 à 2023 : DJA ; 2024 : DJA + NDI ; 2025 : NDI

Source : Région Normandie - Chambres d'agriculture de Normandie

## S'installer en bio ou transmettre sa ferme en bio en Normandie

*Exercer une activité en agriculture biologique reste un préalable pour une partie des candidats à l'installation. En 2025, 16 % des projets présentés au Point Accueil Installation (PAI) en Normandie sont en agriculture biologique (20 % en 2024). Alors que le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu important dans la région, le maintien en bio des fermes bio constitue un défi majeur.*

### Plateforme numérique «Installer Transmettre Normandie»

La plateforme numérique «Installer Transmettre Normandie» est un projet multi partenarial, piloté par les Chambres d'agriculture de Normandie, qui a pour objectif d'informer les futurs agriculteurs, les porteurs de projets et les cédants.

Au travers de différents profils adaptés à chaque visiteur, cette plateforme a pour but d'accompagner chacun, à différentes étapes de son installation ou de sa transmission, à la réussite de son projet.

Que ce soit pour les visiteurs qui «en rêvent» et aimeraient se tourner vers le monde agricole sans réelles connaissances, ceux qui «y pensent» avec une idée un peu plus travaillée mais qui ont besoin de définir plus clairement leur projet ou bien ceux qui «s'y mettent» en les guidant dans leurs démarches, cette plateforme numérique a pour vocation à accompagner chacun des futurs installés de l'idée, en passant par les démarches, jusqu'à l'installation.

Cet outil est aussi dirigé vers les exploitants en fin de carrière, proche de la retraite ou dans le cadre d'un changement d'activité. Comment bien préparer sa transmission ou sa retraite, l'anticiper et se faire accompagner pour une cession dans un cadre idéal et serein. Il sera enrichi au fil du temps par des contenus propres aux spécialités de chacun : accompagnement juridique, foncier, formation, aides agricoles...

Plus d'information sur : [www.installer-transmettre-normandie.fr](http://www.installer-transmettre-normandie.fr)

### Des points Infos «S'installer en Bio» : y voir plus clair sur son projet

Tous les mois, Bio en Normandie donne rendez-vous en visio aux porteurs de projet à l'installation agricole venant de toute la Normandie afin de poser les bases pour bien démarrer un projet d'installation en bio : les démarches pour s'installer en bio, les aides, la recherche de foncier, les contacts utiles, les accompagnements possibles ou encore le marché et les filières bio.

### Se former sur la bio (liste non exhaustive)

Le CFPFA de Coutances (50) propose une formation qualifiante dédiée au maraîchage biologique.

Les Chambres d'agriculture de Normandie et le réseau Bio en Normandie proposent des formations non qualifiantes à l'AB (ces formations s'adressent en priorité aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salariés d'exploitation et personnes engagées dans un parcours à l'installation).

### Tester son activité bio avant de s'installer

Des dispositifs pré-installation existent. Ils permettent aux porteurs de projet de tester leur activité agricole dans un cadre sécurisé. Les espaces-test agricoles font partie de ces dispositifs.



### Focus sur Rhizome, incubateur agricole régional

Rhizome est une coopérative d'installation régionale qui permet à des personnes de tester leur projet. Le test d'activité consiste à expérimenter son projet dans un cadre sécurisé qui limite la prise de risque, sur une durée limitée à 3 ans. Il prend des formes multiples : test individuel sur ses propres terres, chez des agriculteurs en activité en vue d'une association ou d'une transmission,

ou encore sur un espace-test agricole d'une collectivité. Rhizome apporte un hébergement juridique, comptable, fiscal qui rend possible l'exercice de l'activité professionnelle, à la façon d'un portage salarial. La coopérative apporte également un accompagnement, des formations et assure la mise en relation avec un réseau de coopérateurs.

Depuis 2016, Rhizome a accompagné près de 250 personnes en Normandie dans leur test d'activité. La grande majorité entreprend dans des activités de production végétale (maraîchage, fleurs, plantes aromatiques, céréales). 10 % des projets sont en élevage et une part importante des projets comprend de la transformation (conserves, cidre, pain...). Près de 50 % des personnes entreprennent en collectif. Toutes les activités de production sont en agriculture biologique et en circuits courts.

Actuellement, la coopérative héberge l'activité de 110 personnes, dont la moitié sont entrepreneurs salariés de la coopérative (l'autre moitié est en contrat CAPE : le contrat d'appui au projet d'entreprise permet de tester la viabilité économique d'un projet de création ou de reprise d'entreprise en bénéficiant de l'aide d'une structure accompagnatrice). Le statut de coopérative (SCOP) permet aux testeurs de prolonger leur activité dans la coopérative au-delà des 3 années du test. Ainsi la coopérative compte 38 associés. Au quotidien, elle est gérée par une équipe de 8 salariés permanents.

Rhizome met les personnes en test en relation avec l'ensemble des partenaires de l'installation-transmission normands : en Seine-Maritime et dans l'Eure, elle coordonne le collectif Nid'agri qui réunit Civam, Terre de liens Normandie et Bio en Normandie. Dans la Manche, elle intervient en partenariat avec Biopousses. Rhizome est partenaire de la Chambre d'agriculture de région de Normandie.

Rhizome fait partie du Réseau national des espaces-test agricoles (RENETA), qu'elle co-préside depuis 5 ans. Ce réseau réunit plus de 80 membres (associations, coopératives, collectivités) qui s'impliquent dans le développement du test d'activité à l'échelle nationale. Le RENETA est un organisme national à vocation agricole et rurale.



Carte des coopérateurs de Rhizome en Agriculture Biologique (ce sont les personnes qui sont passées par le test) - [www.cae-rhizome.com](http://www.cae-rhizome.com)

### 5 espaces-test agricoles permanents sur le territoire normand (portage du test d'activité par Rhizome en partenariat avec ses partenaires, pour l'accompagnement technique notamment)

- Prieuré Saint Gabriel, Creully-sur-Seulles (Calvados) : 2 à 3 places en production horticole et plantes aromatiques biologiques.
- Biopousses, Tourneville-sur-Mer (Manche) : 3 places en maraîchage biologique avec 1,5 ha de plein champ et 3 000 m<sup>2</sup> de serres.
- Espace-test de Courcy (Manche) : 5 à 6 places en maraîchage biologique, paysan boulanger, élevage sur 17 ha.
- Communauté de Communes des Sources de l'Orne, Sées (Orne) : 3 places en maraîchage biologique avec 1 600 m<sup>2</sup> de serres et 3 ha de plein champ.
- Cauville-sur-Mer, Le Havre Seine-Métropole (Seine-Maritime) : 3 places en maraîchage biologique avec 500 m<sup>2</sup> de serres et 5 000 m<sup>2</sup> de plein champ par personne.

Il existe deux types de lieux tests : les lieux tests dits «temporaires» et les lieux tests dits «permanents». Dans les deux cas, les testeurs bénéficient de la fonction couveuse par Rhizome et de l'appui technique. Lorsqu'il s'agit de lieux tests permanents, les porteurs de projet se succèdent. En général, les moyens de production (infrastructures, matériel) sont mis à disposition des testeurs le temps du test de leur activité. A l'issue du test, les porteurs de projet devront s'installer sur un autre lieu. A l'inverse, l'espace-test temporaire (ou «en archipel») dure uniquement le temps du test du porteur de projet désireux de s'installer ensuite sur le site même, si le test s'avère réussi. Les moyens de production ne sont pas mis à disposition des testeurs.

### Transmettre sa ferme bio

La transmission des fermes bio est un enjeu majeur pour la filière bio normande. En Normandie, on observe une inadéquation entre les projets des candidats à l'installation bio (activité de maraîchage, PPAM...) et les fermes bio à transmettre (bovins lait ou viande, arboriculture). Comment permettre l'accès au foncier de ces porteurs de projets moins demandeurs en surfaces tout en maintenant des fermes bio ? Le départ en retraite d'agriculteurs bio sera massif dans les prochaines années. Aussi, l'anticipation 5 à 6 ans avant la retraite pour la recherche d'un repreneur est un élément clé pour la réussite de la transmission et assurer le renouvellement des générations. Elle permet à la fois d'avoir le temps de trouver un repreneur dans un contexte où beaucoup d'autres fermes pourront être à transmettre et/ou d'imaginer de nouvelles formes de transmission avec de fortes évolutions du système de production (restructuration, conversion...).

# DES DISPOSITIFS POUR VALORISER LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DES SYSTÈMES BIO SUR LES ZONES À ENJEU EAU

Deux dispositifs de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dédiés à l'agriculture biologique ont vu le jour en Normandie. Le syndicat Eau du Bassin Caennais (14) et Évreux Porte de Normandie (27) sont les deux premiers acteurs publics locaux à lancer des PSE BIO pour apporter leur soutien aux fermes bio sur les aires d'alimentation de captages, dans le but de protéger la ressource en eau. Ce soutien se traduit par une rémunération dédiée aux producteurs bio selon un cadre notifié défini par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Le niveau de rémunération oscille entre 131 €/ha et 146 €/ha.

Bien que son siège ne se situe pas sur le territoire normand, le syndicat d'eau Eau de Paris porte également un dispositif PSE bio sur un bassin d'alimentation de captage d'eau potable (BAC de la Vigne) qui concerne plusieurs départements normands (Eure et Orne).

## Actualités des collectivités 2025



Lettre de veille INCA BIO 56, avril 2025

### Cœur de Nacre aide à l'installation de maraîchers bio

Fin 2024, la communauté de communes Cœur de Nacre (Calvados) lançait un appel à projet pour la mise à disposition de foncier agricole public. Sur une parcelle de 7 ha à convertir à l'AB, elle propose de développer une activité de maraîchage bio, avec valorisation en circuits courts. Deux premiers agriculteurs vont s'installer sur 4 ha, avec l'objectif de produire les premiers légumes pour l'été prochain. Un nouvel appel à projet va être lancé pour les 3 ha restants qui pourraient accueillir une ou deux exploitations supplémentaires.

# 02

## LES FILIÈRES ANIMALES BIO EN NORMANDIE

Pour toutes les filières animales :

- Cheptel bio = cheptel certifié bio
- Cheptel conduit en bio = cheptel certifié bio + en conversion

### LES FILIÈRES LAITS BIOLOGIQUES

En 2024 en Normandie



**LAIT DE VACHE**  
504 EXPLOITATIONS

32 818 têtes certifiées bio  
+ 6 951 têtes en conversion



**LAIT DE CHÈVRE**  
53 EXPLOITATIONS

2 383 têtes certifiées bio  
+ 24 têtes en conversion



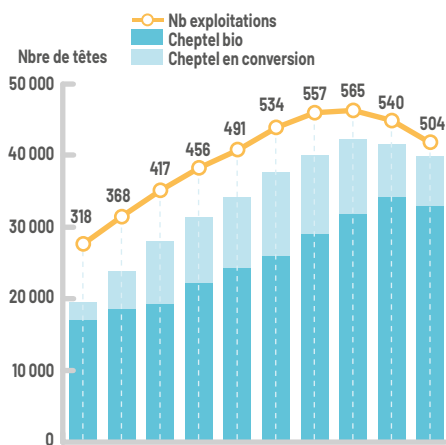
**LAIT DE BREBIS**  
16 EXPLOITATIONS

2 212 têtes certifiées bio  
Pas de cheptel en conversion



### LA FILIÈRE LAIT DE VACHE

Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches laitières biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **15 %** de l'effectif national de vaches laitières certifiées bio.

La taille du troupeau de vaches laitières en 2024 : **32 818 têtes** certifiées bio et **6 951 têtes** en conversion.

Part du cheptel régional de vaches laitières en bio : **7,6 %** de l'effectif régional total de vaches laitières

Pour la deuxième année consécutive, on observe un léger recul du nombre total de vaches laitières conduites en bio dans la région (- 4 % entre 2023 et 2024), cette diminution concerne aussi bien les vaches laitières certifiées bio que les vaches laitières en conversion. La filière lait de vache bio demeure cependant la 1<sup>re</sup> filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations bio), devant la filière viande bovine bio.

En 2025, 77 agriculteurs/trices ont choisi de s'installer en agriculture biologique dans le cadre des installations aidées (dispositif NDI) en Normandie. 14 d'entre eux se sont installés en bovins lait bio (deuxième production pour les installations aidées bio en Normandie, derrière le maraîchage bio).

## LA COLLECTE

De nombreuses laiteries assurent la collecte de lait bovin bio sur le territoire normand. Les volumes de lait collectés en région par les opérateurs ne sont pas entièrement transformés sur le territoire normand. Une partie de ce lait est transformée dans les régions limitrophes. C'est par exemple le cas de l'usine Lactalis de Clermont dans l'Oise qui s'approvisionne auprès de producteurs bio de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Les organismes collecteurs (liste non exhaustive)		
	Associations de producteurs	Zone de collecte
Biolait	OP commerciale	14/50/61/27/76
Lactalis	Lait bio Bray* Lait bio Lactalis Clécy*	14/50/61/27/76
Danone	Lait bio Danone HN* Lait bio Danone BN*	14/50/76
Olga (ex-Triballat)	Lait bio Triballat*	14/50
Agrial filière lait - Eurial	Coopérative Agrial, conseil de métier bio	14/50/61/27/76
Coopérative d'Isigny/	Association des producteurs de lait bio d'Isigny	14/50
Maitres Laitiers du Cotentin	-	50/14
Savencia	-	50
Laitière de la Motte	-	61
Sodiaal Union	-	61
Fromagerie Gillot	-	61
Lait Bio du Maine	OP commerciale	61

\*Association adhérente de l'Organisation de Producteurs (OP) de mandat lait bio Bio Commun

### Livraisons régionales de lait de vache biologique

Le bassin Grand Ouest, qui regroupe les régions Pays de la Loire, Bretagne et Normandie, représente près de 60 % des livraisons nationales de lait de vache bio.

En 2024, la Normandie a livré 153,4 millions de litres de lait de vache biologique : le lait bio représente 4 % des livraisons régionales de lait (5,2 % en France métropolitaine en 2024). C'est la 3<sup>e</sup> région française productrice de lait de vache biologique (12,8 % des livraisons nationales), derrière les Pays de la Loire (23 %) et la Bretagne (22,5 %). En Normandie, les volumes de lait bio collectés en 2024 sont quasi stables (- 0,4 % / 2023), malgré la baisse du nombre de producteurs (- 2,8 %), il en résulte une hausse du volume moyen annuel par point de collecte qui est passé de 309 000 litres en 2023 à 316 00 litres en 2024 (293 000 litres en moyenne nationale en 2024).

Au-delà de la réglementation européenne, les acteurs de la filière lait bio formulent de nouvelles exigences et s'engagent pour garder une longueur d'avance face aux laits différenciés. Les démarches des OP et des laiteries convergent vers des exigences de production communes, allant au delà du cahier des charges de l'AB : un nombre minimal de jours au pâturage et de surface accessible au pâturage, réduction de l'empreinte carbone, concentrés achetés en France, voire localement, mesures en faveur du bien-être animal, des fermes 100 % bio...

	Livraisons de lait de vache bio en 2024 (en milliers de litres)	% livraisons lait de vache bio en 2024
France métropolitaine	1 200 585	100 %
Bassin Grand Ouest	698 570	58,3 %
Normandie	153 407	12,8 %
Pays de la Loire	275 545	23,0 %
Bretagne	269 618	22,5 %

Source : Agreste, EAL 2024, mars 2026



## Et si le lait bio venait à manquer ?

### En France, la collecte de lait bio est en repli

Après avoir atteint un pic de 1,29 milliard de litres début 2023 en France (sur 12 mois glissants), les livraisons de lait de vache biologique sont depuis en recul. Au niveau national, la collecte de lait de vache bio s'élève à 1,12 milliard de litres de lait en janvier 2026 (en cumul annuel mobile) soit un recul de 13 % par rapport au pic de 2023. Pour l'année 2025, la part de bio dans la collecte de lait de vache est estimée à 4,8 %, contre 5,5 % pour le pic observé en 2022.

En janvier 2026 (en cumul annuel mobile), la collecte française de lait bio baisse dans toutes les régions (- 4,1% au niveau national), malgré le rebond depuis l'automne 2025 (en lien avec la pousse herbagère favorable, en quantité et en qualité). Cette évolution cache des disparités régionales : elle est en net recul dans certaines régions (Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, Centre-Val-de-Loire, Grand Est), la baisse est moins prononcée en Pays de la Loire. La principale cause de ce recul est la chute du nombre de producteurs de lait bio. Depuis fin 2022, le nombre de producteurs livrant du lait bio en France est en baisse : après avoir culminé à 4 321 producteurs en juin 2022, il est repassé sous la barre des 3 500 en janvier 2026 (- 19 % par rapport au pic de 2022). Sur un an, la baisse est de 5,5 %, il faut remonter à fin 2018 pour retrouver un niveau aussi bas de livreurs bio. Les cessations concernent toutes les régions, mais particulièrement la Nouvelle Aquitaine, les Hauts de France, le Grand Est. Le volume moyen par point de collecte augmente dans la plupart des régions (+ 2,6 % en moyenne nationale), en lien avec la quantité et la qualité des ressources fourragères.

### En Normandie, la collecte de lait bio recule moins qu'en France

*Dans la région, le recul de la collecte est de 3,8 % sur un an (janvier 2026 / janvier 2025), la baisse du nombre de producteurs est de 6 % sur la même période. Il en résulte une hausse du volume moyen annuel par point de collecte (+1%).*

Ce recul de la collecte et du nombre de producteurs de lait bio en France s'explique notamment par une hausse significative des arrêts de certification bio : certains producteurs bio cessent leur activité laitière (retraite, changement d'activité professionnelle, passage à un troupeau allaitant...), d'autres font le choix de la maintenir en retournant en filière conventionnelle, faute d'un prix bio rémunérateur (trop faible différentiel de prix entre le lait bio et le lait conventionnel) ou de débouchés en filière bio (réorganisation de la collecte, retrait de certains opérateurs de la filière lait bio).

Le CNIEL prévoit une accélération des cessations d'activité en lait bio, avec près de 160 arrêts d'ici juin 2026. Cela concernera des exploitations de plus grande taille, les déconversions (producteurs qui repassent en conventionnel) seront majoritaires, représentant 80 % de ces arrêts. On peut donc s'attendre à un nouveau recul de l'offre de lait bio dans les prochains mois. Ainsi, la collecte annuelle de lait bio pourrait redescendre à 1 milliard de litres d'ici fin 2026.

Cette contraction de l'offre en lait bio intervient alors que la demande en produits laitiers bio repart à la hausse, signe d'un regain d'intérêt des consommateurs pour les produits laitiers bio après plusieurs années de baisse. Cette évolution paradoxale pourrait amener des tensions croissantes sur le marché du lait bio, alimentées par la baisse de la production.

### Et si le lait bio venait à manquer ?

La France n'en est pas là, mais le risque de pénurie de lait bio est déjà évoqué dans plusieurs pays. L'enjeu est désormais de maintenir, voire de reconstituer les capacités de production pour pouvoir répondre à une demande qui semble repartir.

### Un programme opérationnel pour soutenir la filière lait bio

Afin de consolider la filière lait bio, particulièrement affectée par la crise que traverse l'agriculture biologique, le Ministère de l'agriculture a mis en place, fin 2025, un programme opérationnel pour la filière lait bio. Doté de 5 M€ en 2026 et de 7 M€ en 2027, il comporte 4 types d'interventions structurantes (à destination des organisations de producteurs) :

- les investissements dans les actifs corporels et incorporels, dans la recherche et les méthodes de production expérimentales et innovantes, ainsi que d'autres actions,
- les services de conseil et d'assistance technique,
- la formation,
- la promotion, la communication et la commercialisation.

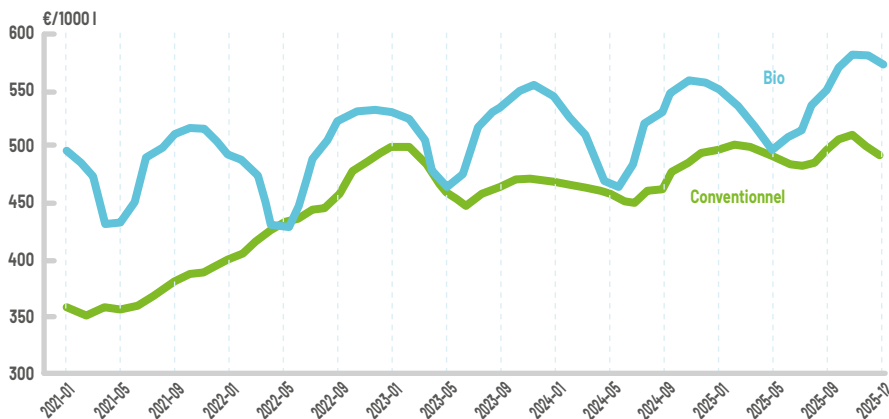


### En France, le prix du lait bio est orienté à la hausse

En moyenne pour l'année 2025, le prix du lait bio à teneurs réelles (toutes primes comprises, toutes qualités confondues) en France s'établit à 540,2 € / 1 000 litres (+ 4,3 % / 1 000 l par rapport à 2024). Ce prix moyen cache une forte disparité entre les opérateurs, en fonction notamment de leur degré de spécialisation en bio. L'écart de prix (TPC-TQC) entre le lait bio et le lait conventionnel a été de 44,2 € / 1 000 litres en 2025.

Source : Agreste - Enquête mensuelle laitière FranceAgriMer/SSP

### Évolution des prix du lait bio et du lait conventionnel à teneurs réelles (euros/1 000 litres)



Source : Agreste - Enquête mensuelle laitière SSP/FranceAgriMer

## LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

En France, la filière lait de vache compte 162 établissements de collecte de lait bio (soit 2 de plus qu'en 2023), pour un volume de 1,2 milliard de litres de lait de vache bio livrés en 2024. La transformation du lait bio (lait bio de vache, de chèvre, de brebis) est assurée par 230 établissements (soit 10 de moins qu'en 2023). La majorité des transformateurs de lait bio ne sont pas spécialisés dans les produits laitiers bio, ils ont également une activité en produits laitiers conventionnels.

Au-delà de l'impact sur l'aval de la filière, l'évolution de la collecte pose la question de l'équilibre offre-demande sur le marché français mais également à l'exportation. Depuis fin 2021, la filière lait bio traverse une période compliquée : la collecte de lait bio a progressé plus vite que la consommation des produits laitiers bio. Afin de retrouver un équilibre offre / demande, les collecteurs ont mis en place diverses mesures : pause dans les conversions ou dans le recrutement de nouveaux producteurs, appel à la limitation volontaire dans la production de lait bio, notamment au printemps, non renouvellement des contrats arrivant à leur terme...

Devenir du lait de vache bio en France			
Produits bio	Fabrications bio en 2024	Évolution en volume 2024/2023	Part du bio dans les fabrications totales en 2024
Lait liquide conditionné	282 millions de litres	- 5,2 %	10,4 %
Yaourts et laits fermentés	37 778 tonnes	- 2,2 %	6,6 %
Desserts lactés frais	12 310 tonnes	- 8 %	2 %
Beurre	12 748 tonnes	- 8,7 %	3,7 %
Crème conditionnée	7 821 tonnes	- 9,1 %	1,7 %
Fromages (lait de vache)	31 210 tonnes	- 7,5 %	1,9 %
<i>dont fromages frais</i>	15 937 tonnes	- 3 %	2,5 %
<i>dont autres fromages</i>	15 273 tonnes	- 11,8 %	1,5 %

Source : Agreste, EAL 2024, mars 2026

En 2024, les fabrications de produits laitiers biologiques sont encore toutes en recul, en lien avec la baisse de la consommation des produits bio.

En 2025, et pour la première fois depuis le début de l'année 2021, les fabrications de produits laitiers bio sont reparties à la hausse (+ 5 % en eq lait par rapport à 2024). Cette reprise a principalement été portée par un net redressement sur le deuxième semestre 2025 (+ 6 % en eq lait). Sur les trois derniers mois (novembre 2025 à janvier 2026), toutes les catégories de produits laitiers bio affichent une progression. Soutenues par la reprise de la consommation, les fabrications de produits laitiers bio ultra-frais enregistrent la dynamique la plus favorable (+ 12 %), rejoignant ainsi leur niveau d'avant crise (2019).

Les unités régionales de transformation bio (liste non exhaustive)		
Nom de l'entreprise	Sites de transformation	Produits bio / Marques bio
Danone / Les Prés rient bio	Molay Littry (14) Ferrières en Bray (76)	Yaourts et desserts lactés «Les 2 Vaches» Yaourts et desserts lactés «Faire bien»
Coopérative d'Isigny	Isigny-sur-Mer (14)	Crème, beurre doux, Camembert et Mimolette bio de la marque Isigny Sainte-Mère, gamme bio marque de distributeur (MDD)
Fromagerie de La Houssaye	Boissey (14)	Livarot AOP, Pont l'Évêque AOP
Olga (ex-Triballat)	Cahagnes (14)	Tante Hélène, Vrai
Maîtres laitiers du Cotentin	Sottevast (50)	Produits laitiers frais sous MDD
Agrial filière lait - Eurial	Moyon (50)	Produits de la marque Les 300 & bio
Savencia	Condé sur Vire (50)	Beurre et crème
Lactalis	Domfront (61) Livarot (14) Sainte-Cécile (50)	Camembert
Laitière de la Motte	Montsecret (61)	Camembert et crème fraîche
Fromagerie Gillot	Saint Hilaire de Briouze (61)	Camembert de Normandie AOP, Pont l'Évêque AOP, Coulommiers, Brie

Source : Chambres d'agriculture de Normandie

La Normandie compte plusieurs collecteurs et/ou transformateurs industriels de lait bovin bio. Ces entreprises distribuent des produits laitiers bio à des grossistes, des grandes surfaces et des magasins spécialisés bio. Elles sont mixtes, la gamme bio étant complémentaire à la gamme conventionnelle.

Au-delà des unités régionales de transformation, la région compte également de nombreux élevages bovins laitiers bio possédant un atelier de transformation à la ferme et pratiquant la vente directe. Leurs produits laitiers bio (lait, beurre, crème, fromages - dont fromages AOP normands - yaourts, desserts, glaces et autres produits laitiers) sont disponibles à la ferme, sur les marchés et dans divers points de vente (grandes surfaces, magasins spécialisés bio, fromageries, commerces en ligne, export...). Il y a également quelques artisans transformateurs de lait de vache biologique qui commercialisent leurs produits en circuits courts.

## LA CONSOMMATION

Sur le début de l'année 2026, après 4 années consécutives de repli, les ventes de produits laitiers bio en Grandes et Moyennes Surfaces sont repassées dans le vert (+ 1 % / 2025), rejoignant la dynamique positive plus nette déjà observée depuis deux ans dans les magasins spécialisés bio.

Évolution des ventes de produits laitiers bio en GMS		
Produits bio	Évolution en volume 2025/2024	Évolution en volume 2025/2019
Lait liquide conditionné	- 3,2 %	- 25 %
Ultra frais	+ 2,5 %	- 30 %
Beurre	- 4,8 %	- 35 %
Crème	+ 1,1 %	- 32 %
Fromages libre-service	- 2,8 %	- 34 %

Source : Panel CIRCANA, CNIEL

Première catégorie à voir vu ses ventes reculer dès fin 2019, l'ultra-frais laitier bio est également la première à avoir rebondi en 2025. Malgré leur redressement progressif, les ventes de beurres, de fromages et de lait bio sont encore restées en recul, en cumul sur l'année 2025.

Début 2026, toutes les catégories sont repassées à la hausse, à l'exception du lait liquide, première catégorie vendue en produits laitiers bio (plus de 30 % en eq lait).

Part de marché des produits laitiers biologiques dans les ventes en GMS		
Produits bio	En volume, au 4 <sup>e</sup> trimestre 2025	En volume, au 4 <sup>e</sup> trimestre 2023
Lait liquide conditionné	10,4 %	10,7 %
Beurre	4,7 %	5,1 %
Ultra frais	3,4 %	3,5 %
Yaourts	5,3 %	5,6 %
Desserts lactés	1,6 %	1,6 %
Fromages frais	2,6 %	2,6 %
Fromages	0,8 %	0,9 %
Crème	1,7 %	1,8 %

Source : Panel CIRCANA, CNIEL

Les produits laitiers bio couvrent encore une part de marché limitée parmi les produits laitiers achetés par les ménages. En 2025, ces parts de marché reculent légèrement (en volume) ou se stabilisent par rapport à 2024. La part de marché la plus importante revient au lait liquide conditionné bio (10,4 % des volumes de lait commercialisés dans les grandes surfaces en 2025).

## Les produits laitiers bio normands sous AOC/AOP

<b>Camembert de Normandie</b> (AOC depuis 1983, AOP depuis 1996)	<b>13 transformateurs (laitiers et fermiers)</b> <i>dont 2 en AB (un transformateur laitier et un transformateur fermier)</i>	<b>5 226 tonnes commercialisées en 2025 (- 2,1 % / 2024).</b> <i>dont 119 tonnes en AB (- 4,8 % / 2024), soit 2,3 % de la production de Camembert de Normandie</i>
<b>Livarot</b> (AOC depuis 1975, AOP depuis 1996)	<b>4 transformateurs (laitiers et fermiers)</b> <i>dont 1 en AB (transformateur laitier)</i>	<b>672 tonnes commercialisées en 2025 (- 0,3 % / 2024).</b> <i>Production en AB sous secret statistique car seulement 1 transformateur laitier en AB</i>
<b>Pont-l'Évêque</b> (AOC depuis 1972, AOP depuis 1996)	<b>11 transformateurs (laitiers et fermiers)</b> <i>dont 3 en AB (deux laitiers et un fermier)</i>	<b>2 074 tonnes commercialisées en 2025 (- 2,5 % / 2024).</b> <i>dont 24,45 tonnes en AB (- 6 % / 2024), soit 1,2 % de la production de Pont-l'Évêque</i>
<b>Neufchâtel</b> (AOC depuis 1969, AOP depuis en 1996)	<b>19 transformateurs (laitiers et fermiers)</b> <i>dont 3 en AB (trois fermiers)</i>	<b>1 599 tonnes commercialisées en 2025 (+ 1,5 % / 2024).</b> <i>dont 83,44 tonnes en AB (+ 1,1 % / 2024), soit 5,2 % de la production de Neufchâtel</i>
<b>Beurre d'Isigny</b> (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	<b>2 transformateurs (laitiers)</b> <i>Pas de transformation en AB</i>	<b>7 478 tonnes commercialisées en 2025 (+ 3,8 % / 2024).</b> <i>Pas de production en AB</i>
<b>Crème d'Isigny</b> (AOC depuis 1986, AOP depuis 1996)	<b>2 transformateurs (laitiers)</b> <i>Pas de transformation en AB</i>	<b>6 970 tonnes commercialisées en 2025 (- 1,9 % / 2024).</b> <i>Pas de production en AB</i>



Source : Association de Gestion des ODG laitiers normands et Syndicat de défense des producteurs de lait et transformateurs de Beurre et Crème d'Isigny

# Actualités des entreprises 2025-2026



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Du lait bio de Normandie dans les yaourts «Les 2 vaches» de Danone

Plus du quart de l'activité de l'usine Danone du Molay-Littry (Calvados) est dédié à la marque de produits laitiers bio «Les 2 Vaches», qui passe au format familial, avec le lancement de packs de huit pots. La ligne de production bio change ses conditionnements pour passer au plastique recyclable (PET). La marque prévoit une hausse du chiffre d'affaires en 2025 après une stabilisation en 2024. 38 producteurs de lait bio, dans un rayon de 20 km autour de la laiterie, fournissent 18 millions de litres de lait / an, avec un prix record en France, de 575 € la tonne (prix de base).



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## En 2025, Biolait veut passer la barre des 500 € / 1 000 litres de lait bio

Réunis en assemblée générale en avril dernier, les producteurs Biolait ont validé l'objectif d'une augmentation de 10 % du prix du lait payé aux producteurs et de passer, dès 2025, la barre des 500 € / 1 000 litres. Biolait assure la collecte auprès de 1 100 fermes adhérentes, le transport vers les laiteries et la commercialisation du lait bio. Afin de limiter les coûts logistiques, les tournées de collecte vont être densifiées (volumes de lait minimum livrés par ferme et intégration de nouvelles fermes, sous conditions). Les débouchés commerciaux vont être améliorés auprès des 100 clients partenaires. Il aura aussi de nouvelles actions sur le secteur de la restauration hors domicile, permettent de réduire le déclassé du lait bio en conventionnel.



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## L'OP Seine et Loire devient Bio Commun

Anciennement connue sous le nom d'Association de Producteurs de Lait Bio Seine et Loire (ou OP Seine et Loire), l'organisation est rebaptisée Bio Commun en septembre 2025. Cette organisation de producteurs de lait de vaches bio fédère 500 fermes adhérentes de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire. Elle assure la commercialisation de 200 millions de litres de lait auprès de 7 laiteries privées, soit près de 20 % de la collecte bio nationale en 2025.



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## Auchan renforce son partenariat avec Biolait

Le partenariat Auchan - Biolait initié il y a 7 ans pour assurer un approvisionnement en lait bio français vient de franchir une nouvelle étape : depuis le mois d'octobre, l'enseigne appose le repère «IL LAIT LÀ» sur le packaging de l'ensemble de la gamme des laits bio Auchan, disponibles dans tous les magasins de France. Le repère «IL LAIT LÀ», identifiable à sa forme de goutte de lait, garantit aux consommateurs un lait bio collecté et conditionné en France, auprès de fermes engagées dans la Démarche Qualité Biolait, à savoir : des vaches nourries à l'herbe 269 jours par an en moyenne, un hectare de prairie par vache, une alimentation 100 % française et à 90 % produite sur la ferme, une activité 100 % bio sur l'ensemble de la ferme. Biolait organise tous les ans des animations dans les magasins Auchan pour rencontrer les consommateurs et les sensibiliser à leur démarche.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## Biolait prévoit une nouvelle hausse du prix du lait en 2026

Premier collecteur de lait bio en France, avec 227 millions de litres collectés en 2025, Biolait clôture 2025 sur une hausse du prix du lait payé aux producteurs, à 510 €/1 000 litres (contre 483 € / 1 000 litres en 2024). Malgré un marché du lait bio sous tension, Biolait entend sécuriser ses volumes et maintenir sa trajectoire de revalorisation en 2026. Cette revalorisation est notamment liée à une baisse du taux de déclassé (19 % en 2025 contre 28 % en 2024), ainsi qu'à une amélioration des prix de vente du lait bio. À ces éléments s'ajoutent une optimisation des coûts logistiques et le maintien de la prime Biocoop intégralement reversée aux adhérents. Alors que le nombre d'éleveurs laitiers bio diminue au niveau national, Biolait continue d'attirer de nouveaux adhérents. Pour soutenir les installations, Biolait propose une aide forfaitaire de 6 000 € accessible sans condition d'âge. Trente-cinq éleveurs en ont bénéficié en 2025, majoritairement dans le cadre d'installations hors cadre familial.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## Avec sa marque «Les 2 Vaches», Danone affiche un prix record pour le lait bio en 2025

Selon l'observatoire annuel du prix du lait que publie la revue spécialisée L'Éleveur laitier, Danone, via sa filiale Les Prés riant bio (marque commerciale «Les 2 Vaches») est l'industriel qui affiche le prix du lait bio le plus élevé, à 621,58 € / 1 000 litres. Les éleveurs bénéficient d'un prix minimum garanti calculé à partir de leurs coûts de production, ce qui permet de rémunérer le lait bio «équitablement» et aux producteurs de se verser au moins 2,5 Smic par mois. Les 18 millions de litres collectés auprès de 48 producteurs normands sont transformés en yaourts et desserts lactés par l'usine Danone du Molay-Littry (Calvados).



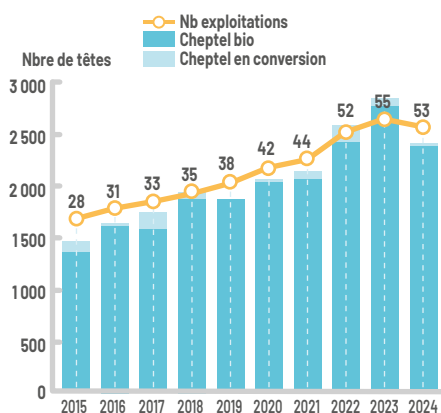
Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## Belle dynamique pour le réseau de produits laitiers bio et locaux «Invitation à la ferme»

La marque collective «Invitation à la ferme» portée par 34 fermes (dont 3 en Normandie) spécialisées dans les produits laitiers bio et locaux pèserait près de 30 % de part de marché (en valeur 2025) au rayon de l'ultra frais bio dans les 1 600 magasins de la grande distribution où elle est distribuée. Dans le périmètre de ces magasins, la marque se positionne ainsi en deuxième position derrière les MDD bio mais devant les marques nationales (Les 2 Vaches, Vrai...). En 2025, le chiffre d'affaires du réseau a progressé de 11 % et quatre nouvelles exploitations devraient le rejoindre en 2026. Les produits laitiers issus de ces fermes bio ont obtenu 11 médailles lors du Concours Général Agricole de 2026.

# LA FILIÈRE LAIT DE CHÈVRE

## Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de chèvres biologiques



Agence BIO – Chiffres clés 2024

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **2 %** de l'effectif national de chèvres certifiées bio

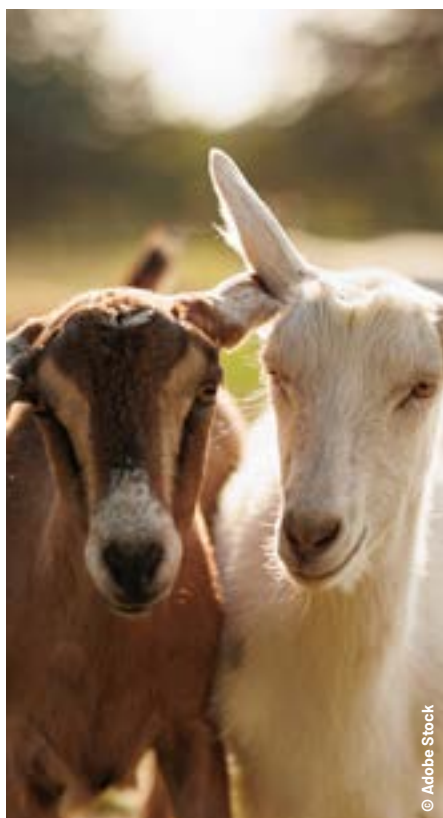
La taille du troupeau de chèvres en 2024 : **2 383 têtes** certifiées bio

et **24 têtes** en conversion

Part du cheptel régional de chèvres en bio : **28,6 %** de l'effectif régional total de chèvres

Pour la première fois, le cheptel total de chèvres conduites en bio diminue dans la région (- 15 % entre 2023 et 2024) et le troupeau reste encore très limité : l'élevage caprin bio est souvent corrélé à l'émergence de nouveaux projets d'installation. Peu de conversions sont réalisées dans la région.

En France, la filière lait de chèvre compte 31 établissements de collecte de lait bio (soit 3 de moins qu'en 2023), pour un volume de 25 millions de litres collectés en 2024 (- 9 %/2023). Le lait de chèvre bio représente 5 % du lait de chèvre collecté en France.



## LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION

Aucun opérateur ne collecte du lait de chèvre bio en Normandie. Les producteurs transforment directement la totalité de leur production à la ferme. Néanmoins, plusieurs opérateurs collectent dans des départements et régions limitrophes à la Normandie : Olga (anciennement Triballat Noyal), SAS Lait Chèvres Bio Ouest (LCBO - secteur Pays de la Loire) ou encore Agrial-Eurial.

En 2025, Olga collecte 17 producteurs de lait de chèvre bio dans les départements d'Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Mayenne (contre 12 producteurs collectés en 2021).

Devenir du lait de chèvre bio en France			
Produits bio	Fabrications bio en 2024	Évolution en volume 2024/2023	Part du bio dans les fabrications totales en 2024
Yaourts et laits fermentés nature	1 830 tonnes	+ 7,1 %	17,4 %
Fromages (lait de chèvre)	1 914 tonnes	- 4,7 %	2,3 %
<i>dont fromages frais</i>	941 tonnes	+ 3,7 %	4,8 %
<i>dont autres fromages</i>	973 tonnes	- 11,6 %	1,4 %

Source : Agreste, EAL 2024, janvier 2026



## LA FILIÈRE LAIT DE BREBIS

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **1%** de l'effectif national de brebis laitières certifiées bio

La taille du troupeau de brebis laitières en 2024 : **2 212 têtes** certifiées bio, pas de cheptel en conversion

Part du cheptel régional de brebis laitières en bio : **93,6%** de l'effectif régional total de brebis laitières

Le cheptel total de brebis laitières conduites en bio progresse régulièrement dans la région (+13% entre 2023 et 2024), cependant il reste encore très limité.

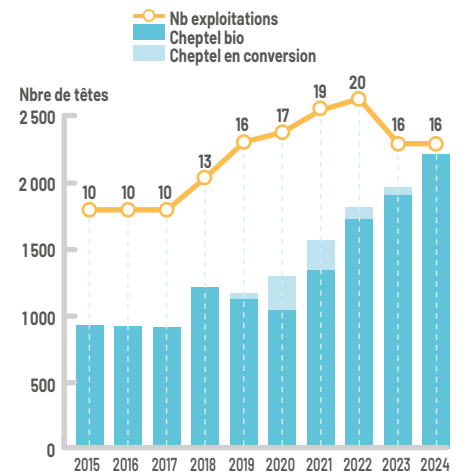
En France, la filière lait de brebis compte 27 établissements de collecte de lait bio (soit 2 de moins qu'en 2023), pour un volume de 32 millions de litres collectés en 2024 (-2,3% / 2023). Le lait de brebis bio représente 11,1% du lait de brebis collecté en France.

### LA COLLECTE ET LA TRANSFORMATION

En Normandie, aucune collecte de lait de brebis bio n'est organisée, seule la vente directe ou la vente à des intermédiaires offre des débouchés pour les produits laitiers bio de brebis transformés à la

ferme. Les collecteurs de lait de brebis bio les plus proches se situent en Bretagne : Olga (périmètre Noyal - Vitry - Fougères) et Kerguillet (Morbihan). 7 producteurs ont été collectés par Olga en 2025.

#### Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de brebis laitières biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

#### Devenir du lait de brebis bio en France

Produits bio	Fabrications bio en 2024	Évolution en volume 2024/2023	Part du bio dans les fabrications totales en 2024
Yaourts et laits fermentés nature	6 987 tonnes	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Fromages (lait de chèvre)	2 644 tonnes	+1,9%	4,3%
<i>dont fromages frais</i>	958 tonnes	+13,7%	23,7%
<i>dont autres fromages</i>	1 686 tonnes	-3,7%	2,9%

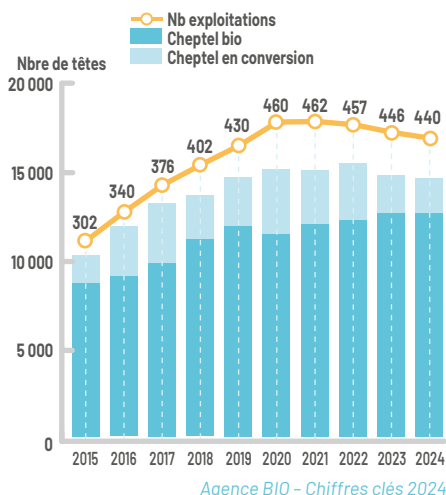
Source : Agreste, EAL 2024, janvier 2026



# LES FILIÈRES VIANDES BIOLOGIQUES

## VACHES ALLAITANTES

### Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de vaches allaitantes biologiques



### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **7 %** de l'effectif national de vaches allaitantes certifiées bio

La taille du troupeau de vaches allaitantes en 2024 : **12 710 têtes** certifiées bio et **1 967 têtes** en conversion

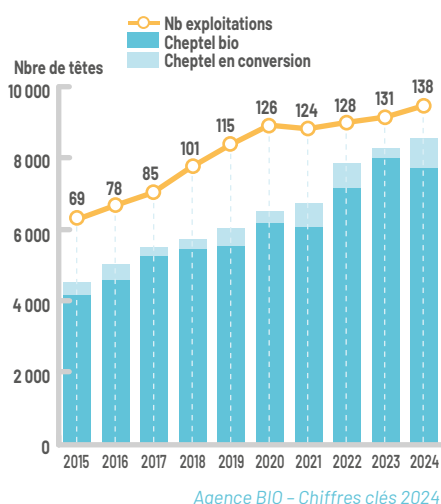
Part du cheptel régional de vaches allaitantes en bio : **6,1 %** de l'effectif régional total de vaches allaitantes

Pour la deuxième année consécutive, on observe un léger recul du nombre total de vaches allaitantes conduites en bio dans la région (-1% entre 2023 et 2024), le cheptel de vaches allaitantes certifiées bio se stabilise, alors que le nombre de vaches allaitantes en conversion diminue (-8%). La filière viande bovine bio demeure la 2<sup>e</sup> filière animale bio de la région (en nombre d'exploitations bio), derrière la filière bovins lait bio.



## OVINS ALLAITANTS

### Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel d'ovins viande biologiques



### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente près de **3 %** de l'effectif national d'ovins viande certifiés bio

La taille du troupeau de brebis allaitantes en 2024 : **7 778 têtes** certifiées bio et **847 têtes** en conversion

Part du cheptel régional de brebis allaitantes en bio : **10,6 %** de l'effectif régional total de brebis allaitantes

Le cheptel total de brebis allaitantes conduites en bio progresse légèrement dans la région (+3% entre 2023 et 2024). Cependant, cette filière reste encore limitée. Les animaux peuvent être valorisés en circuits courts ou en filière longue, notamment dans les boucheries, magasins spécialisés bio ou les grandes surfaces.



## Les viandes bio normandes sous AOC/AOP

Prés-salés du Mont-Saint-Michel (AOC depuis 2009, AOP depuis 2013)

8 producteurs recensés en 2025 :  
4 dans la Manche  
4 en Ille-et-Vilaine

Un producteur en agriculture biologique (dans la Manche)



Source : [www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/index.php](http://www.aop-pressales-montsaintmichel.fr/index.php)



## TRUIES REPRODUCTRICES

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **4 %** de l'effectif national de truies certifiées bio

La taille du troupeau de truies en 2024 : **629 têtes** certifiées bio

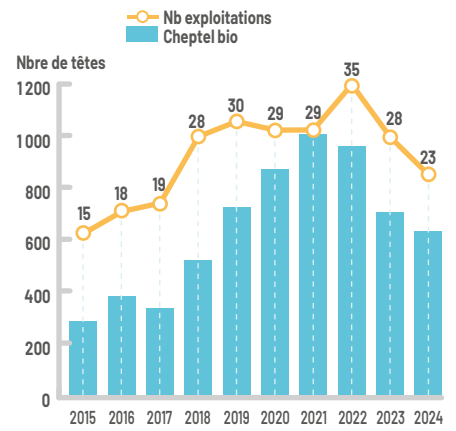
Part du cheptel régional de truies en bio : **1,5 %** de l'effectif régional total de truies

En lien avec la crise de la filière porcine bio débutée en 2022, le cheptel de truies certifiées bio diminue pour la troisième année consécutive dans la région (- 11 % entre 2023 et 2024) et reste limité au regard de sa faible représentativité face à la production nationale. La filière porcs bio est peu développée en Normandie. Les projets d'installation ou de diversification en porcs bio sont rares. En complément des filières longues, de la viande de porc bio et des produits de charcuterie bio peuvent être proposés en vente directe par les producteurs.

L'année 2024 est marquée par une baisse de production. Les difficultés de revalorisation des prix de vente persistent et n'aident pas à sécuriser les revenus, questionnant le maintien des systèmes d'élevage porcin en place. Dans ce contexte, le manque de moyens financiers rend la remise en production difficile pour les élevages qui avaient baissé les volumes produits. Pour maintenir et développer le potentiel de production bio français, il s'agit de mettre en place des solutions structurelles et conjoncturelles pérennes. *A minima*, l'application et le contrôle de la loi EGAlim 2 permettrait de créer des débouchés sur tout le territoire. La filière porcine est équilibrée entre l'offre et la demande mais ce retour à l'équilibre s'explique principalement par la baisse drastique de l'offre pendant deux ans. La problématique de l'équilibre carcasse est prégnante car le marché de la consommation à domicile est très déséquilibré (surreprésentation du jambon). Pour rappel : les ventes de charcuterie bio ont été divisées par 3 depuis 2021.

En 2025, les abattages sont stables par rapport à 2024. Une légère hausse des abattages de porcins est observée dans les abattoirs de taille modeste, en lien avec le développement de la vente en circuits courts (viande de porc) au détriment de la grande distribution qui supprime des références en porc bio des rayons. Au cours des 3 premiers trimestres 2025, les ventes de charcuteries bio ont globalement reculé de 3,1 % en volume et de 9,3 % en valeur en GMS (hors hard discount). La dynamique s'avère positive en magasins bio en particulier en chiffre d'affaires et, dans une moindre mesure, en volume, pour les produits transformés et la viande fraîche. La restauration hors domicile est un circuit de distribution avec un potentiel de croissance pour écouler les longes, malgré un taux de pénétration encore bas.

### Évolution du nombre d'exploitations et du cheptel de truies reproductrices biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024



## POULETS DE CHAIR

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

Capacité de production\* (AB) en 2024 : **88 526 têtes**

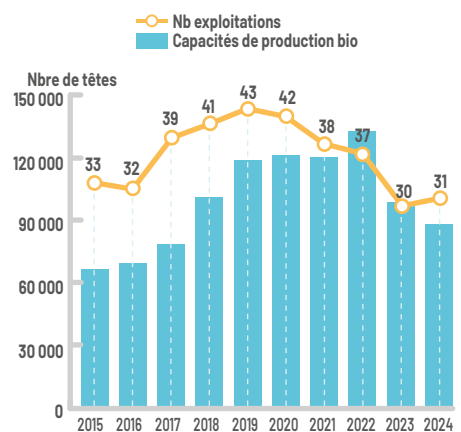
\* Avertissement : il s'agit de mises en place potentielles et non d'effectifs réels sur l'année

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, les capacités de production en volailles de chair bio diminuent dans la région (- 11 % entre 2023 et 2024), malgré le maintien du nombre d'exploitations avec cette production. La Normandie reste une petite région de production pour les volailles de chair bio (31 élevages bio en 2024). La quasi-totalité des éleveurs de Normandie pratique la vente directe en circuits courts, via une tuerie à la ferme.

#### Tueries à la ferme pour les volailles de chair

La réglementation permet aux éleveurs de volailles qui souhaitent être autonomes pour l'abattage de créer une tuerie à la ferme. Néanmoins seules les volailles élevées au sein de la ferme peuvent être abattues sur place. Sauf dérogation locale, pour la tuerie à la ferme, les ventes doivent se faire dans un rayon de 80 kilomètres maximum.

### Évolution du nombre d'exploitations et des capacités de production en poulets de chair biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

## LES ABATTOIRS CERTIFIÉS BIO EN NORMANDIE

La Normandie compte une dizaine de sites d'abattage certifiés en agriculture biologique pour l'abattage de volailles, bovins, ovins, caprins et porcins. L'ensemble des départements profite de prestations de ramassage en vif.

La vente directe étant très développée dans les exploitations d'élevage bio (on en dénombre plus d'une centaine), plusieurs opérateurs proposent un service de découpe et de mise sous vide de viande, alors conditionnée et vendue en caisse ou à la pièce. Des abattoirs et ateliers de découpe présents dans les régions limitrophes rayonnent sur la Normandie. La proximité géographique et le niveau de service incitent certains producteurs à faire appel à leurs services.

Il est à noter que le contexte de décapitalisation non planifiée apporte des incertitudes sur la pérennité des outils d'abattage et de découpe de proximité, impactant notamment les éleveurs bio.

Les abattoirs normands certifiés AB en activité							
Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Selvi	Alençon (61)	Actif					
Socopa Viandes	Gacé (61)	Actif					
Socopa Viandes	Le Neubourg (27)	Actif					
Socopa Viandes	Coutances (50)	Actif					
Webert Ricoeur	Cany-Barville (76)	Actif					
Elivia	Villers-Bocage (14)	Actif					
Gacé Volailles	Gacé (61)	Actif					
SARL de la Haute-Bruyère	Proussy (14)	Actif					
Nouet et Fils	Bourgvallées (50)	Actif					
Abattoir de Carentan	Carentan-les-Marais (50)	Actif (repris par Teba en avril 2025)					

Les abattoirs certifiés AB situés à proximité de la Normandie							
Opérateur	Ville (Dép)	Statut	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volailles
Teba	Pré-en-Pail (53)	Actif					
Vallégrain	Chérancé (72)	Actif					
Socopa Viandes	La Ferté-Bernard (72)	Actif					
Bigard	Formerie (60)	Actif					
Holvia	Laval (53)	Actif					

Source : Bio en Normandie

L'abattoir de Saint Hilaire du Harcouët (50) a été repris par TEBA. Il s'agit désormais d'un atelier de découpe rattaché à l'abattoir TEBA de Carentan. Toutes ses chaînes peuvent être abattues en bio. L'abattoir affiche un tonnage de 2185 t en 2025 correspondant à ses prévisions et donc son équilibre financier. Le bilan semble rassurant pour les adhérents qui utilisent ce service de proximité. Le site de Saint Hilaire, lieu de découpe et transformation, travaille avec les éleveurs en direct (prestation).

## LES GROS BOVINS BIO ONT LEURS COTATIONS «ENTRÉE ABATTOIR»

La réforme des cotations «gros bovins entrée abattoir» distingue les animaux standard des animaux produits en agriculture biologique ou sous d'autres signes de qualité et d'origine. Les gros bovins en AB et les animaux sous signe d'identification de qualité et d'origine (SIQO) hors AB (c'est à dire Label Rouge, AOP, IGP ou STG) bénéficient de cotations mensuelles spécifiques, avec publication d'une grille dédiée (données accessibles sur le site Visionet de FranceAgriMer). Les grilles hebdomadaires sont maintenues pour les animaux produits en élevage conventionnel.

## Valoriser les veaux laitiers bio

Bio en Normandie a réalisé une enquête sur la valorisation des veaux laitiers bio. L'étude avait pour objectif de comprendre les besoins et les attentes des éleveurs laitiers bio concernant les veaux non destinés au renouvellement du troupeau, d'évaluer les contraintes et les atouts des éleveurs pour valoriser les veaux bio, ainsi que ceux des engraisseurs pour se fournir en veaux bio, pour aboutir à la mise en relation et au développement de partenariats éleveurs - engraisseurs.

L'enquête a permis de mettre en lumière que la quasi-totalité des veaux vendus à 15 jours en élevage laitier bio partent dans des filières conventionnelles, en France ou à l'export. Pourtant, le souhait des éleveurs bio de valoriser leurs veaux dans la filière bio est très présent et animé par une volonté éthique, celle d'assurer de bonnes conditions de vie aux animaux.

La conjoncture et les prix actuels de la viande, élevés et identiques en bio/conventionnel, ne favorisent pas la mise en place d'une filière de valorisation des veaux en bio. A cela s'ajoute le prix du lait élevé, favorisant la vente du veau à 15 jours ou 3 semaines de vie et la valorisation du lait au tank. De plus, le manque de surfaces ou de places en bâtiment ne permet pas aux éleveurs laitiers d'engraisser la totalité des veaux nés sur l'exploitation. Du côté des engraisseurs, ces derniers souhaiteraient acheter des veaux déjà sevrés, ce qui n'est pas la préférence des éleveurs laitiers, le lait étant très bien valorisé au tank.

**La disponibilité des surfaces fourragères et la gestion de la phase lactée des veaux sont donc les deux enjeux majeurs de la création d'un débouché durable pour les veaux laitiers non destinés au renouvellement du troupeau en filière bio.**

Du côté des opérateurs, la demande en animaux est forte, dans un contexte de pénurie. Cependant, la valorisation des carcasses bio est trop faible. Pour construire une filière durable, les opérateurs doivent s'engager sur des prix rémunérateurs pour les éleveurs, permettant de rémunérer le respect des contraintes liées à l'élevage biologique et une meilleure qualité de la viande finale.

Concernant la contractualisation, elle est difficile à maintenir et à encourager dans un contexte où les prix sont élevés. Il est difficile de conserver les acteurs déjà engagés dans une filière, il est encore plus difficile d'en créer une, à moins qu'elle ne soit très rémunératrice.

## LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

Le marché de la viande bio s'inscrit dans la tendance de la baisse de consommation des produits biologiques. Pour 2024, les volumes abattus sont estimés à 28 236 tonnes équivalent-carcasse (tec), pour les espèces bovines et ovines (- 9 % entre 2023 et 2024). Il s'agit de la 3<sup>e</sup> année consécutive de baisse depuis la mise en place de l'Observatoire des viandes bio (2005), revenant à des niveaux d'abattage proches de ceux de l'année 2017. Cependant, le fléchissement est moins marqué que pour les années précédentes. Les abattages reculent de 11 % (tec) en bovins allaitants bio, avec un niveau de prix des animaux bio comparable à celui du conventionnel, réduisant ainsi l'intérêt de la valorisation en filière bio. Dans la filière viande bovine laitière et mixte, les abattages diminuent de 3 % (tec). En GMS, le steak haché maintient ses ventes alors que les pièces ont plus de difficultés à trouver leur place. Pour la filière veaux bio, la consommation chute dans l'ensemble des circuits de distribution (- 7 % tec). C'est dans la filière ovine que les abattages reculent le plus (- 22 % tec), en lien avec la réaffectation vers le marché conventionnel, faute de débouchés sur le marché bio.

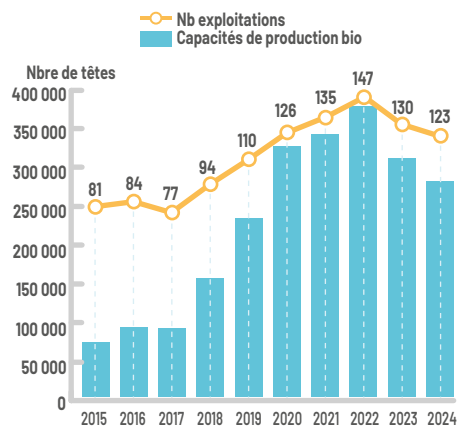
En 2024, les grandes et moyennes surfaces (GMS) restent le principal circuit de distribution pour les viandes bio en France, même si leur part de marché recule depuis 2019. Avec 44 % des volumes vendus en 2024 (contre 49 % en 2022), les GMS distancent la vente directe (16 % des volumes), les magasins spécialisés bio (12 %) et les boucheries artisanales (11 % des volumes). Les achats de viandes bio progressent en magasins spécialisés (+ 9 % en volume en 2024/2023) et en restauration collective (+ 14 % en 2024/2023). A l'inverse, dans les autres circuits de distribution, les ventes sont à la baisse : - 6 % (en volume) en GMS ainsi qu'en vente directe (après à plusieurs années de croissance) et - 2 % dans les boucheries artisanales. Globalement, on observe une légère baisse des volumes (- 1 % en 2024/2023), revenant à des niveaux de consommation encore inférieurs à ceux de l'année 2019.

D'après les premières données disponibles pour les 3 premiers trimestres 2025, les ventes totales de viande bio (steak haché et viandes surgelées) en GMS (hors hard discount) ont reculé de 3 % en volume mais ont progressé de 2,8 % en valeur par rapport à la même période de 2024.

- Les ventes de viande bovine surgelées en GMS (hors hard discount) : au cours des 3 premiers trimestres 2025, elles ont reculé de 10,7 % en volume et de 5,1 % en valeur par rapport à la même période de 2024.
- Les ventes de steak haché frais en GMS (hors hard discount) : elles ont stagné (- 0,5 %) en volume, mais ont progressé de 4,9 % en valeur au cours des 3 premiers trimestres 2025 par rapport à la même période de 2024.

# LA FILIÈRE POULES PONDEUSES BIOLOGIQUES

## Évolution du nombre d'exploitations et des capacités de production en poules pondeuses biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

## LA PRODUCTION EN NORMANDIE

Capacité de production\* (AB) en 2024 : **281 350 têtes**

\* Avertissement : il s'agit de mises en place potentielles et non d'effectifs réels sur l'année.

Alors qu'elles progressaient régulièrement depuis 2018, les capacités de production en poules pondeuses bio diminuent de nouveau dans la région (- 10 % entre 2023 et 2024), tout comme le nombre d'exploitations avec cette production (- 5 %). La Normandie reste une petite région de production pour les poules pondeuses bio (123 élevages bio en 2024).

On trouve dans l'élevage de poules pondeuses biologiques trois catégories, en fonction du nombre de poules et des circuits de commercialisation :

- Des élevages de moins de 250 poules pondeuses associées à d'autres productions comme le maraîchage,
- Des élevages entre 1 000 et 2 000 poules pondeuses, le plus souvent des installations avec commercialisation en vente directe,
- Des élevages de plus de 7 000 poules pondeuses tournés vers les filières de conditionnement pour les marchés des grandes surfaces alimentaires. En Normandie, des entreprises spécialisées dans la collecte, le conditionnement et la commercialisation d'œufs interviennent dans la région et proposent des contrats aux éleveurs.

Au cours des 3 premiers trimestres 2025, les ventes d'œufs bio en GMS (tous circuits) ont progressé de 4,9 % en volume et de 5,8 % en valeur par rapport à la même période de 2024. Les supermarchés restent le premier sous-circuit de la GMS, en volume comme en valeur, pour la vente d'œufs bio.



# LA FILIÈRE APICULTURE BIOLOGIQUE

## LA PRODUCTION EN NORMANDIE

La Normandie représente moins de **2 %** de l'effectif national de ruches certifiées bio

Nombre de ruches en 2024 : **4 456 ruches** certifiées bio, aucune ruche en conversion

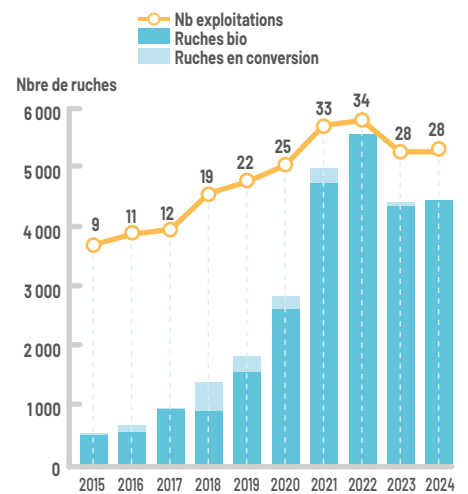
Part du nombre de ruches en bio : **21,4 %** de l'effectif régional total de ruches

Le nombre d'exploitations avec un activité apicole bio se maintient dans la région, tout comme le nombre de ruches certifiées bio. Cette activité reste encore peu développée dans la région, avec seulement 28 exploitations ayant une activité apicole bio. L'apiculture représente l'activité principale d'un faible nombre d'exploitants, les autres ruches bio proviennent d'ateliers de diversification d'exploitations dont l'activité principale est le maraîchage ou l'élevage.

Les apiculteurs régionaux pratiquent principalement la vente directe aux consommateurs (vente à la ferme, sur les marchés). Certains commercialisent également leurs produits par le biais de magasins collectifs et de magasins spécialisés bio régionaux ou des AMAP.

La France compte 1 484 exploitations en apiculture biologique en 2024, pour 258 000 ruches en bio ou en conversion. La part d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion (avec plus de 50 ruches) avoisine les 18 % et la production de miel certifié biologique représente 12 % du volume total de miel produit en France en 2024, soit 2 611 tonnes (- 42 % / 2023). Le rendement moyen de miel biologique atteint 14,6 kg / ruche (niveau quasi similaire au rendement conventionnel). La vente directe reste le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs bio.

### Évolution du nombre d'exploitations et du nombre de ruches biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

### Évolution des cheptels bio en Normandie : une situation contrastée

Évolution entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024	Nombre d'exploitations avec cette production	Cheptel certifié bio	Cheptel en conversion AB	Cheptel total conduit en AB
Vaches laitières	- 7 %	- 4 %	- 4 %	- 4 %
Chèvres *	- 4 %	- 14 %	- 68 %	- 15 %
Brebis laitières *	0 %	+ 16 %	Donnée non significative	+ 13 %
Vaches allaitantes	- 1 %	0 %	- 8 %	- 1 %
Brebis viande *	+ 5 %	- 4 %	Donnée non significative	+ 3 %
Truies *	- 18 %	- 11 %	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Poulets de chair *	+ 3 %	- 11 % de capacités de production	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Poules pondeuses *	- 5 %	- 10 % de capacités de production	Donnée non disponible	Donnée non disponible
Apiculture *	0 %	+ 2 %	Donnée non significative	+ 1 %

\* Pour ces productions, les données sont à considérer avec prudence : les effectifs sont limités et peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

## LES PRODUITS DE LA MER BIOLOGIQUES

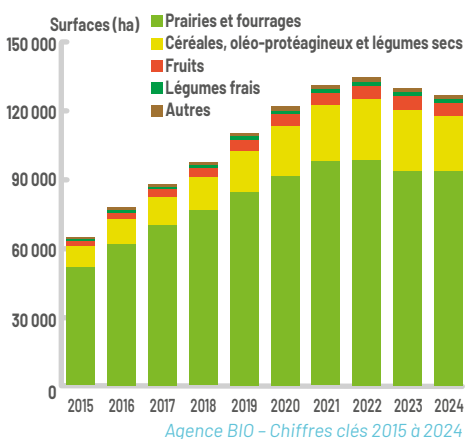
Les animaux issus de l'aquaculture peuvent également être certifiés bio. Les crustacés, coquillages et poissons bio répondent au règlement européen CE/710/2009 relatif à la production biologique d'animaux d'aquaculture. Les zones de production sont situées dans des eaux de haute qualité écologique telle que définie par la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Dans la version d'avril 2018 du guide de lecture AB de l'INAO, il est précisé qu'en production conchylicole, les animaux en cours d'élevage au moment de la mise en conversion doivent respecter les deux derniers tiers du cycle de production en agriculture biologique pour être valorisés en AB. En bio, les huîtres triploïdes sont interdites, seules les huîtres diploïdes, issues de captage naturel, ou d'écloseries bio, sont autorisées. Pour le captage naturel, le début du cycle de production correspond à la date de récolte des collecteurs.

Les huîtres élevées dans l'archipel des îles de Chausey (où l'eau est classée A, la plus haute qualité écologique) peuvent bénéficier du label AB. Fin 2025, la Normandie compte 3 entreprises ayant notifié une activité de produits de la mer en bio. Elles sont toutes localisées dans le département de la Manche. Il n'y a pas d'activité piscicole bio dans la région.

# 03

## LES FILIÈRES VÉGÉTALES BIO EN NORMANDIE

### Évolution de la répartition des surfaces cultivées en bio en Normandie



Fin 2024, en Normandie, la surface totale engagée en bio (certifiée bio et en conversion) s'élève à 126 680 ha (- 2,2 % / fin 2023). Ainsi, pour la deuxième année consécutive dans la région, on observe un léger recul des surfaces engagées en bio (perte de 2 830 ha entre 2023 et 2024). Ce recul des surfaces bio, également observé dans d'autres régions, est corrélé à la conjoncture difficile que connaît l'AB depuis fin 2021. Par ailleurs, la Normandie confirme sa spécialisation laitière, y compris en agriculture biologique, comme le démontre la part importante des prairies et fourrages (74 %) dans les surfaces conduites en bio dans la région.

### Développer de nouvelles filières bio et diversifier ses productions

Pour gérer les adventices dans les parcelles, limiter les maladies et les ravageurs des cultures ou pour conforter de nouveaux débouchés, certains producteurs choisissent de diversifier leurs productions, avec l'introduction de cultures mineures dans leur rotation, selon l'opportunité géographique (en Seine-

Maritime pour la betterave), le débouché (à proximité d'une coopérative linière pour le lin), la capacité de stockage (chanvre), les circuits ou contrats de commercialisation (quinoa, lentille, pois chiche, graine de chia). Pour le moment, en Normandie, ces surfaces conduites en bio restent encore limitées.

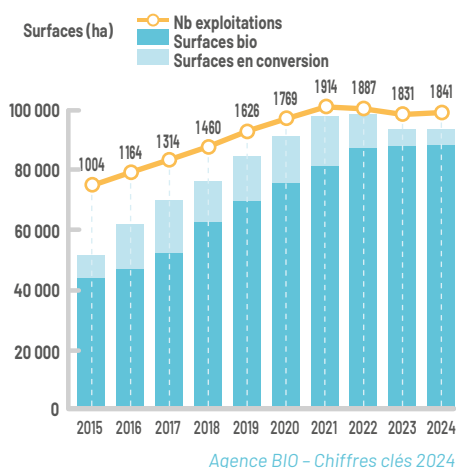
### Où se situent les parcelles bio en Normandie ?

L'Agence BIO met à disposition un outil cartographique permettant de localiser les parcelles engagées en agriculture biologique ou en conversion. Il s'agit de données anonymisées, sans information concernant la personne physique ou morale qui exploite ces surfaces. Seuls l'historique des cultures par parcelle et la surface sont affichés. A retrouver ici : <https://www.agencebio.org/cartobio/>

Par ailleurs, sur son site Internet, la DRAAF Normandie propose une rubrique qui présente les surfaces de productions végétales bio par commune (données de 2019 à 2024, issues du registre parcellaire graphique). Les cultures concernées sont : les cultures industrielles, les grandes cultures, les légumes, les pommes de terre, les vergers, les prairies-fourrages ainsi que la surface agricole utile en AB. Ces données sont à retrouver sur le site de la DRAAF Normandie : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/>

## LES FOURRAGES BIOLOGIQUES

### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces fourragères biologiques



### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

**74 %** de surfaces fourragères dans les surfaces totales normandes en bio et conversion.

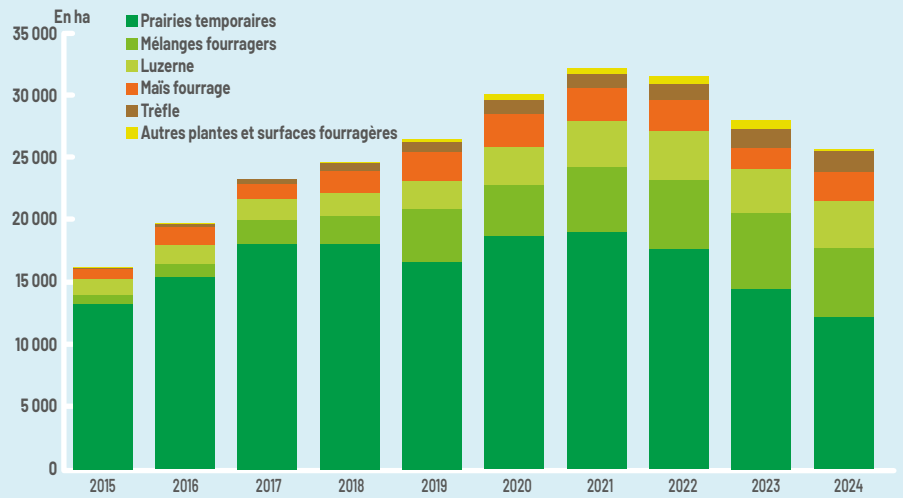
Surfaces toujours en herbe certifiées bio : **72 %** des surfaces fourragères certifiées bio normandes

Surfaces fourragères (cultures fourragères + STH) en 2024 : **88 170 ha** certifiés bio et **5 270 ha** en conversion

Part de la STH régionale en bio : **10 %**

Part des cultures fourragères régionales en bio : **8 %**

Après avoir reculé de 5 % entre 2022 et 2023, reflétant la baisse des surfaces bio dans la région et la diminution des troupeaux bovins bio (laitiers et allaitants), les surfaces fourragères (STH + cultures fourragères) conduites en bio se maintiennent dans la région entre 2023 et 2024. D'un point de vue agronomique, les exploitations en grandes cultures intègrent souvent une surface fourragère dans leur assolement en conversion pour pouvoir conduire des rotations équilibrées, à l'exemple de la prairie temporaire de luzerne. Cependant, cela peut entraîner des difficultés de commercialisation. Pour les exploitations éloignées d'une usine de déshydratation, la vente directe et la collaboration avec des éleveurs restent le meilleur moyen pour la valoriser. Ces disponibilités en fourrages issus des exploitations en polyculture offrent des opportunités pour les exploitations d'élevage en situation de déficit fourrager comme en cas de sécheresse.

Évolution de l'assolement des cultures fourragères en Normandie  
(Surfaces certifiées bio + en conversion)

Agence BIO - Chiffres clés 2015 à 2024

En Normandie, les cultures fourragères conduites en bio sont en recul (- 2 340 ha entre 2023 et 2024), en lien avec la baisse des troupeaux bovins laitiers et allaitants bio. Les prairies temporaires bio (- 2 290 ha) sont les principales cultures fourragères concernées par ce recul.

## Actualités des entreprises 2025



Lettre de veille INCA BIO 58, octobre 2025

## Un nouvel outil collectif pour sécher de la luzerne : Séchoir Collectif Plaine - Pays d'Auge (SeCoPPA)

Vingt-cinq agriculteurs du Calvados (14), céréaliers et éleveurs en bio et en conventionnel, se sont associés en coopérative pour construire un séchoir collectif. L'objectif est de récolter la luzerne encore verte afin de préserver un maximum de feuilles et de protéines, tout en maximisant le nombre de coupes : quatre récoltes cette année de fin avril à la mi-octobre, soit une coupe toutes les cinq semaines. La luzerne est achetée sur pied, puis récoltée par la coopérative grâce à du matériel en Cuma. Pour 2025, les associés visent une production de 1200 tonnes de luzerne déshydratée, l'objectif à terme est d'en produire 1400 tonnes / an.

## LES FILIÈRES DES GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES



## CÉRÉALES BIOLOGIQUES

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **4 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en céréales en 2024 : **19 690 ha** certifiés bio et **980 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de céréales en bio : **3 %** des surfaces régionales totales de céréales

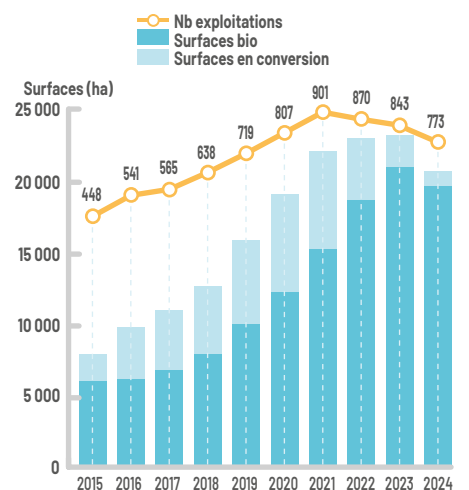
Les surfaces en céréales conduites en bio dans la région diminuent pour la première fois (- 11 % entre 2023 et 2024), reflétant la baisse des surfaces bio dans la région. Le développement régulier des surfaces en céréales bio observé jusqu'en 2021 était en lien avec la demande des opérateurs historiques des filières céréalières bio, mais également avec l'émergence de nouveaux opérateurs (coopératives, privés, négoce...) qui s'engageaient dans des collectes en bio et dans la certification de leurs silos. Les capacités de stockage en silos certifiés bio étaient en croissance, avec plusieurs projets en cours d'agrandis-

sement, de construction et de certification de silos. Des besoins nationaux non satisfaits ont pu offrir des opportunités au développement de cultures bio diversifiées : orge brassicole, sarrasin...

A partir de 2022, la dynamique ralentit. Depuis, le recul observé peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- une forte tension sur les différents marchés de produits bio,
- un contexte économique favorable aux productions conventionnelles,
- une baisse de la consommation des produits bio.

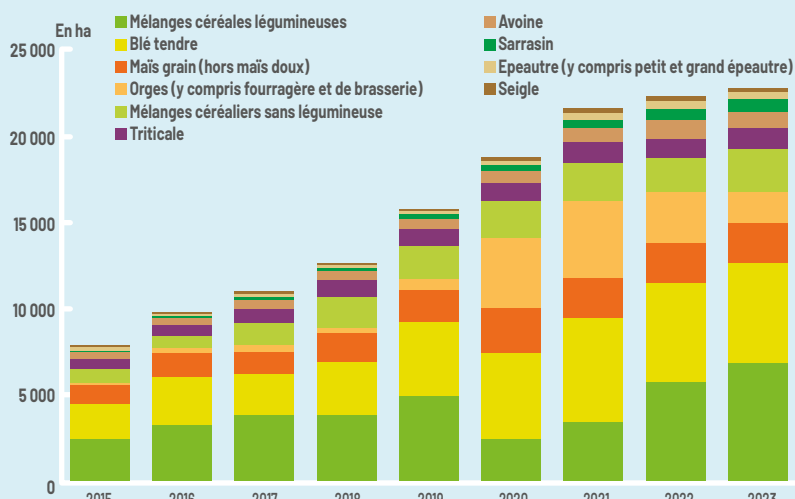
## Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces céréalières biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

En Normandie, jusqu'en 2023, on note un développement des surfaces en céréales secondaires (orge, avoine, triticale, sarrasin, épeautre, seigle). Les céréales secondaires permettent de diversifier les rotations et sont généralement plus résistantes aux maladies que le blé, y compris à la carie (sauf l'épeautre, aussi sensible à la carie que le blé). Elles sont valorisées pour l'alimentation humaine, sous forme de farines plus ou moins complètes ou sous forme de graines. Dans le cas d'une valorisation en alimentation animale, les céréales secondaires associées à des protéagineux (légumineuses) contribuent à l'autonomie en concentrés des exploitations et permettent de gagner en autonomie sur la paille.

### Évolution de l'assolement des surfaces de céréales en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)



Agence BIO – Chiffres clés 2015 à 2024

## L'AVAL DE LA FILIÈRE

### LA COLLECTE

Au niveau national, la collecte de la campagne culturale 2024-2025 est en retrait après une période marquée par des déconversions liées au ralentissement de la consommation de produits biologiques et donnant lieu à des prix de collecte bas lors de la récolte 2023. Les volumes de la moisson 2024 sont faibles conduisant à un écoulement des stocks d'avance.

L'année 2025 est marquée par une pluviométrie abondante en janvier suivie d'une sécheresse printanière. A la suite de ces deux épisodes climatiques les moissons ont été avancées. Des différences de qualité ont été observées selon la période de moisson. Une belle qualité de moisson est observée dans l'Eure, l'Orne et le sud du Calvados où la moisson a eu lieu avant le 20 juillet. En revanche, la qualité de la moisson est moindre en Seine-Maritime et dans le nord du Calvados avec une moisson tardive, après le 1<sup>er</sup> août.

La campagne 2025 a vu apparaître plusieurs maladies (carie, ergot,) impactant la qualité des grains. La récolte 2025 reste supérieure à celle de 2024 grâce à de bonnes conditions de cultures. Après la moisson 2025, le marché des grandes cultures bio semble à l'équilibre.

Les prix étaient historiquement bas lors de la moisson 2023, ils repartent à la hausse pour les moissons 2024 et 2025.

La filière se réorganise progressivement (adapter l'offre à la demande afin d'éviter les sur stocks, par exemple). Des signaux positifs sont observés sur la demande notamment pour les productions destinées à l'alimentation animale et à la meunerie. La consommation de produits bio se redresse notamment sur les œufs, impactant le marché des céréales fourragères.

Au niveau national, au cours des deux premiers mois de la campagne 2025/2026 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- La collecte globale de céréales (bio et en C2) a progressé de 38 %,
- Les mises en œuvre de blé tendre bio par les meuniers ont reculé de 2 %,
- Les mises en œuvre de céréales bio et C2 par les FAB ont baissé de 1 %,
- Les importations de céréales bio et en C2 ont plus que doublé,
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, les stocks de céréales bio étaient en hausse de 11 % chez les collecteurs par rapport au 1<sup>er</sup> septembre 2024, mais en recul de 29 % chez les meuniers et de 28 % chez les FAB.

### LA TRANSFORMATION

La Normandie compte moins d'une dizaine de moulins certifiés en Agriculture Biologique, la plupart étant des structures mixtes (AB et conventionnelles). Les moulins normands s'approvisionnent en céréales bio françaises et essayent, pour la plupart, de travailler avec les agriculteurs proches de leurs sites de production (dont avec des paysans boulangers qui peuvent vendre une partie de leur production brute).

En termes de technologie, on trouve à la fois des moulins à cylindre et à meule de pierre. Les types de grains écrasés sont assez divers, en majorité du blé tendre meunier, mais aussi de l'épeautre, petit épeautre, seigle, sarrasin. La plupart des volumes sont destinés aux opérateurs agroalimentaires (boulangeries, biscuiteries...).

Il existe plusieurs FAB (Fabrication d'Aliment du Bétail) sur le territoire régional, mais les volumes de céréales transformées ne représentent qu'un très faible tonnage.

## Biocer

BIOCER (27 - Marcilly-la-Campagne) est une coopérative 100 % bio créée en 1988 par un groupe d'agriculteurs désireux de commercialiser ensemble leurs céréales tout en défendant leur vision de l'agriculture biologique. La coopérative dispose d'un moulin et d'un atelier de conditionnement leur permettant de répondre aux besoins en produisant une diversité de farines et de grains conditionnés. BIOCER collecte 25 000 tonnes de céréales par an et 3 000 tonnes de farine sont écrasées par an. La farine est principalement vendue dans les magasins spécialisés bio et, dans une moindre mesure, aux boulangers pâtisseries bio situés sur son territoire de collecte ainsi qu'à d'autres moulins et transformateurs bio.

## Le moulin d'Alençon et la filière farine du Perche

Une quinzaine de producteurs ornais bio livrent plus de 700 tonnes de blé par an au moulin d'Alençon (61). Ce moulin, qui appartient à la Meunerie Guénégo, n'écrase que des céréales bio (blé, sarrasin, épeautre) pour alimenter la filière Farine du Perche qui existe depuis 30 ans, ainsi que des boulangeries. Cette farine est vendue en magasins bio, en grandes surfaces et alimente une centaine de boulangeries dans le quart Nord-Ouest de la France. Pour garantir la qualité de la farine, chaque lot de blé produit est trié et fait l'objet d'un test de panification, réalisé par un laboratoire indépendant. Seuls les lots qui respectent les critères de qualité définis par la meunerie sont collectés, les autres lots devront trouver un autre débouché.

## Focus sur Normandie Malt



Normandie Malt est la première malterie artisanale normande, installée à proximité de Bayeux (Calvados) depuis 2019. Elle propose des malts issus de céréales normandes (orge, blé, seigle, avoine...). Le travail à façon prend désormais une grande place dans la production en bio et en conventionnel. L'entreprise a développé sa gamme avec de nouveaux malts torréfiés et la distribution de malts spéciaux, sucres et levures afin d'élargir la gamme en bio.

Contacts : Marie et Franck Polidor,  
co-fondateurs / [contact@normandie-malt.com](mailto:contact@normandie-malt.com)

# Actualités des entreprises 2025



Lettre de veille INCA BIO 56, avril 2025

## La coopérative Biocer prête à accueillir de nouveaux adhérents

Un an après le refus de la fusion avec Natup, la coopérative Biocer est prête à accueillir de nouveaux adhérents (pour 10 000 t de grains supplémentaires). La coopérative regroupe aujourd'hui plus de 250 adhérents et est présente sur les territoires du Centre-Val-de-Loire, des Hauts-de-France, de l'Île-de-France et de la Normandie, avec trois silos représentant 12 000 t de stockage et un réseau de fermes relais, réalisant du stockage à façon. Biocer commercialise une partie de sa collecte en vrac et dispose d'un moulin où sont écrasées 3 000 t de céréales par an. La coopérative vend aussi de la farine aux boulangers-pâtisseries bio situés sur son territoire de collecte, ainsi qu'à d'autres moulins et transformateurs bio. Pour les graines de type lentilles, pois chiche, quinoa, chia, Biocer a un atelier de conditionnement, permettant de les mettre aux normes alimentaires et de les conditionner selon les besoins.



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## La coopérative de Creully ouvre un nouveau dépôt pour des céréales bio et conventionnelles

La Coopérative de Creully (Calvados) ouvre un nouveau site de collecte des céréales à Magny-la-Campagne, près de Lisieux (14) qui sera opérationnel dès la moisson 2025. Il comprend deux zones de stockage à plat distinctes (une pour les céréales conventionnelles et l'autre pour les céréales biologiques) ainsi qu'un bâtiment de transfert. La coopérative dispose déjà d'une quinzaine de sites dans le Calvados. Ce nouveau dépôt répond à un besoin des adhérents : gagner en proximité, en réactivité et en capacité de stockage, y compris pour les productions bio.



Lettre de veille INCA BIO 58, octobre 2025

## La coopérative NatUp consolide sa filière bio

Depuis plus de dix ans, NatUp développe une filière biologique, avec une large gamme de cultures (blé, orge, avoine, protéagineux). 250 agriculteurs sont aujourd'hui engagés dans la section AB ; 600 tonnes de blé meunier bio tracées «Île-de-France» sont collectées chaque année. La campagne 2024/2025 s'est soldée par un bilan positif, avec des prix plus favorables pour les adhérents. Le récent rééquilibrage de l'offre et de la demande contribue à une meilleure conjoncture pour l'agriculture biologique. En 2025, la coopérative a lancé une nouvelle filière dédiée au pois chiche bio, avec pour objectif d'atteindre 80 tonnes, soit 100 % des besoins de sa filiale Lunor.

# OLÉAGINEUX BIOLOGIQUES

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

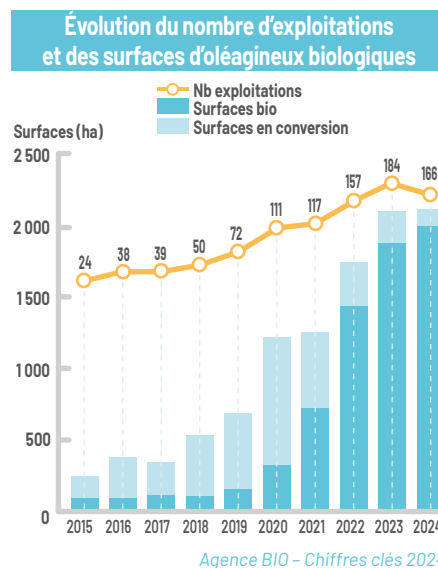
La Normandie représente moins de **1 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en oléagineux en 2024 : **1994 ha** certifiés bio et **120 ha** en conversion

Part des surfaces régionales d'oléagineux en bio : **1,5 %** des surfaces régionales totales d'oléagineux

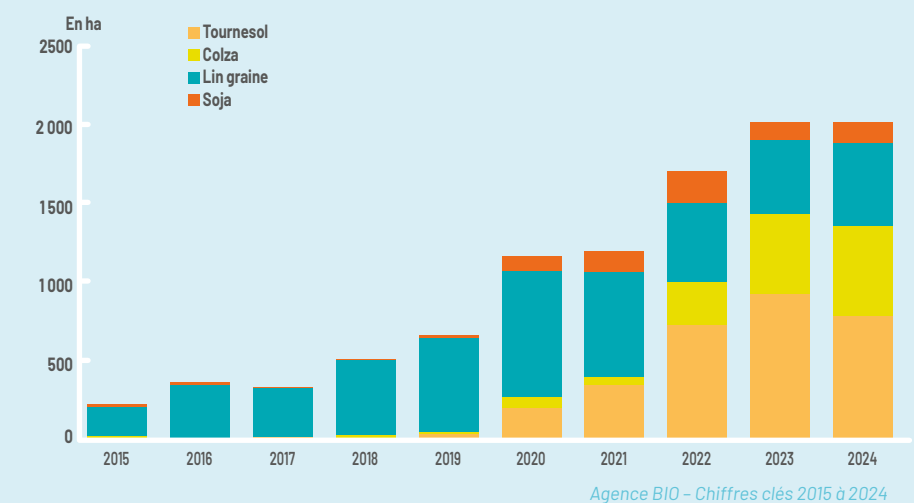
Après avoir progressé régulièrement, les surfaces en oléagineux conduites en bio en Normandie se stabilisent, et restent encore très limitées (aux alentours de 2 100 ha). Les cultures d'oléagineux sont encore peu développées dans la région, en raison de la grande variabilité des rendements (pression des ravageurs ou enherbement), ce qui décourage les producteurs de se lancer dans la conduite en bio de ces productions.

Pourtant, ces cultures ont des atouts agronomiques (diversification de la rotation, culture sarclée, racine pivotante...) et connaissent une forte demande sur les marchés, en alimentation humaine (colza, tournesol oléique, lin graine) et animale (soja, notamment pour remplacer les filières d'importation).



## Évolution de l'assolement des surfaces d'oléagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en oléagineux conduites en bio restent encore très limitées (les oléagineux représentent moins de 2 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en tournesol (795 ha en 2024), lin graine (581 ha en 2024) et en colza (531 ha en 2024). La culture du soja (138 ha en 2024) se développe depuis quelques années mais sur des surfaces plus réduites.



# L'AVAL DE LA FILIÈRE

## LA COLLECTE

Au niveau national, au cours des deux premiers mois de la campagne 2025/2026 (par rapport à la même période de la campagne précédente) :

- Les mises en œuvre de graines de soja bio par les FAB (Fabrication d'Aliment du Bétail) ont reculé de 38 %, le soja a représenté 98 % des utilisations de graines oléagineuses par les FAB au cours de cette période,
- Il n'y a eu aucune importation de graines d'oléagineux bio et C2 au cours de cette période,
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, les stocks d'oléagineux bio étaient en recul de 8 % chez les collecteurs par rapport au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et de 47 % chez les FAB.

# PROTÉAGINEUX BIOLOGIQUES

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **3 %** des surfaces françaises certifiées bio

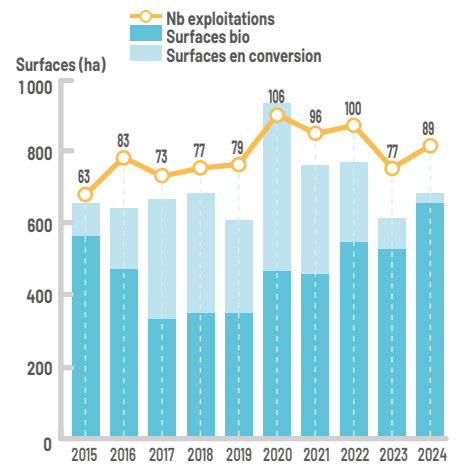
Surfaces en protéagineux en 2024 : **656 ha** certifiés bio et **27 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de protéagineux en bio : **3 %** des surfaces régionales totales de protéagineux

Les surfaces en protéagineux conduites en bio en Normandie sont en légère progression (+ 11 % / 2023) mais restent encore très limitées (aux alentours de 680 ha). D'une manière générale, on observe une mise en culture de protéagineux dans les surfaces en conversion. Cette pratique courante est encouragée par de bons rendements, en lien avec la demande en alimentation

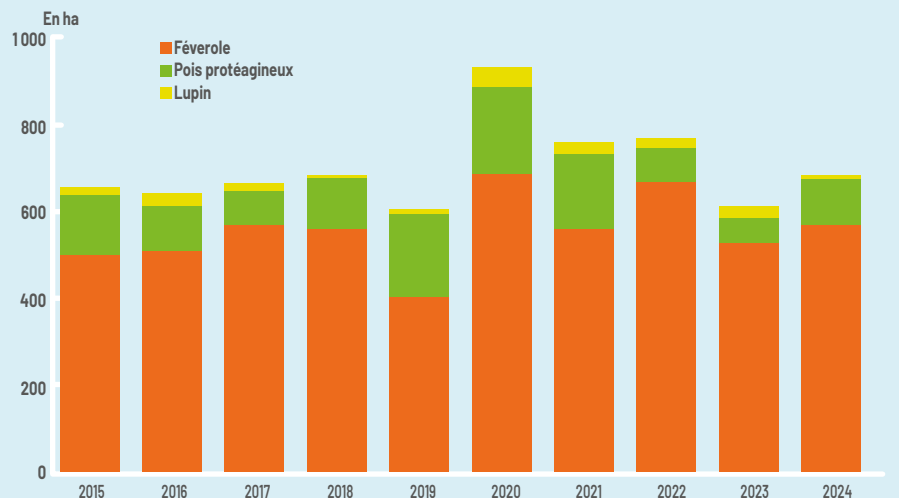
animale. Une fois la conversion terminée, les rotations se stabilisent en n'intégrant qu'une faible part de protéagineux (itinéraire technique délicat). Cependant, les associations céréales-protéagineux permettent de sécuriser les rotations et participent à l'autonomie alimentaire des élevages.

### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de protéagineux biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

### Évolution de l'assolement des surfaces de protéagineux en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)



Agence BIO - Chiffres clés 2015 à 2024

En Normandie, les surfaces en protéagineux conduites en bio restent encore très limitées (les protéagineux représentent moins de 1 % des surfaces conduites en bio dans la région). Ces surfaces sont majoritairement implantées en féveroles (570 ha en 2024). Les autres espèces de protéagineux (pois, lupins) sont cultivées sur des surfaces plus réduites.

## L'AVAL DE LA FILIÈRE

### LA COLLECTE

Au niveau national, au cours des deux premiers mois de la campagne 2025/2026 (par rapport à la même période de la campagne précédente):

- La collecte de protéagineux bio et C2 a progressé de 39 %, la féverole a représenté 72 % de la collecte de protéagineux bio et C2.
- Les mises en œuvre de graines de protéagineux par les FAB ont globalement baissé de 9 %, la féverole a représenté 74 % des mises en œuvre, les pois 26 %.
- Il y a 63 tonnes de pois bio et en C2 importés, mais pas d'autres protéagineux.
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, les stocks de protéagineux bio étaient en hausse de 41 % chez les collecteurs et de 1 % chez les FAB par rapport au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

# LÉGUMES SECS BIOLOGIQUES

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **2 %** des surfaces françaises certifiées bio

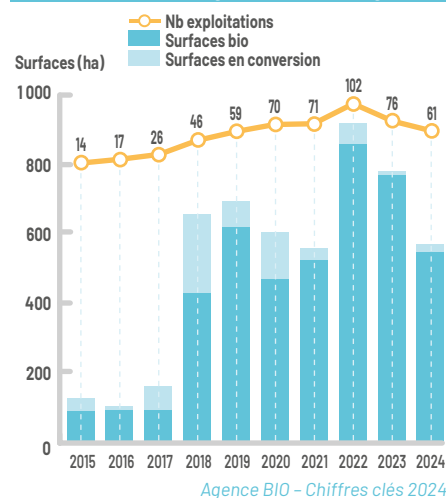
Surfaces en légumes secs en 2024 : **544 ha** certifiés bio et **24 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de légumes secs en bio : **69 %** des surfaces régionales totales de légumes secs

En Normandie, les surfaces en légumes secs conduites en bio diminuent pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, pour atteindre près de 570 ha en 2024, dans 61 exploitations. Cette baisse est à mettre en lien avec le recul des surfaces en grandes cultures bio (les légumes secs étant intégrés aux rotations des grandes cultures).

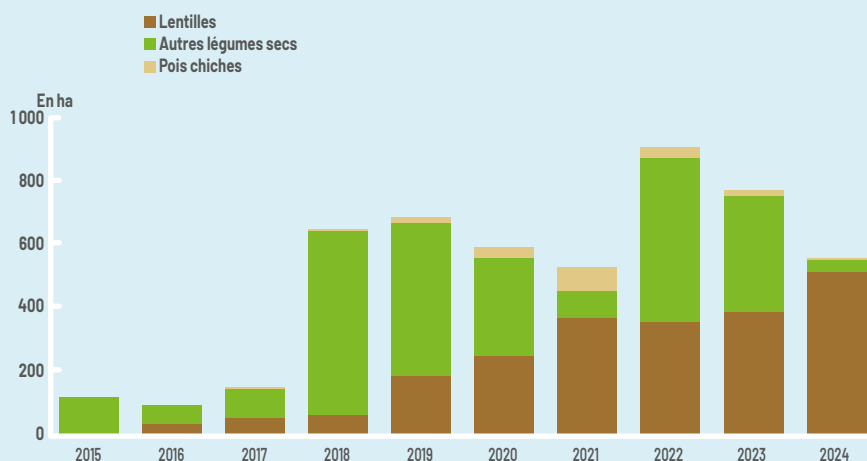


### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en légumes secs biologiques



### Évolution de l'assolement des surfaces en légumes secs en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)

En Normandie, les surfaces en légumes secs conduites en bio sont majoritairement implantées en lentilles (520 ha en 2024). Les autres surfaces de légumes secs (pois chiches, haricots secs, lentillons...) sont encore peu développées.



Source : Agence BIO - Chiffres clés 2015 à 2024

# LES FILIÈRES DES CULTURES INDUSTRIELLES BIOLOGIQUES



## LIN FIBRE BIOLOGIQUE

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **52 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en lin fibre 2024 : **344 ha** certifiés bio et **15 ha** en conversion

Le bassin linier s'étend sur la Normandie (première région linière textile bio), les Hauts-de-France, l'Île-de-France et la Bretagne. Après plusieurs années d'évolution constante des surfaces en lin bio, l'année 2025 marque une légère diminution. Les difficultés rencontrées par les filières biologiques ont conduit certains agriculteurs à se déconvertir.

Côté prix, après une année 2024 marquée par des niveaux très élevés pour la filasse de lin (jusqu'à 8 €/kg), les prix se sont stabilisés fin 2024 autour de 4 €/kg, avant

de connaître une légère hausse courant 2025. Ils se situent actuellement autour de 5,5 €/kg. Ces fluctuations ont pu fragiliser l'aval de la filière textile, notamment les marques européennes demandeuses de lin bio. Le marché est donc en cours de restructuration. Le prix du lin bio varie selon les teillages et peut bénéficier d'une plus-value comprise entre 0 et 0,5 €/kg. Une stabilisation des prix est attendue en 2026, avec une reprise probable des surfaces cultivées et avec une part de lin d'hiver.



## CHANVRE BIOLOGIQUE

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **10 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en chanvre 2024 : **530 ha** certifiés bio et **27 ha** en conversion

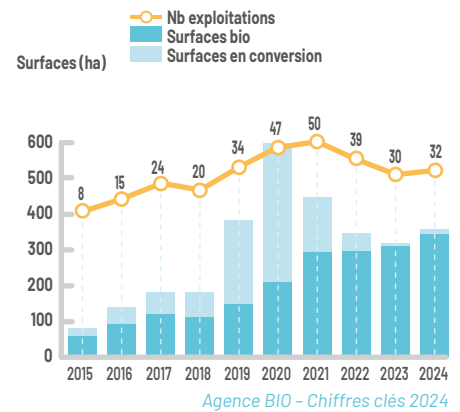
Le chanvre est une culture de printemps très intéressante sur le plan agronomique. Bonne tête d'assolement, ses besoins en termes de fertilisation sont limités et son système racinaire important structure le sol pour en offrir les bénéfices à la culture suivante. Plante à développement rapide, le chanvre prend rapidement le dessus sur les éventuelles adventices et empêche leur développement en bloquant la lumière. Ainsi, aucune intervention entre le semis et la récolte n'est nécessaire.

L'intégralité de la plante de chanvre peut être valorisable. Ainsi, les débouchés du chanvre sont nombreux. En agriculture biologique, la graine est utilisée en alimentation humaine principalement, ainsi qu'en cosmétique. Ses excellentes qualités nutritionnelles, tant sur le plan de la qualité de ses acides gras ou bien des protéines qu'elle contient, en font un super-aliment. Elle se décline de plusieurs façons, en huile, farine ou graines décortiquées, elle est également plébiscitée en boulangerie ou en pâtisserie.

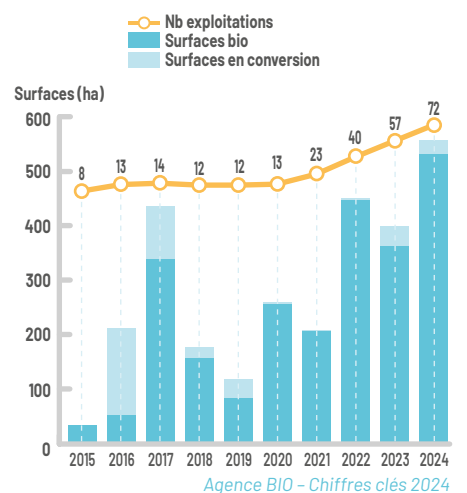
Après défibrage de la paille de chanvre, deux produits sont obtenus : la fibre et la chènevotte. La fibre est utilisée pour la fabrication de papiers spéciaux, fins et résistants, ou encore pour la création de matériaux composites en substitution de matières plastiques (comme dans l'automobile) et apportant sa résistance mécanique élevée. La fibre et la chènevotte alliée à la chaux, isolants performants et écologiques sont utilisés dans le secteur du bâtiment. Ces fibres courtes « cotonisées » peuvent aussi être utilisées en habillement. La chènevotte est également utilisée dans la fabrication de matériaux composites ainsi qu'en paillage végétal.

Concernant la filière chanvre textile, le marché est encore en phase de structuration. L'ensemble des acteurs est engagé dans des travaux de recherche et développement. Les agriculteurs progressent dans la maîtrise de l'itinéraire technique, mais les charges liées à cette culture (semences, fauche) restent élevées et nécessitent des équipements spécifiques. La rentabilité économique repose donc sur un savoir-faire important et une relation étroite avec les teillages.

### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en lin fibre biologique



### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en chanvre biologique



En 2025, le prix du chanvre est indexé sur celui du lin, tout en restant légèrement inférieur. Un marché asiatique émerge, sous réserve d'une bonne qualité de filasse. Par ailleurs, des tests sont en cours chez les filateurs et tisseurs européens afin de réapprendre à travailler cette fibre.

## Culture du chanvre : ce que dit la réglementation

L'essentiel de la production de chanvre concerne la production de paille et de graines. Une part mineure concerne la valorisation des fleurs et feuilles en lien avec leur teneur en CBD<sup>[1]</sup>. Cette culture reste très surveillée. Le chanvre *Cannabis sativa* L. se distingue de son cousin *Cannabis indica* interdit en France, par son taux de THC<sup>[2]</sup>. En France, comme en Europe, ne sont autorisées que les variétés ayant moins de 0,3 % de THC. Les semences utilisées doivent donc être obligatoirement certifiées et inscrites au catalogue européen. Chaque sac de semence porte une étiquette officielle du SOC (service officiel de contrôle). En août, le taux de THC est contrôlé dans 30 % des surfaces cultivées via des prélèvements envoyés en laboratoire.

Sur les variétés autorisées, la réglementation permet aujourd'hui de produire et de commercialiser toutes les composantes de la plante. En annulant, en décembre 2022, l'arrêté du 30/12/2021, le Conseil d'État a donc annulé l'interdiction totale des fleurs et feuilles, considérée comme disproportionnée. Désormais, il n'est plus obligatoire de contractualiser avec un acteur de la filière avant d'implanter du chanvre. Celui-ci doit toutefois respecter une teneur en THC inférieure à 0,3 %.

Depuis janvier 2024, InterChanvre l'interprofession du chanvre industriel a sorti de son périmètre les fleurs et les feuilles de chanvre.

Concernant la certification AB, il ressort de la décision du Conseil d'État, que les feuilles et fleurs de chanvre (variétés à teneur en THC inférieure à 0,3 %) sont, de ce fait, certifiables en AB. En revanche, en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE, les produits à base de cannabidiol (CBD) ne peuvent pas être considérés comme des produits agricoles et ainsi ne peuvent pas être certifiés en AB au titre du règlement (UE) 848/2018 ; de plus, en l'état actuel de la réglementation générale, ces produits ne sont pas reconnus en tant que « nouveaux aliments ». Une expertise EFSA est en cours à ce sujet.

[1] CBD : cannabidiol, substance non-psychotrope du chanvre (*Cannabis sativa*)

[2] THC : delta-9-tétrahydrocannabinol, substance psychotrope du *Cannabis sativa* et *indiana*

## BETTERAVES À SUCRE BIOLOGIQUE

### LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

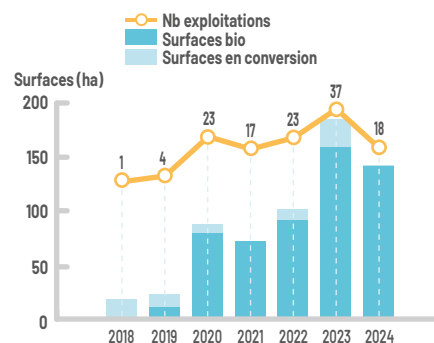
La Normandie représente **8 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en betteraves sucrières en 2024 : **141 ha** certifiés bio et **1 ha** en conversion

En France, la filière sucrière a engagé une réflexion sur le développement d'une filière bio. Les essais de production de betteraves sucrières bio se poursuivent en vue de déterminer les meilleures techniques permettant de limiter les coûts de production pour les exploitants et de diminuer les risques, quelles que soient les conditions climatiques.

En Normandie, en 2024, moins d'une vingtaine de producteurs normands cultivent des betteraves sucrières bio, pour une surface totale d'un peu moins de 150 ha (surtout en Seine-Maritime). Les contraintes de nettoyage liées à l'utilisation d'un outil de transformation mixte et les difficultés à trouver des débouchés font que les sucreries ne tendent pas à chercher plus de surfaces pour le moment.

### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en betteraves à sucre biologiques



Agence BIO - Chiffres clés 2024

## Actualités des entreprises 2026



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

### La production de sucre de betterave bio et brut en phase de test

La coopérative « La Fabrique à sucres » a installé à Dury (Somme) une ligne de production provisoire pour fournir des échantillons de sucre de betterave bio et brut à ses clients potentiels (industries de l'agro-alimentaire) afin qu'ils puissent tester le produit et développer des recettes. Les betteraves y sont lavées, pressées, le jus est filtré, pasteurisé, puis concentré pour être ensuite cristallisé et ensaché. La fabrication est 100 % mécanique et n'utilise pas d'eau car le jus du tubercule est recyclé et réemployé. Une quarantaine d'agriculteurs se sont associés pour ce projet. L'objectif, à terme, est d'ouvrir une usine de production définitive à Escaudœuvres (Nord) courant 2027.



© CA Neurthe-et-Moselle

# LES FILIÈRES DES LÉGUMES FRAIS BIOLOGIQUES

Les surfaces comptabilisées comprennent uniquement les surfaces en légumes cultivées sur une année donnée et n'intègrent pas les surfaces en rotation.

Pour la deuxième année consécutive, on observe un recul des surfaces légumières conduites en bio en Normandie (- 15 % / 2023) en lien avec les difficultés rencontrées par les filières bio. En 2025, 77 agriculteurs/trices ont choisi de s'installer en agriculture biologique dans le cadre des installations aidées (dispositif NDI) en Normandie, 19 d'entre eux se sont installés en maraîchage bio (première production pour les installations bio aidées en Normandie, devant la production de lait bovin bio).

Il est à noter que pour les productions légumières, deux types de systèmes de production se distinguent :

- les plus nombreux sont les systèmes maraîchers diversifiés, sur des petites surfaces (dont une partie sous serre ou abri), basés sur une diversité de légumes et dont la vente se fait essentiellement en circuits courts de proximité notamment vente directe,
- puis viennent les systèmes légumiers de plein champ, sur des grandes surfaces, spécialisés sur certaines cultures, notamment des cultures d'hiver (choux, carottes, poireaux...) davantage tournés vers les filières longues.

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

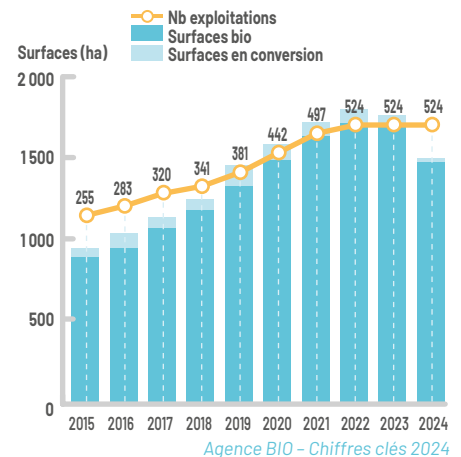
La Normandie représente **4 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en légumes frais en 2024 : **1 475 ha** certifiés bio et **30 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de légumes frais en bio : **5 %** des surfaces régionales totales de légumes frais



## Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de légumes frais biologiques



## L'AVAL DE LA FILIÈRE

Une majorité de maraîchers bio normands vendent leur production en circuits courts (à la ferme, sur les marchés, via des AMAP, dans des magasins spécialisés bio, à des restaurateurs...). Les producteurs de légumes bio peuvent également se regrouper pour commercialiser leurs productions en commun. Les objectifs sont doubles : proposer une offre diversifiée en volumes conséquents avec un service logistique mutualisé (livraison mais aussi préparation de commande, facturation, relation client...). Les clients (magasins, restaurants collectifs...) sont demandeurs pour rationaliser leurs approvisionnements, quand les producteurs demandent de leur côté une planification et un engagement des clients.

Plusieurs opérateurs normands sont positionnés sur la commercialisation de légumes bio de 1<sup>re</sup> gamme (carottes, salades, poireaux et pommes de terre...) ou sur la préparation / transformation de légumes biologiques (salades prêtes à l'emploi, pomme de terre bio ou la betterave rouge bio).

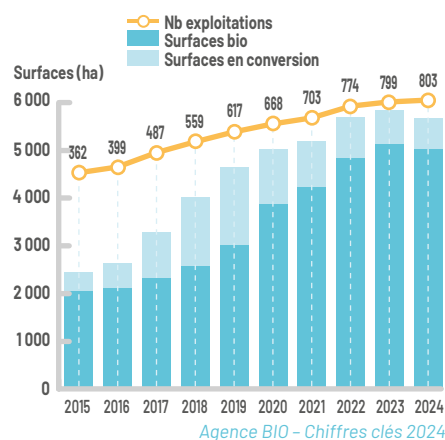
## LA CONSOMMATION

Au cours des 7 premiers mois de 2025, au niveau national, les achats de fruits et légumes frais bio (y compris 4<sup>e</sup> gamme et fraîche découpée, hors pommes de terre) ont globalement progressé de 5,1 % en volume et de 7,1 % en valeur par rapport à la même période de 2024.

Après plusieurs campagnes contrastées, la filière des pommes de terre bio retrouve des perspectives plus favorables : les volumes seront au rendez-vous et la qualité aussi (campagne 2025). Dans un contexte où la consommation amorce une légère reprise, les acteurs de la filière œuvrent pour que la pomme de terre bio revienne dans les habitudes d'achat des Français, à peine plus d'un foyer sur 10 ayant acheté de la pomme de terre bio sur la campagne précédente.

# LES FILIÈRES DES FRUITS BIOLOGIQUES

## Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de fruits biologiques



## LA PRODUCTION EN NORMANDIE

La Normandie représente **9 %** des surfaces françaises certifiées bio (toutes productions fruitières confondues)

Surfaces en fruits en 2024 : **5 026 ha** certifiés bio et **663 ha** en conversion

En Normandie, les surfaces en fruits (toutes espèces confondues) conduites en bio diminuent pour la première fois (- 153 ha / 2023). La production de fruits bio en Normandie est fortement orientée vers la production de pommes (85 % des surfaces en fruits engagées en bio dans la région), dont les pommes à cidre ou à jus. Avec 4 812 ha engagés en bio en 2024 (dont 558 ha en conversion), la Normandie est la 1<sup>re</sup> région française productrice de pommes bio (toutes variétés confondues), avec 28 % des surfaces nationales (bio + conversion).



## La production de fruits biologiques en Normandie

2024	Fruits à noyau et à pépins		Fruits à coque	Fruits baies	Autres fruits	Total surfaces fruits
	Pommes* (toutes catégories)	Autres dont abricots, cerises, figes, kiwis, pêches, poires, prunes	Dont châtaignes, noisettes, noix	Dont cassis, fraises, framboises, groseilles, myrtilles	Dont agrumes et fruits tropicaux	
Nombre d'exploitations	611	233	44	100	4	803
Surface totale (ha)	4 812	757	83	35	2	5 689
dont certifiés bio (ha)	4 254	675	66	31	0	5 026
dont en conversion (ha)	558	82	17	4	2	663
% / total surfaces fruits	85 %	13 %	1 %	1 %	0 %	100 %

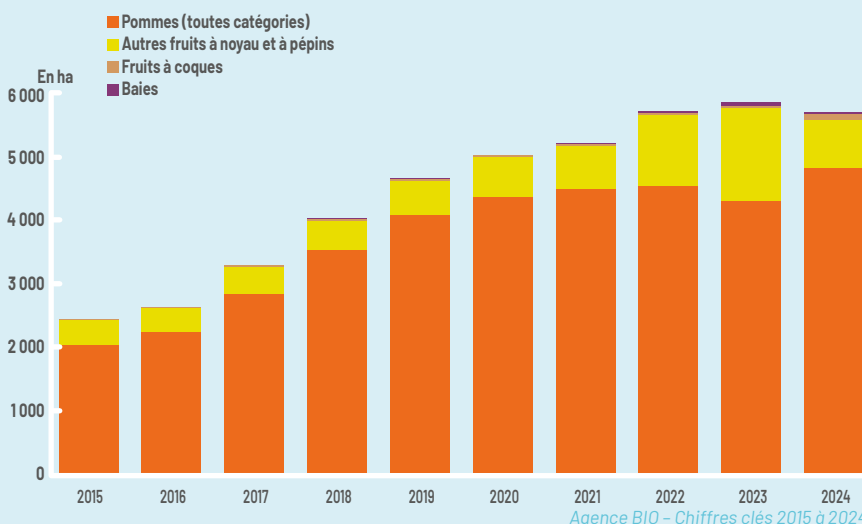
\* Afin de limiter les erreurs dans la répartition des surfaces, l'Agence BIO ne fait plus la distinction entre les variétés de pommes (pommes à cidre/jus et pommes de table). Toutes les surfaces en pommes sont désormais regroupées dans une seule catégorie.

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

En Normandie, les surfaces en fruits conduites en bio se stabilisent, après plusieurs années de progression. Les surfaces fruitières sont notamment concernées par les projets de diversification et de développement des systèmes agroforestiers. Les fruits peuvent être commercialisés à l'état brut ou transformés (confitures, gelées, sirops, jus...).

Afin de limiter les erreurs dans la répartition des surfaces, l'Agence BIO ne fait plus la distinction entre les variétés de pommes (pommes à cidre/jus et pommes de table). Toutes les surfaces en pommes sont désormais regroupées dans une seule catégorie.

## Évolution des surfaces en fruits en Normandie (Surfaces certifiées bio + en conversion)





## L'AVAL DE LA FILIÈRE

### LE CIDRE ET SES DÉRIVÉS

En Normandie, les producteurs de pommes bio pour la transformation peuvent commercialiser leur production (cidre, poiré, jus de pomme, vinaigre de cidre) en vente directe, dans les magasins spécialisés bio ou en grandes surfaces.

Pour les producteurs positionnés sur les circuits longs, ils disposent de débouchés auprès d'acheteurs de pommes à cidre situés en région ou dans les régions limitrophes à la Normandie. Les produits sont alors commercialisés dans divers réseaux

de distribution allant des épiceries fines aux grandes surfaces alimentaires, sous marques privées et sous marques de distributeurs.

### Les produits cidricoles bio normands sous AOC/AOP

Normandie, Terre d'Appellations Cidricoles (ex-CICD) est l'entité qui fédère les associations et syndicats des AOC cidricoles normandes. Des exploitations agricoles sont labellisées AOC/AOP et possèdent également la certification AB. Les informations disponibles sur ces doubles certifications sont disponibles dans le tableau ci-dessous.

Calvados Pays d'Auge (AOC depuis 1942)	En AOC Calvados Pays d'Auge, 42 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en AB ou en conversion (2019).
Calvados Domfrontais (AOC depuis 1997)	En AOC Calvados Domfrontais, 39 % des exploitations qui ont une activité de transformation sont en AB ou en conversion (2019).
Cidre Pays d'Auge (AOC depuis 1996 + AOP)	En AOP Cidre Pays d'Auge, 13 des 23 producteurs sont en AB (2026).
Cidre Cotentin (AOC depuis 2016 + AOP)	En AOP Cidre Cotentin, 7 des 13 producteurs sont en AB (2026).
Cidre du Perche (AOC depuis 2020)	En AOC Cidre du Perche, les 9 producteurs sont en AB (2026).
Poiré Domfront (AOC depuis 2001 + AOP)	En AOC Poiré Domfront, 9 des 15 producteurs sont en AB (2026).
Calvados (AOC depuis 1984) Pommeau de Normandie (AOC depuis 1991)	Pour les autres appellations, nous n'avons pas de données exhaustives ou représentatives.

# LES FILIÈRES DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES BIOLOGIQUES (PPAM)

## LA PRODUCTION BIO EN NORMANDIE

La Normandie représente **moins de 1 %** des surfaces françaises certifiées bio

Surfaces en PPAM en 2024 : **104 ha** certifiés bio et **12 ha** en conversion

Part des surfaces régionales de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en bio : **42 %** des surfaces régionales totales de PPAM

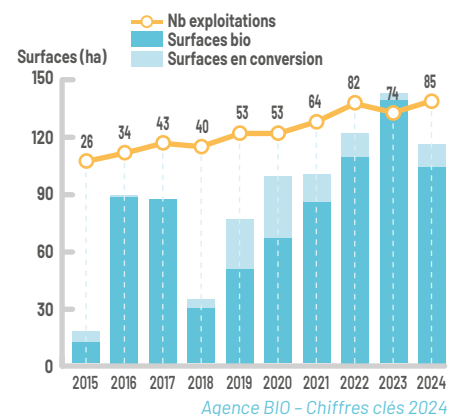
En Normandie, les surfaces en plantes à parfum, aromatiques et médicinales bio sont limitées et fluctuent d'une année sur l'autre pour atteindre 116 ha en 2024, répartis dans 85 exploitations.



## L'AVAL DE LA FILIÈRE

La production de PPAM se décompose en deux catégories : d'une part, les plantes condimentaires principalement cultivées par les maraîchers sur de très petites surfaces et d'autre part, les plantes aromatiques, médicinales et à parfum, issues de cueillette sauvage ou de cultures très extensives, concernant très peu de producteurs. Elles sont vendues sous forme de plantes sèches, de confitures et de sirop.

### Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces de PPAM biologiques



# LES AUTRES PRODUCTIONS VÉGÉTALES BIOLOGIQUES

Parmi les autres productions végétales bio de la région, quelques producteurs proposent du houblon, du safran, des champignons, de la spiruline, de l'ortie, des cultures florales et ornementales, des sapins de Noël... le tout, sur des surfaces très limitées. A noter l'émergence d'une filière viticole bio en Normandie, avec en 2024, 17 producteurs pour 33 ha de raisin de cuve engagés en AB.

Évolution des surfaces conduites en bio en Normandie : nette baisse des surfaces en conversion

Évolution entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024	Nombre d'exploitations avec cette production	Surfaces certifiées bio	Surfaces en conversion AB	Surfaces totales conduites en AB
Total SAU bio	+ 1 %	- 1 %	- 21 %	- 2 %
Surfaces toujours en herbe	+ 1 %	+ 4 %	- 2 %	+ 4 %
Prairies temporaires	- 1 %	- 17 %	- 3 %	- 16 %
Autres cultures fourragères	+ 3 %	+ 3 %	- 40 %	0 %
Céréales	- 8 %	- 6 %	- 56 %	- 11 %
Oléagineux *	- 10 %	+ 6 %	- 46 %	+ 1 %
Protéagineux *	+ 16 %	+ 25 %	- 69 %	+ 11 %
Légumes secs*	- 20 %	- 29 %	Donnée non significative	- 27 %
Lin fibre *	+ 7 %	+ 10 %	Donnée non significative	+ 13 %
Chanvre *	+ 26 %	+ 46 %	- 27 %	+ 40 %
Betteraves sucrières *	- 51 %	- 11 %	Donnée non significative	- 23 %
Légumes frais	0 %	- 14 %	- 39 %	- 15 %
Pommes (toutes catégories)	+ 12 %	+ 11 %	+ 22 %	+ 12 %
Autres surfaces en fruits	- 8 %	- 40 %	- 59 %	- 43 %
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales *	+ 15 %	- 25 %	Donnée non significative	- 19 %

\* Pour ces productions, les données sont à considérer avec prudence : les surfaces cultivées sont limitées et peuvent fortement fluctuer d'une année sur l'autre.

Source : Agence BIO – Chiffres clés 2024



# LES PRÉPARATEURS BIOLOGIQUES



## EN FRANCE

En lien avec les difficultés rencontrées par les filières bio depuis fin 2021, le nombre d'entreprises aval\* certifiées bio diminue pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en France, passant de 26 276 entreprises de transformation (artisanale et industrielle), de distribution (commerce de gros et de détail) et d'import/export de produits bio en 2023 à 25 081 entreprises en 2024 (- 4,5 % en 2024 / 2023). La baisse la plus importante concerne les importateurs de produits bio (- 13 %).

Pour les artisans, les arrêts de certification bio en 2024 concernent essentiellement les boulangeries qui ne proposent désormais plus de pain bio. Pour les distributeurs, les arrêts de certification bio en 2024 concernent surtout des commerces de détail.

D'après les premières données disponibles pour 2025, en France la baisse du nombre d'opérateurs de l'aval engagés en bio se poursuit, mais moins fortement que les années précédentes (- 1,6 % en 2025 / 2024, soit une «perte» de 400 entreprises).

\*Entreprises aval : entreprises avec une activité de préparation/transformation, conditionnement, distribution, import/export en AB.

## EN NORMANDIE

Comme au niveau national, le nombre d'entreprises aval certifiées bio diminue pour la 3<sup>e</sup> année consécutive en Normandie, passant de 1 098 entreprises de transformation (artisanale et industrielle), de distribution (commerce de gros et de détail) et d'import/export de produits bio fin 2023 à 1 018 entreprises 2024 (- 7,3 % entre 2023 et 2024).

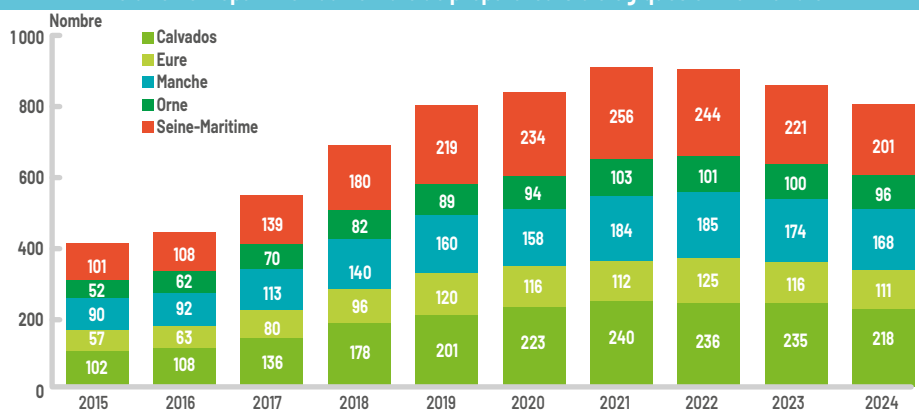
D'après les premières données disponibles pour 2025, en Normandie la baisse du nombre d'entreprises aval engagées en bio se poursuit mais moins fortement que les années précédentes (- 4,4 % en 2025 / 2024, soit une «perte» de 45 entreprises).

### Les entreprises de transformation avec une activité bio en Normandie

2024	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Activité de transformation (fermière, artisanale, industrielle)	218	111	168	96	201	794
Évolution / 2023	- 7 %	- 4 %	- 3 %	- 4 %	- 9 %	- 6 %

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

### Évolution et répartition du nombre de préparateurs biologiques en Normandie



Agence BIO - Chiffres clés 2024

## Actualités des entreprises 2026



### Près de 270 produits bio primés au Concours Général Agricole en 2026

A l'occasion du Concours Général Agricole 2026, 2 067 produits (hors vins) ont été médaillés, dont 714 sous signes officiels de qualité et d'origine (AOC/AOP, IGP, Label Rouge et AB). Les produits bio labellisés dominent avec 268 médailles, dont 96 en or (toutes catégories de produits confondus, hors vins). La Normandie revient du Concours Général Agricole 2026 avec 133 produits médaillés (45 médailles d'or, 58 médailles d'argent et 30 médailles de bronze). 27 de ces médailles ont été décernées à des produits bio (8 médailles d'or, 12 médailles d'argent et 7 médailles de bronze).

# LA RESTAURATION BIOLOGIQUE

## Un cahier des charges pour la restauration commerciale bio

En France, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau cahier des charges est entré en vigueur concernant la restauration commerciale bio, avec trois niveaux de certification :

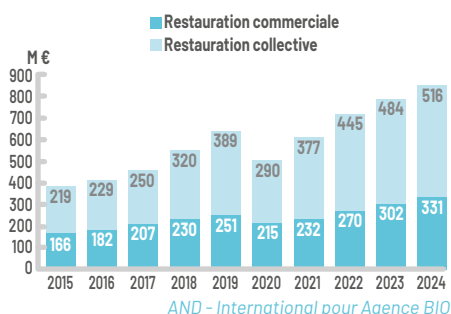
- la catégorie 1 couvre les restaurants dont 50 % à 75 % des approvisionnements, en valeur d'achat, se font en bio,
- la catégorie 2 vise les établissements où ils représentent 75 % à 95 %,
- la catégorie 3 pour au moins 95 %.

Les établissements qui veulent entrer dans cette démarche sont contrôlés par des organismes certificateurs qui valident le respect du cahier des charges.

En France, fin 2025, 216 restaurants ont notifié leur activité AB auprès de l'Agence BIO, dont 3 en Normandie.



## Évolution des achats de denrées alimentaires bio par les circuits de restauration



## Moins de 7 % de produits bio en restauration collective en 2024

L'Agence BIO a évalué les achats bio en restauration collective (au stade gros) à 516 millions € en 2024 (soit moins de 7 % des achats alimentaires) contre 1,5 milliard € si le seuil de 20 % prévu par la loi EGalim était respecté. En 2024, l'utilisation de produits bio en restauration collective a progressé de 6,4 % en valeur / 2023.

En 2024, les achats de produits bio en restauration commerciale sont évalués à 331 M€ (+ 9,5 % / 2023) mais la part marché des produits bio en restauration commerciale stagne à 1,5 % du marché (en valeur). Au total, le marché des produits alimentaires bio en restauration hors domicile (tous circuits confondus) est estimé à 847 M€ HT (+ 7,8 % / 2023).

## Rappel des objectifs des lois EGalim et Climat et Résilience

La loi EGalim et la loi Climat et Résilience, fixent des exigences à la restauration collective. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'article 24 de la loi «pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous», dite loi «EGalim», est entré en vigueur. Il stipule que les repas servis dans les restaurants collectifs publics doivent avoir une part au moins égale, en valeur, à 50 % de produits de qualité ou durables, dont 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Cela s'applique à la restauration collective publique qui regroupe quatre grandes catégories de restauration : scolaire (crèche, maternelle, primaire, collège, lycée, université), médico-sociale (hôpitaux, maisons de retraite), d'entreprise (restaurants administratifs et d'entreprise) et autres (centre de vacances, armée, prison...).

La loi Climat et Résilience (08/2021) abonde les objectifs d'EGalim pour les approvisionnements durables et de qualité, à savoir :

- Produits issus du commerce équitable : 50 %
- Viandes et poissons (objectif au 01/01/2024) : au moins 60 % de durable et qualité (labels) dans les approvisionnements de la restauration collective ; 100 % de durable et de qualité dans les approvisionnements de la restauration collective gérée par l'État
- Pérennisation de menus végétariens hebdomadaires en restauration scolaire
- Extension de la loi «EGalim» à tous les restaurants collectifs privés en 2024
- Diversification des sources de protéines pour tous les restaurants collectifs dont privés, en 2024.

Fin 2025, à l'occasion du Conseil national de la restauration collective (instance qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation en restauration collective), la Ministre en charge de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a appelé l'ensemble des acteurs publics et privés de la restauration collective à intensifier leur mobilisation afin d'atteindre rapidement les objectifs fixés par la loi EGalim : 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio.

En 2025, la campagne de télédéclaration sur la plateforme numérique «ma cantine» a connu une forte hausse de participation (40 % des sites de restauration collective en France ont télédéclaré leurs achats). Les données d'achats 2024 montrent une stabilisation de la part des produits bio (11,8 %) et une progression des produits durables et de qualité (29,5 %). La prochaine campagne de télédéclaration sur la plateforme ma cantine (pour saisir les données 2025) débutera le 12 janvier 2026 et se terminera le 31 mars 2026.

## Adoption de la stratégie nationale pour l'alimentation : 12 % de produits bio dans l'alimentation des Français

En février 2026, le Gouvernement a publié la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC). Déclinée en 4 axes et 20 objectifs, elle fixe un cap à horizon 2030 : permettre à tous les Français d'accéder à une alimentation plus saine, plus durable et plus locale, tout en renforçant la souveraineté agricole et alimentaire du pays. Le bio y est reconnu comme un levier de transition et la stratégie prévoit d'en porter la part à 12 % (en valeur) dans la consommation alimentaire (en moyenne annuelle pour l'ensemble de la population et sur l'ensemble des circuits de consommation), soit le double de ce qu'elle représente actuellement.

## Loi EGalim : 12 % de produits bio dans la restauration collective en 2024 en France

D'après les données saisies pour l'année 2024 par les gestionnaires de restaurants collectifs sur le site MaCantine.fr, en France, le taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité est estimé à 29,5 %, dont 11,8 % de produits bio. Concernant l'introduction des produits bio, les secteurs de l'enseignement (avec 19 % de produits bio) et l'administration (13 %) sont en tête ; les secteurs du médico-social (7 %) et de la santé (4 %) ont les taux les plus faibles. Les taux moyens globaux par secteur d'activité sont tous inférieurs

à 20 % de produits bio. Cependant, 44 % des déclarants de France métropolitaine ont atteint ou dépassé ce seuil des 20 %. Ces données pour 2024 sont à considérer avec précaution, en raison du nombre de répondants (40 % des sites de restauration ont déclaré leurs données), de leur statut (surreprésentation du mode de régie directe) et des secteurs ayant le plus répondu. Pour ce qui concerne l'année 2025, les gestionnaires de restaurants étaient invités à déclarer leurs données d'achat avant le 31 mars 2026.

## En Normandie : 8 % de produits bio dans la restauration collective en 2024

D'après les données saisies pour l'année 2024 par les gestionnaires de restaurants collectifs sur le site MaCantine.fr, en Normandie, le taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité est estimé à 24,3 %, dont 8 % de produits bio. Même si les résultats doivent être interprétés avec précaution, tout comme les comparaisons inter régionales (taux de réponse très différents entre les régions), il apparaît que la Normandie présente des retards sur plusieurs critères : 10<sup>e</sup> région française / 13 régions métropolitaines pour le taux de participation (nombre d'établissements à saisir leurs données sur la plateforme) ; 11<sup>e</sup> région pour le taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité ; 12<sup>e</sup> région pour le taux d'approvisionnement en produits bio.

## Le palmarès des villes préfectorales de France pour le taux de bio servi dans les cantines

L'association Agir pour l'environnement vient de dévoiler les résultats d'une enquête réalisée auprès des villes préfectorales de France afin d'évaluer la part d'alimentation bio servie dans les cantines des écoles primaires. 66 villes atteignent ou dépassent les 20 % de produits bio ; 20 villes sont en dessous des 20 % ; 11 villes (dont Alençon) n'ont pas répondu à l'enquête, malgré l'injonction de la Commission d'accès aux documents administratifs. Les trois premières villes préfectorales sur le podium national sont : Saint-Étienne (74,5 %), Périgueux (70,8 %) et Bordeaux (66,2 %). Concernant les villes de Normandie, Rouen arrive en 22<sup>e</sup> place nationale (36,2 %), Caen en 29<sup>e</sup> (30 %), Saint-Lô en 50<sup>e</sup> (24,1 %) et Evreux en 86<sup>e</sup> (0,5 %). Selon une estimation de l'association, les 97 villes préfectorales contribuent, via la commande publique, à hauteur de près de 100 millions € / an en achats bio.

## Zoom sur les lycées de Normandie - Plan «Je mange normand dans mon lycée» (MNL)

S'agissant des approvisionnements des lycées de Normandie, gérés par la Région: il y a 129 lycées dont 124 sites de production de repas (quelques établissements cuisinent pour 5 lycées et livrent les repas sur place). Les chiffres ci-dessous sont issus des données de ces 124 sites.

L'objectif de 80 % de produits normands n'est pas atteint. Après cinq années de progression, le pourcentage de produits normands stagne pour la deuxième année consécutive. En 2024, 51,56 % de produits normands ont été servis dans les restaurants scolaires gérés par la Région, contre 51,69 % en 2023.

Le nombre de lycées dépassant les 50 % stagne : 61 établissements en 2024 contre 62 en 2023 ; 20 lycées sont sous le seuil des 40 %. Concernant la part des produits biologiques (toutes origines confondues) servis dans les lycées normands : elle est en progression, passant de 5,77 % en 2023 à 6,71 % en 2024.

Source : Région Normandie, décembre 2025

## Une aide financière pour des produits laitiers bio et des fruits et légumes bio à l'école

Ce dispositif soutient financièrement les établissements scolaires qui distribuent des produits laitiers, des fruits et des légumes sous signe officiel de qualité. La mise en place du programme consiste en des distributions de produits éligibles selon le moment choisi (matin, midi, goûter). Ainsi les produits de la liste suivante sont éligibles et bénéficient d'un soutien financier : fruits et légumes

frais bio et SIQO, lait liquide nature bio, yaourts nature bio et fromages blancs bio fromages bio et SIQO (SIQO : AOC/AOP, IGP, Label Rouge). Ainsi, un établissement pourra bénéficier d'une aide de 1,12 €/kg de légumes frais bio servis ou de 1,33 €/kg pour des yaourts nature bio distribués. Ce dispositif prévoit en parallèle que les fournisseurs soient référencés sur la plateforme de FranceAgriMer. Les producteurs

bio de Normandie livrant la restauration scolaire peuvent se référencer pour être sollicités par les établissements agréés. Pour faciliter le référencement, il existe un guide pratique «Demande de référencement des fournisseurs du programme lait et fruits à l'école».

[Pour plus d'informations sur ce dispositif](#)

## Un appui à la mise en place de la loi EGAlim pour les Restaurants Inter Administratifs (RIA) et les Groupements Hospitaliers Territoriaux de Normandie (GHT)

Les restaurants collectifs de l'administration et de la santé sont également en peine avec l'application de la loi EGAlim. Pour les appuyer dans cette démarche et produire des résultats fin 2025, un programme de soutien avait été mis en place par la DRAAF Normandie en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Normandie et Bio en Normandie. 11 structures normandes ont été accompagnées avec l'objectif de faire progresser leur % EGAlim.

L'accompagnement a permis aux structures de progresser sur leurs achats EGAlim dans différentes proportions, selon les freins et leviers propres à chaque structure, en lien avec son organisation interne.

A ce stade, on ne visualise pas encore la totalité de l'évolution. Il faudra attendre la télédéclaration réalisée en 2026 pour connaître les évolutions d'achats de 2025 en produits durables et de qualité dont biologiques.

Les freins identifiés :	Les facteurs de réussite :
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Période de renouvellement des marchés en inadéquation avec la période d'accompagnement</li> <li>• Budget alimentaire d'un hôpital extrêmement bas</li> <li>• Surcoût des produits EGAlim par rapport au budget fixé</li> <li>• Grande diversité de profils de régimes alimentaires dans un hôpital : mixés, hyper protéinés...</li> <li>• Aspect sanitaire interdisant certains produits comme des fromages AOP au lait cru</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approvisionnements en produits EGAlim via des marchés initiés et gérés directement par l'établissement support, en complément des groupements d'achats</li> <li>• Perception de la loi EGAlim comme une opportunité de contribuer à une alimentation plus durable</li> <li>• Changements de pratiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire</li> <li>- Sur la végétalisation des menus</li> </ul> </li> </ul>

### Introduire des produits bio en restauration collective : retours d'expériences en Normandie

Plusieurs établissements de restauration collective ont fait le choix d'une alimentation bio, locale, faite maison et à coûts maîtrisés depuis de nombreuses années. C'est le cas des cantines de Saint Jean Le Blanc (14), Courtonne La Meurdrac (14), de Quetteville-sur-Sienne (50) ou encore de Gorges (50). Les retours d'expériences récents de cantines ayant dépassé les objectifs Egalim existent en Normandie. Les restaurants scolaires de la ville d'Alizay (27) et du collège de Creully (14) font partie de ces établissements inspirants dont la loi Egalim a été une opportunité pour introduire davantage de bio dans les menus.

En 2025, la cantine du restaurant scolaire d'Alizay devient 100 % Bio. La ville d'Alizay (commune d'un peu plus de 1 600 habitants dans l'Eure) a fait de l'alimentation

de qualité un projet politique fort. Elle s'est donné les moyens d'améliorer la qualité des repas en agissant sur différents leviers : une cuisine faite maison sur place (pour les 120 élèves de l'école), une forte réduction du gaspillage alimentaire, une équipe formée et impliquée à tous les niveaux, des ingrédients 100 % bio, un coût repas maîtrisé. Pour arriver à ces résultats, Alizay a été accompagnée par deux structures (Bio en Normandie, SCIC Nourrir L'Avenir) grâce au dispositif « Du Bio dans les cantines » soutenu par l'Agglo Seine Eure depuis 2019.

Au restaurant scolaire du collège Jean de la Varende à Creully-sur-Seulles (14), plus de 75 % des denrées alimentaires sont issues de l'agriculture biologique. Pour parvenir à introduire plus de produits bio

locaux tout en maîtrisant son budget, le collège a réalisé en 2023 une semaine d'immersion avec la SCIC Nourrir l'Avenir et Bio en Normandie. Au programme de cet accompagnement : faire évoluer le plan alimentaire, les approvisionnements, les menus et les quantités de sorte à atteindre les objectifs de la Loi EGAlim tout en relocalisant l'approvisionnement et en maintenant les coûts. Agir sur ces leviers a permis de développer un fonctionnement efficace, grâce à une équipe motivée qui n'a eu de cesse de faire progresser ses pratiques, passant ainsi de 2 % de produits biologiques à 75 % pour un coût repas plus bas et mieux maîtrisé.

# COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIO



## LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS BIOLOGIQUES

### EN FRANCE

Pour l'Agence BIO, les «distributeurs» regroupent des entreprises de commercialisation de produits biologiques, vers le consommateur final (commerce de détail) ou non (grossistes).

Au niveau national, 15 925 distributeurs (enseignes spécialisées ou non dans le secteur bio) étaient engagés en bio fin 2024 (+ 2 % par rapport à 2023), en lien avec la fin de la rationalisation du nombre de magasins bio. Ces distributeurs sont plus nombreux dans les zones à forte densité de population.

### EN NORMANDIE

La rationalisation du nombre de magasins bio se poursuit : le nombre de distributeurs (enseignes spécialisées ou non dans le secteur bio) diminue pour la 3<sup>e</sup> année consécutive (- 3 % entre 2023 et 2024).

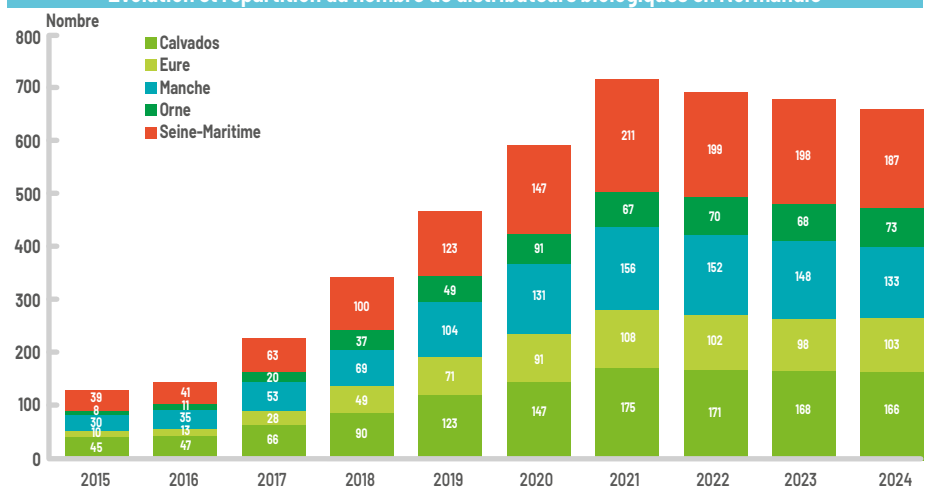
Fin 2024, la région compte 662 entreprises avec une activité de distribution en AB. C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses.

Les entreprises de distribution avec une activité bio en Normandie

2024	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Distributeurs (de gros et de détail)	166	103	133	73	187	662
Évolution / 2023	- 1%	+ 5 %	- 10 %	+ 7 %	- 6 %	- 3 %

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

Évolution et répartition du nombre de distributeurs biologiques en Normandie



Agence BIO - Chiffres clés 2024

## En 2025, la consommation alimentaire bio à domicile repart à la hausse

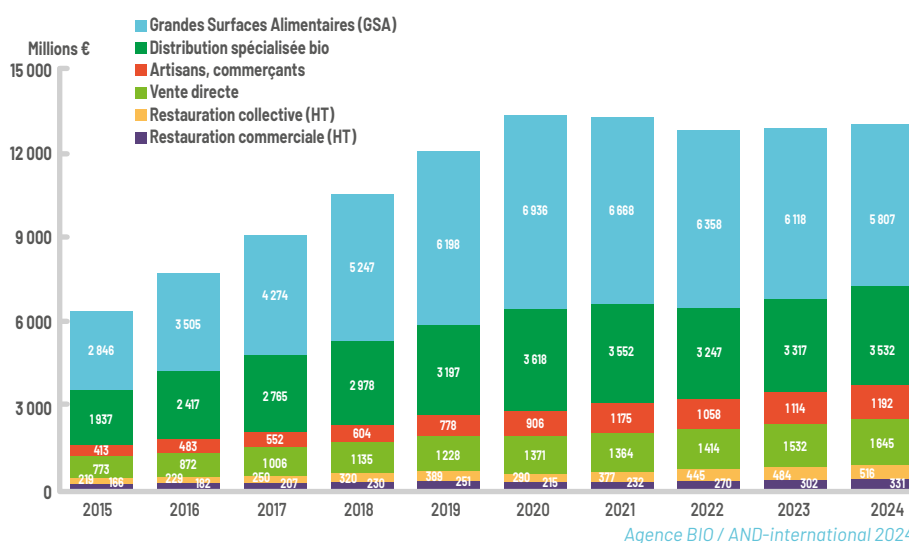
Après une stabilisation observée en 2023, à la suite de deux années consécutives de baisse, la consommation à domicile de produits alimentaires bio est en légère progression. Tous circuits de distribution confondus, les dépenses alimentaires de produits bio (hors restauration hors domicile) s'élèvent à 12,18 Mds € TTC en 2024 (+ 95 M€ entre 2023 et 2024), ce qui représente 5,7 % (en valeur) de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 6,2 % en 2022).

La consommation alimentaire bio est encore très largement dominée par la consommation à domicile (plus de 90 % des dépenses / moins de 10 % des dépenses en restauration hors domicile). La consommation de produits bio via la restauration hors domicile augmente légèrement (+ 5,1 % de CA en 2024 / 2023, soit + 40 M€) mais reste encore limitée.

Les premiers résultats de l'évaluation du marché alimentaire bio pour 2025 montrent une croissance de la consom-

mation de produits bio à domicile de l'ordre de 3 à 4 % (en valeur). Cette croissance repose sur tous les circuits. Après plusieurs années de baisse, la grande distribution présente une croissance de + 2 %. Les autres circuits maintiennent leur croissance retrouvée précédemment : + 7 % pour les magasins bio ; + 5 % pour la vente directe ; + 0,5 % pour les artisans/commerçants.

### Évolution du chiffre d'affaires alimentaire bio par circuit de distribution



## En 2024, les produits bio se vendent mieux... sauf en grandes surfaces

La particularité de l'alimentation bio est d'être vendue dans plusieurs circuits de distribution, tous n'ont pas été impactés de la même manière dans l'évolution de leur chiffre d'affaires. En 2024, les ventes sont orientées à la hausse dans les magasins spécialisés bio (+ 6,5 % de CA, soit + 215 M€ / 2023), chez les artisans/commerçants (+ 7 % de CA, soit + 78 M€ / 2023), grâce au dynamisme de la vente des vins bio chez les cavistes et à l'essor des épiceries de type magasin vrac et via la vente directe (+ 7,4 % CA, soit + 113 M€ / 2023). A l'inverse, les grandes surfaces alimentaires affichent, pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, une baisse de CA de produits bio de - 5,1 % (- 311 M€ / 2023) notamment en raison de la réduction du nombre de références bio en magasin et de la progression des produits sous marque de distributeur dont les prix sont généralement plus faibles que ceux des produits sous marque nationale.

## Les grandes surfaces sous la barre des 50 % de CA dans la vente des produits bio

En France, les produits alimentaires bio sont commercialisés via quatre principaux circuits de distribution : les grandes et moyennes surfaces (47,7 % du CA alimentaire bio en 2024, 5,8 Mds €) ; les magasins spécialisés bio en réseau ou indépendants (29 % du CA, 3,5 Mds €) ; la vente directe (13,5 % du CA, 1,6 Md €) et les artisans et/ou commerçants (9,8 % du CA, 1,2 Md €). Suivant les catégories de produits, la place de chaque circuit de distribution est plus ou moins importante. Dans le secteur des fruits et légumes bio, les magasins spécialisés bio représentent le premier circuit de

distribution. Dans le secteur de la crèmerie bio (lait, produits laitiers et œufs), les GMS sont le premier circuit de distribution, devant les magasins spécialisés bio. La vente directe est bien développée dans les secteurs du vin bio, des fruits et légumes bio ainsi que des viandes bio. Les ventes assurées par les artisans/commerçants concernent majoritairement les produits de boulangerie/pâtisserie bio ainsi que le vin bio (via les cavistes).



## Chiffre d'affaires des produits alimentaires biologiques par circuit de distribution

	Chiffre d'affaires TTC (en millions €)							Croissance 2024/2023	Part de marché 2024
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Grandes et moyennes surfaces	5 247	6 198	6 936	6 668	6 358	6 118	5 807	- 5,1 %	47,7 %
Distribution spécialisée bio en réseau	2 490	2 723	3 161	3 110	2 849	-	-	-	-
Distribution spécialisée bio indépendante	488	473	457	442	398	-	-	-	-
Total distribution spécialisée bio	2 978	3 197	3 618	3 552	3 247	3 317	3 532	+ 6,5 %	29 %
Artisans, commerces	604	778	906	1 075	1 058	1 114	1 192	+ 7,0 %	9,8 %
Vente directe	1 135	1 228	1 371	1 364	1 414	1 532	1 645	+ 7,4 %	13,5 %
<b>Total</b>	<b>9 964</b>	<b>11 401</b>	<b>12 831</b>	<b>12 659</b>	<b>12 077</b>	<b>12 081</b>	<b>12 176</b>	<b>+ 0,8 %</b>	<b>100 %</b>
Part de l'AB	5,3 %	6,0 %	6,6 %	6,0 %	6,2 %	5,7 %	5,7 %		

Source : Agence BIO / AND-international 2024

Les distributeurs peuvent bénéficier d'une exemption de certification voire de notification à condition que ces opérateurs ne produisent pas, ne préparent pas, n'entreposent pas ailleurs qu'au point de vente, ou qu'ils n'importent pas ces produits d'un pays tiers ou qu'ils sous-traitent ces activités à un autre opérateur. Via cette exemption, le nombre de distributeurs notifiés bio est en dessous du nombre de points de vente bio (ou mixtes) en région. Deux cas sont à considérer :

- **Dispense totale de notification et de contrôle** pour les opérateurs qui achètent **préemballés** et revendent en l'état des produits issus de l'agriculture biologique. Cette dispense concerne uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques préemballés au consommateur final ou à l'utilisateur final (éleveur pour les aliments du bétail et agriculteur pour les semences) et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur ou utilisateur final.
- **Dispense de contrôle** pour les opérateurs qui revendent en vrac des produits issus de l'agriculture biologique. Cette dispense concerne uniquement les distributeurs qui revendent directement des produits biologiques en vrac autres que des aliments pour animaux au consommateur final et stockent ces produits uniquement sur le lieu de vente. La vente doit être effectuée en présence à la fois de l'opérateur ou de son personnel chargé de la vente et du consommateur final et pour autant que certains critères de seuils d'activité soient respectés. En France, le seuil unique d'exemption retenu est un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 20 000 € HT sur les produits biologiques non emballés. Ces opérateurs sont cependant tenus de notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

**Dans les deux cas, l'opérateur ne doit ni produire, ni préparer, ni reconditionner, ni importer de produits biologiques.**

Les sites de vente par correspondance de produits biologiques, et tous les cas où la vente n'est pas effectuée en présence de l'opérateur ou son personnel de vente et du consommateur, ne peuvent pas bénéficier de ces exemptions. Les opérateurs non dispensés, notamment ceux qui revendent (à d'autres opérateurs, restaurants, pharmacies...) doivent s'engager auprès d'un organisme certificateur agréé et notifier leur activité auprès de l'Agence BIO.

## Actualités des entreprises 2025-2026



Lettre de veille INCA BIO 56, avril 2025

### En 2024, la distribution spécialisée bio renoue avec la croissance

Après deux années de turbulence, la distribution spécialisée bio renoue avec la croissance et affiche des résultats encourageants pour 2024. La plupart des enseignes font état d'une hausse de leur chiffre d'affaires et de leur fréquentation, notamment Biocoop avec un CA en hausse de 8,5 % en 2024. Malgré un contexte économique incertain, les acteurs du secteur se montrent confiants pour l'avenir.



Lettre de veille INCA BIO 56, avril 2025

### Des indicateurs au vert pour la distribution spécialisée bio

En 2024, le chiffre d'affaires des magasins bio (CA en alimentaire et non alimentaire) a de nouveau dépassé les 4 milliards €, malgré la réduction de l'offre liée à la diminution du nombre de magasins. Outre la progression du CA dans les magasins spécialisés bio, la fréquentation est aussi en hausse par rapport à 2023. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette reprise du marché en réseau spécialisé bio comme un rayon fruits et légumes compétitif et attractif, une adaptation des prix permettant de rendre la bio plus accessible.



Lettre de veille INCA BIO 56, avril 2025

### 2024, année de reprise pour les magasins spécialisés bio

Les chiffres d'affaires des 16 principales enseignes de la distribution spécialisée bio présentent une croissance du marché de plus de 7 % en 2024. En extrapolant cette dynamique à l'ensemble du marché, on arrive à 4 Mds € TTC pour les ventes bio en réseau spécialisé. Premier acteur du réseau spécialisé bio, Biocoop affiche une croissance de son CA de + 8 % en 2024, avec une progression de 120 M€ ; pour un parc de magasins quasi stable.



Lettre de veille INCA BIO 56, avril 2025

## Début 2025, vers une stabilisation des ventes des produits alimentaires bio en grandes surfaces

Sur les deux premiers mois de 2025, les ventes des produits alimentaires bio en grandes surfaces se stabilisent (- 0,1 %). En revanche, les produits non alimentaires bio (droguerie, parfumerie, hygiène) continuent de chuter (- 15,6 %). Les foyers les plus modestes se remettent à consommer bio. Cette catégorie de la population avait fortement délaissé le bio lors de la crise inflationniste ces deux dernières années. Ils représentent désormais 10 % des foyers acheteurs.



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Le marché bio retrouve de la croissance en 2025 : pourquoi ?

Selon le paneliste KANTAR, le retour de croissance du marché bio que l'on commence à percevoir s'explique par : la fin de la politique de rationalisation dans les grandes surfaces alimentaires ; la restructuration des enseignes spécialisées bio (assainissement du parc des magasins, travail sur l'offre et sur les prix) ; les prix des produits bio qui ont moins subi l'inflation que les produits conventionnels (donc le frein du prix a diminué) ; les campagnes de communication Bio réflexe pilotées par l'Agence BIO commencent à porter leurs fruits ; les préoccupations santé des consommateurs.



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Le marché bio retrouve de la croissance en 2025 : est-ce durable ?

Selon le paneliste KANTAR, le retour de croissance du marché bio que l'on commence à percevoir pourra être pérenne : si le bio mise sur le local ; si les efforts de communication et de pédagogie perdurent pour regagner la confiance des consommateurs ; si le bio met en avant les bénéfices santé pour le consommateur ; si les écarts de prix avec le conventionnel en grandes surfaces alimentaires restent raisonnables.



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Grandes surfaces : là où l'offre en produits bio revient, les ventes repartent

Après avoir été réduit de plus de 20 % sur les 3 dernières années, le nombre de références bio en grandes surfaces tend à se stabiliser et, dans certaines situations, il repart à la hausse. D'après Circana, les résultats sont au rendez-vous : là où les baisses d'assortiment ont cessé, les ventes repartent. C'est le cas sur le rayon épicerie sucrée et pour les marques nationales spécialistes (qui ne font que des produits bio). A l'opposé, les enseignes à dominante marques propres (hard discount) semblent se désengager du bio. Quand leur offre bio recule, les ventes chutent. D'où la nécessité de stabiliser l'offre bio dans la grande distribution afin de relancer les ventes. Depuis plus d'un an, les ventes sont reparties dans les enseignes spécialisées bio, prenant au passage des clients à la grande distribution.



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Bonne dynamique pour les enseignes bio de Carrefour

Le groupe Carrefour annonce une dynamique de croissance soutenue pour ses 2 enseignes spécialisées bio : So.bio et Bio c'Bon (+ 9 % de CA depuis le début 2025). Une performance qui est portée par l'augmentation de la fréquentation des clients en magasin et, plus récemment, par une augmentation du panier moyen. Ceci s'explique notamment par la déflation des prix et par la disparition de certains magasins bio spécialisés concurrents. Autre signe de vitalité, les deux enseignes du groupe cumulent plusieurs mois de croissance ininterrompue : 20 mois pour So.bio, 40 pour Bio c'Bon. Le parc de So.bio atteint désormais 70 magasins, celui de Bio c'Bon 60 magasins. En mars, le groupe avait lancé une coalition autour de l'AB. L'idée était de travailler conjointement avec les 16 principaux fournisseurs de marques nationales bio sur trois chantiers : la pédagogie, l'exécution en magasins et une réflexion globale sur le positionnement prix des produits bio. Carrefour est l'enseigne qui investit le plus dans la promotion des produits bio (nombre de produits bio dans les prospectus et nombre d'opérations dédiées à ces produits).



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Les ventes des magasins Naturalia en progression

Au 1er trimestre 2025, le réseau des magasins Naturalia signe une croissance de 7 %, traduisant également une hausse du trafic client (+ 8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2025). Cette dynamique positive est directement attribuée au succès de son nouveau concept de magasin «La Ferme». Pour se démarquer sur un marché concurrentiel, Naturalia mise également sur son offre. En 2024, l'enseigne a référencé 1190 nouveaux produits (sur 6 000) et prévoit de développer sa marque propre pour atteindre 400 références d'ici fin 2025, avec l'intégration des labels Nutri-Score et Origin'Info sur ses emballages. Fin mars, l'enseigne comptait 219 magasins.



Lettre de veille INCA BIO 58, octobre 2025

## Croissance dans les magasins spécialisés bio au 1<sup>er</sup> semestre 2025

La dynamique de croissance amorcée en 2024 se confirme pour les enseignes spécialisées bio. Au premier semestre 2025, la fréquentation et les ventes continuent de progresser dans les principales enseignes de magasins spécialisés bio. Toutes les enseignes affichent une évolution positive, portée notamment par le rayon des fruits et légumes, moteur de cette dynamique.



Lettre de veille INCA BIO 58, octobre 2025

## Le réseau Biocoop se fixe un cap ambitieux pour les prochaines années

D'ici 2029, le réseau de magasins spécialisés bio prévoit d'ouvrir 150 magasins, portant ainsi son parc à 900 points de vente. Il vise à réaliser 40 % de ses ventes sans emballage jetable et à devenir la référence du primeur bio, en portant la part des fruits et légumes à 25 % de son chiffre d'affaires. La restauration collective constitue un autre levier de croissance, avec l'objectif de passer de 20 M€ à 50 M€ de CA en 2029. Sur le premier semestre 2025, le réseau Biocoop enregistre une hausse de + 7,5 % de CA, dans la lignée de 2024 (+ 8,5 %). L'objectif est de dépasser prochainement les 2 Mds € de CA, contre 1,7 Md € en 2024.



Lettre de veille INCA BIO 58, octobre 2025

## Carrefour renforce son réseau de magasins spécialisés bio

Le groupe Carrefour poursuit son développement sur le marché des magasins spécialisés bio. Sa filiale So.bio s'apprête à racheter les 15 magasins «Le Grand Panier Bio» (25 M€ de CA en 2024) implantés principalement en Auvergne et en Bretagne. Le distributeur prévoit de conserver l'enseigne «Le Grand Panier Bio», à côté de ses deux autres réseaux spécialisés, So.bio et Bio c'Bon. Avec cette acquisition, la branche spécialisée bio du groupe Carrefour deviendrait le quatrième acteur du circuit en termes de part de marché.



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## Le parc de magasins bio entame sa consolidation

Le parc des magasins spécialisés bio a poursuivi son resserrement passant de 2 826 points de vente en 2023 à 2 631 mi-2025. Les enseignes nationales (ex : Biocoop, La Vie Claire, Naturalia, NaturéO...) restent dominantes, représentant 62 % des points de vente à mi-2025. Les magasins indépendants (ex : Chlorophylle, Côté Nature...) ont chuté de 605 à 473 points de vente sur la période. À l'inverse, les groupements en réseau (ex : Biomonde, Les Comptoirs de la Bio) représentent 20 % du parc. Ils affichent une relative stabilité, avec une légère augmentation du nombre de magasins en 2025.



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## Les ventes de produits bio repassent à l'équilibre dans les grandes surfaces

Après plusieurs années de baisse, les ventes de produits bio repassent à l'équilibre dans les grandes surfaces : les volumes globaux se redressent légèrement et les ventes en valeur progressent, ce retour est d'abord porté par les produits frais (dont crèmerie) et l'épicerie. Le bio retrouve également de la visibilité dans les rayons (légère progression des assortiments). Ce retour à l'équilibre ne marque pas encore une reprise durable, mais il témoigne d'un marché assaini. Les distributeurs ont affiné leurs assortiments, éliminé les références redondantes et repositionné leurs gammes pour coller davantage aux attentes de prix et de praticité. Les grandes surfaces rejoignent la dynamique déjà engagée dans le circuit spécialisé, où la reprise s'est amorcée depuis près de deux ans. Du côté des consommateurs, la confiance revient progressivement, soutenue par une meilleure lisibilité de l'offre et un écart de prix qui se resserre avec le conventionnel.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio progresse de 8 % en 2025

D'après les estimations du site d'actualité Plan Bio, le chiffre d'affaires des magasins spécialisés bio sous enseigne a progressé de 8,2 % en 2025, pour atteindre 4,23 Mds €. A titre de comparaison, les ventes de produits bio en grande distribution se sont élevées à 5,37 Mds € sur les 12 mois arrêtés à fin novembre 2025, selon Circana.



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## Quelles enseignes de la grande distribution vendent le plus de produits bio ?

Après plusieurs années, les ventes de produits bio repassent à l'équilibre dans les grandes surfaces. Concernant l'analyse des ventes par enseigne, Carrefour (24,2 % de part de marché) devance Leclerc (22,4 %) et Intermarché (16,5 %), suivi par Coopérative U (14,4 %). Les discounters Lidl (6,6 %) et Aldi (1,3 %) ferment ce classement.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## Retour sur 20 ans de transformation du parc de magasins bio

Entre 2006 et 2025, le parc de magasins spécialisés bio a gagné 800 points de vente en France (+ 40 %). Une trajectoire marquée par une longue phase de croissance, avec un pic historique à 3 258 magasins bio en 2021 puis, depuis 2022, une période de rationalisation, sous l'effet de l'inflation et de la baisse du pouvoir d'achat. Aujourd'hui, le rythme des fermetures ralentit et le chiffre d'affaires au m<sup>2</sup> repart à la hausse. Fin 2025, le nombre de magasins bio en France est estimé à 2 601, revenant au niveau observé en 2016.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## CA en croissance pour la 3<sup>e</sup> année consécutive dans le réseau Biocoop

Le réseau leader de la distribution spécialisée bio en France prévoit un CA proche des 2 Mds € pour 2025 (+ 7,4 % / 2024 et + 16,4 %/2023). C'est la troisième année consécutive que Biocoop voit ses ventes progresser, signe d'une reprise bien installée.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## CA en hausse pour les magasins Naturalia

Les magasins spécialisés bio Naturalia (Groupe Casino) annoncent un chiffre d'affaires en hausse de 8,3 % en 2025 / 2024. La fréquentation des magasins est également en hausse de 8,2 % sur la même période. A noter également, une forte croissance des ventes en ligne. Parmi les axes de développement pour l'enseigne : le déploiement de l'offre snacking avec des corners dédiés en magasins ainsi que la refonte du rayon cosmétique / compléments alimentaires.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## La Vie Claire ouvre son capital pour accélérer son développement

Avec 348,1 M€ de chiffre d'affaires en 2025 (+ 7,4 % / 2024), le réseau de magasins spécialisés bio La Vie Claire amorce une nouvelle phase d'expansion, confortée par l'arrivée de Crédit Mutuel Equity à son capital. L'enseigne annonce l'ouverture de 26 nouveaux points de vente en 2026, un plan massif de 1 000 innovations produits sur deux ans et la modernisation de son parc de magasins. À l'aube de son 80e anniversaire, La Vie Claire ambitionne de passer de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>e</sup> place des enseignes de magasins spécialisés bio.



Lettre de veille INCA BIO 60, mars 2026

## Magasins spécialisés bio : tous les voyants au vert pour 2026

Une étude réalisée fin 2025 auprès de 22 distributeurs représentant plus de 2 200 points de vente spécialisés bio le confirme : la reprise est bien là. La dynamique de fréquentation s'est confirmée en 2025 dans le prolongement des tendances déjà observées en 2023 et 2024. Il n'y a pas eu de recul du panier moyen et les volumes vendus progressent largement. Le rayon des fruits et légumes reste le moteur des magasins spécialisés bio et le vrac, très fragilisé pendant la crise sanitaire, confirme également sa reprise. Du côté du non-alimentaire, la situation reste plus contrastée mais les indicateurs s'améliorent.

# LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIOLOGIQUES



## LES IMPORTATIONS

Fin 2024, la Normandie compte 31 entreprises avec une activité d'import et/ou d'export de produits bio (- 14 entreprises / 2023). C'est en Seine-Maritime qu'elles sont les plus nombreuses.

Les entreprises d'import / export avec une activité bio en Normandie						
2024	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime	Normandie
Importateurs	11	5	0	1	14	31
Évolution / 2023	- 8 %	- 29 %	-	- 50 %	- 39 %	- 31 %

Source : Agence BIO - Chiffres clés 2024

### Moins de 30 % des produits bio consommés en France sont importés

En moyenne, tous secteurs confondus, la valeur des produits bio consommés en France et provenant de l'étranger (46 % des approvisionnements d'origine UE et 54 % de pays tiers) est estimée à 29 % en 2024 (contre 30 % en 2022), cela représente un marché de 2,4 Mds € en 2024. En excluant les produits «exotiques» dont la production est limitée ou impossible, le taux d'importation descend à 16 %. Les approvisionnements externes (UE et hors

UE) sont composés à 45 % de produits «exotiques» (fruits tropicaux, café, thé, cacao et dérivés, crevettes, sucre pour l'industrie) ; à 30 % de produits méditerranéens (légumes ratatouille, agrumes, tomates d'industrie, blé dur et dérivés) et nordiques (saumon) et à 25 % de produits substituables (fruits et légumes, produits oléagineux et matières grasses hors olive, farine, blé dur et dérivés, ingrédients pour boissons végétales). Ces produits sont

majoritairement importés sous forme de produits d'épicerie salée ou sucrée. A l'inverse, la quasi-totalité (94 % ou plus) des œufs bio, du lait et des produits laitiers bio, du vin bio, des viandes fraîches bio (bovine, volaille, porcine, agneau) et des produits de boulangerie/pâtisserie fraîche bio consommés en France proviennent de France.



### États-Unis et Union Européenne : les principaux importateurs de produits bio dans le monde

Le marché mondial de produits biologiques a atteint 136,4 milliards d'euros en 2023. Les deux grands pôles de consommation se situent dans la partie du Nord, à savoir les États-Unis (59 milliards) et l'Union Européenne (46 milliards). Ces deux zones sont aussi les principaux importateurs de produits bio mais les flux diffèrent : les États-Unis s'approvi-

sionnent majoritairement en Amérique latine alors que l'UE diversifie davantage ses sources (Afrique, Asie ou Amérique du Sud). En 2024, l'UE a importé près de 2,6 millions de tonnes de produits bio. Il s'agit principalement de fruits tropicaux et de noix, d'oléoprotéagineux (soja, tourteaux, graines oléagineuses), de café et de thé, de cacao ou encore de céréales

(blé, maïs, riz, quinoa). L'UE importe des produits bio consommés en Europe mais qui ne peuvent être produits localement (produits tropicaux) ou en quantité insuffisante (protéagineux, soja). L'Équateur conserve sa position de premier exportateur de produits biologiques vers l'UE (fruits exotiques dont bananes).



## LES EXPORTATIONS

Parallèlement, la France est exportatrice de produits biologiques (y compris les ventes dans les États membres de l'Union européenne). En 2024, les exportations françaises de produits bio (58 % vers l'UE et 42 % vers pays tiers) sont estimées, au stade de gros, à 1,164 Md € (+ 10 % / 2023). En valeur, les exportations françaises de produits bio reposent encore essentiellement sur le vin bio, l'épicerie bio (salée et sucrée) et les fruits et légumes bio.

### En France, en Europe et dans le Monde

#### Passage à la conformité : un nouveau cadre pour les importations biologiques européennes

Jusqu'à présent deux régimes d'importation de produits bio en UE coexistent : 1) le régime d'équivalence qui reconnaît le cahier des charges AB d'un pays tiers comme aboutissant à des résultats jugés comparables et reconnus par l'UE ; 2) le principe de conformité qui assure que tout produit bio importé suit exactement le cadre réglementaire européen, indépendamment de ses normes nationales. Le nouveau règlement européen applicable aux importations à partir d'octobre 2025 met fin au régime d'équivalence et généralise le principe de conformité, renforçant ainsi le degré d'exigence pour les produits bio importés en UE.

# LA CONSOMMATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES BIO



## EN 2025, DAVANTAGE DE CONSOMMATEURS RÉGULIERS DE PRODUITS BIO

Les dépenses alimentaires de produits bio pour une consommation à domicile s'élevèrent à 12,18 Mds € TTC en 2024 (+ 95 M€ entre 2023 et 2024), ce qui représente 5,7 % (en valeur) de la consommation alimentaire des ménages en France (contre 6,2 % en 2022).

Les premiers résultats de l'évaluation du marché alimentaire bio pour 2025 montrent une croissance de la consommation de produits bio à domicile de l'ordre de 3 à 4 % (en valeur). Cette croissance repose sur tous les circuits. Après plusieurs années de baisse, la grande distribution présente une croissance de + 2 %. Les autres circuits maintiennent leur croissance retrouvée précédemment : + 7 % pour les magasins bio ; + 5 % pour la vente directe ; + 0,5 % pour les artisans/commerçants.

Les résultats de l'édition 2025 du baromètre de consommation des produits alimentaires biologiques\* confirment la reprise de la consommation pour les produits bio : fin 2025, 59 % des Français déclarent avoir consommé des produits bio au moins une fois par mois au cours des 12 derniers mois (contre 54 % fin 2024). La part de consommateurs quotidiens se maintient (7 % fin 2025, taux identique fin 2024), celle des consommateurs hebdomadaires augmente à 28 % fin 2025 (contre 23 % fin 2024).

La part des personnes n'ayant jamais consommé de produits alimentaires bio sur les 12 derniers mois régresse (17 % fin 2025 contre 20 % fin 2024). Les produits alimentaires bio enregistrent même 6 % de nouveaux consommateurs en 2025. 18 % des consommateurs de produits bio le sont depuis au moins 1 à 3 ans ; 20 % depuis 10 ans et plus.

Les principales raisons mises en avant par les consommateurs pour expliquer leur choix de consommer bio sont diverses mais essentiellement axées sur la préservation de sa santé, la protection de l'environnement, le goût des produits. Les fruits et légumes frais demeurent les produits bio les plus plébiscités, devant les œufs puis les produits laitiers.

Et pour ceux qui ne consomment pas du tout de produits alimentaires bio, le prix reste le 1<sup>er</sup> frein déclaré pour la non-consommation (76 % des répondants). La remise en question de la réalité du bio arrive en 2<sup>e</sup> position (58 % des répondants), devant le manque d'intérêt pour ces produits (40 % des répondants).

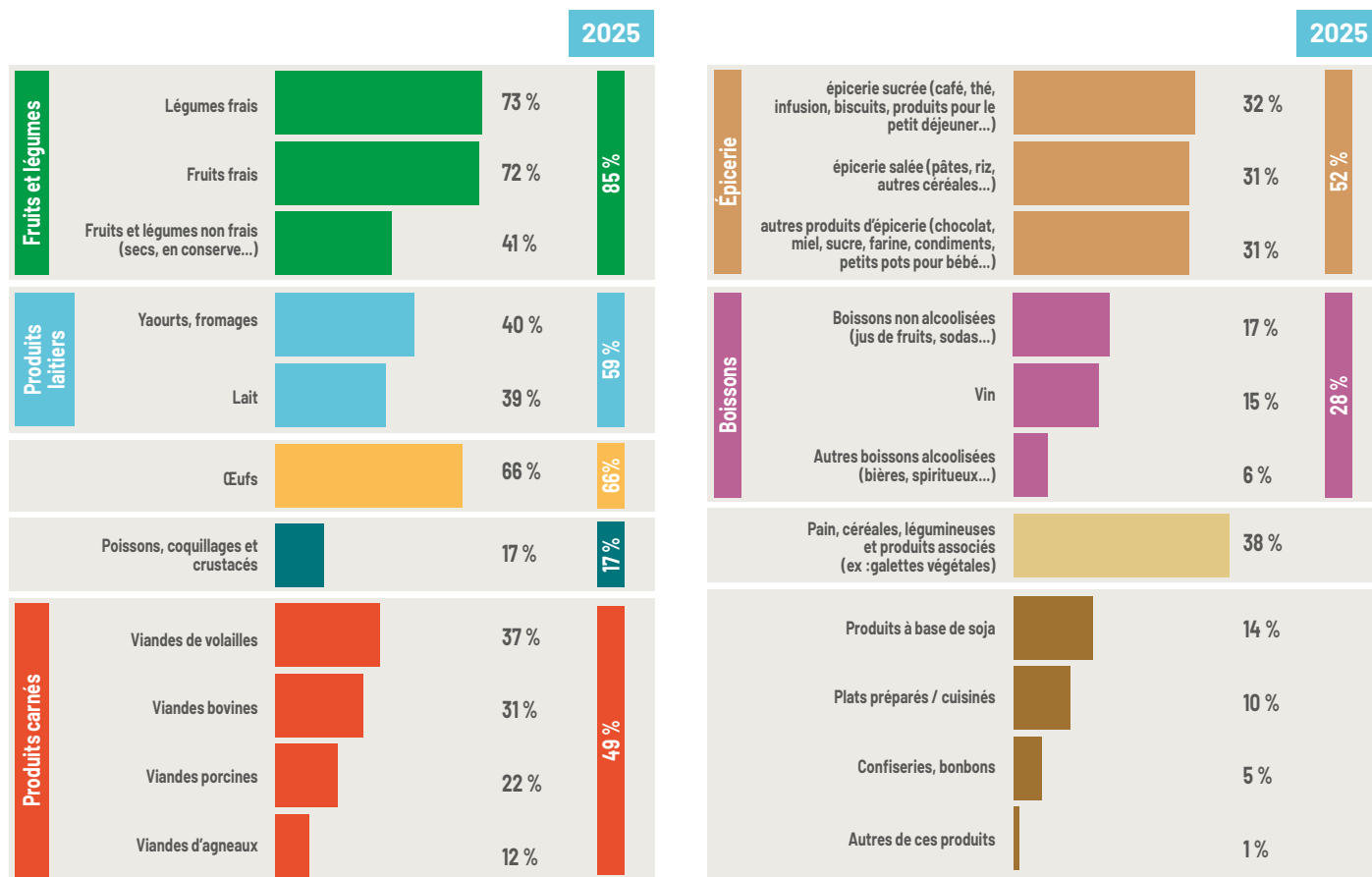
Cette nouvelle édition du baromètre permet de mettre en évidence la confusion entre produits bio et produits locaux, la méconnaissance des labels et des certifications. La notoriété du label AB est très élevée (95 % de reconnaissance) mais la compréhension précise de ce qu'il recouvre doit encore être renforcée, d'où la nécessité de poursuivre le travail d'information et de pédagogie sur le mode de production bio.

\* Pour sa 23<sup>e</sup> édition, le Baromètre Agence BIO 2025 s'appuie sur une étude quantitative réalisée du 22 octobre au 5 novembre 2025, auprès d'un échantillon de 6 127 personnes, représentatif de la population de France métropolitaine.

# FAMILLES DE PRODUITS BIOLOGIQUES CONSOMMÉS

## Quels sont tous les produits biologiques que vous consommez ?

Base Consommateurs bio au moins 1 fois par mois, n = 3 686



Source : Agence BIO - Baromètre des produits biologiques en France, 2025

## En Normandie

### 32 % de consommateurs réguliers de produits bio

Pour l'édition 2025 de son baromètre de consommation des produits alimentaires biologiques en France, l'Agence BIO a élargi son échantillon, permettant ainsi pour la première fois, un tri des réponses par région (342 répondants pour la Normandie).

En Normandie, 58 % des personnes interrogées déclarent avoir consommé des produits bio au moins une fois par mois au cours des 12 derniers mois. La part de consommateurs quotidiens de produits bio s'élève à 5 %, celle des consommateurs hebdomadaires à 27 %, soit 32 % de consommateurs réguliers de produits bio dans la région (au moins une fois par semaine ou plus), contre 35 % au niveau national.

La part de personnes n'ayant jamais consommé de produits bio sur les 12 derniers mois est plus élevée en Normandie, avec 23 % (contre 17 % au niveau national). Les produits alimentaires bio enregistrent 7 % de nouveaux consommateurs normands en 2025. 16 % des consommateurs normands de produits bio le sont depuis au moins 1 à 3 ans ; 21 % depuis 10 ans et plus. Les légumes puis les fruits sont les produits bio les plus plébiscités par les normands, devant les œufs et les produits laitiers.

Et pour les normands qui ne consomment pas du tout de produits alimentaires bio, comme au niveau national, le prix reste le 1<sup>er</sup> frein déclaré pour la non-consommation (83 % des répondants normands / 76 % au niveau national). La remise en question de la réalité du bio arrive en 2<sup>e</sup> position (56 % des répondants / 58 % au niveau national), devant le manque d'intérêt pour ces produits (44 % des répondants / 40 % au niveau national).

### Reprise de la campagne de communication «C'est bio la France !»

La campagne de communication «C'est bio la France !» explique que le bio fait pleinement partie du patrimoine culinaire et de la gourmandise française. Au cours de l'année 2025, il y a eu 3 vagues de diffusion. La première a été lancée à l'occasion du salon de l'agriculture où les productrices/producteurs, les transformatrices/transformateurs ont été mis à l'honneur (affichage à l'intérieur et à l'extérieur du salon, affichage métro, radio et affichage dans toute la France, ainsi que du digital sur toutes plateformes). La deuxième vague, avec un film publicitaire, a débuté fin mai 2025 avec le Printemps bio, la célébration des 40 ans du label AB et la journée mondiale de la biodiversité. La troisième vague a commencé avec la Journée Européenne du bio le 23 septembre 2025. En février 2026, à l'occasion du salon de l'agriculture, l'Agence BIO a relancé sa campagne de communication "C'est bio la France !" qui a été diffusée pendant le salon et à la radio.



### C'est bio la Normandie !

Pour agir sur la consommation de lait bio et le renouvellement des producteurs de lait bio, Bio en Normandie, grâce au soutien de l'Agence BIO, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'entreprise Les Prés Rient Bio et du CRIEL Normandie, a mené, au cours de l'année 2025, une campagne de communication dédiée à la filière laitière bio. L'objectif : mettre en valeur les acteurs de la filière pour humaniser les enjeux environnementaux et renforcer le lien producteur-consommateur. Le programme a ciblé un panel élargi de consommateurs en diversifiant les outils de communication (spot TV, réseaux sociaux, portes ouvertes). La campagne a été réalisée en plusieurs étapes : diffusion du spot TV «C'est bio la Normandie !» en juin, diffusion des vidéos portraits en octobre et les portes ouvertes à la ferme en septembre - octobre.



### Faciliter l'accès à l'alimentation bio pour des publics sensibles ou précaires

Répondant à des enjeux de santé par l'alimentation, plusieurs dispositifs se mettent en place pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser la consommation de produits biologiques. En 2023, la Ville de Strasbourg (67) fait partie des collectivités pilotes avec la mise en place d'ordonnances vertes afin de réduire l'exposition des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens et aux substances chimiques. Il s'agit d'un dispositif permettant aux femmes enceintes d'accéder gratuitement à des paniers de légumes bio. Le dispositif prévoit également des ateliers notamment de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens. Cette initiative a depuis essaimé un peu partout dans une trentaine de villes en France et plusieurs collectivités normandes déploient cette initiative, notamment la métropole de Rouen Normandie (76) et l'Agglomération Seine Eure (27).

Par ailleurs, des projets de lutte contre la précarité alimentaire voient le jour. Avec des budgets contraints, il devient difficile de se nourrir. Face à ce constat et alors que le taux de pauvreté s'élève à 25 % à Flers (61), le CCAS et la Ville de Flers développent un projet de caisse commune alimentaire (sécurité sociale alimentaire) à Flers. Plusieurs lieux de vente, notamment en bio, sont conventionnés. La monnaie de la Caisse locale de l'alimentation de Flers Agglo, le CLAF-Outils, peut être dépensée pour des produits bio locaux.

# Consommation alimentaire bio : actualités 2025



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## Dix actions pour atteindre 12 % de consommation bio d'ici 2030

Neuf organisations professionnelles réunies dans la Maison de la Bio et Natexbio ont présenté 10 actions pour atteindre 12 % de consommation bio d'ici 2030. Cet objectif s'inscrit dans la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC). Parmi ces propositions : affirmer l'AB comme levier pour la santé publique et la transition écologique dans le nouveau programme national nutrition santé ; encourager l'achat de produits bio en grandes surfaces avec le développement des promotions ; s'assurer que le dispositif de labellisation des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) inclut un critère sur l'agriculture biologique...



Lettre de veille INCA BIO 57, juillet 2025

## L'Agence BIO repart pour un Bio Tour de France

Lancé pour la 1<sup>re</sup> fois en avril 2024, le Tour de France du bio (ou Bio Tour) de l'Agence BIO s'inscrit en complémentarité de la campagne de communication «C'est bio la France». Ce dispositif mobile de proximité a pour objectif de partir à la rencontre du grand public afin de stimuler la consommation de bio. En 2024, il a effectué des arrêts dans une dizaine de grandes villes de France avec des animations, quizz, dégustations, démonstrations, rencontres d'agriculteurs bio... Ayant suscité l'enthousiasme de la part des consommateurs mais également des producteurs bio et des partenaires, l'événement est reconduit en 2025, dans d'autres métropoles. Le Bio Tour fera notamment étape en Normandie du 12 au 14 septembre 2025, à l'occasion de Terres de Jim (76, Vieux Manoir).



Lettre de veille INCA BIO 58, octobre 2025

## La consommation de produits bio repart à la hausse

Après plusieurs années de repli, la consommation alimentaire biologique retrouve des couleurs. Sur le premier semestre 2025, les ventes progressent de 4,1 % en valeur par rapport à la même période de 2024, tous circuits confondus. En grande distribution, la tendance repasse très légèrement dans le vert pour la première fois depuis 2021 (+ 1,4 %). Un signe possible de la fin de la "crise du bio" dans ce circuit de distribution, même si la reprise reste contrastée selon les enseignes : certaines ont relancé les référencements de produits bio, quand d'autres les maintiennent au strict minimum. Les magasins spécialisés bio confirment leur redressement (+ 6,2 %), tandis que la vente directe est toujours dynamique (+ 8,8 %). Le marché des artisans-commerçants suit la même trajectoire que la grande distribution (+ 1,4 %). Les acteurs du secteur envisagent une poursuite de la croissance au second semestre 2025. Mais cette reprise soulève déjà une autre question : les opérateurs pourront-ils répondre à la demande, alors que les baisses de production bio ont permis de rétablir l'équilibre offre-demande ?



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## Quels leviers pour stimuler la consommation du bio en France ?

A l'occasion de la dernière AG du Synabio, plusieurs leviers ont été proposés par le paneliste Circana pour stimuler la croissance des produits bio en France. Parmi les pistes évoquées : réduire l'écart de prix afin de rendre le bio plus accessible ; capitaliser sur les marques de distributeurs (MDD) qui sont très dominantes dans le bio (la MDD bio est souvent proche du prix de la marque nationale conventionnelle), ce qui en fait une clé d'entrée pour les consommateurs souhaitant passer au bio ; développer les promotions (les produits bio en GMS sont sous-exposés, que ce soit en part des ventes sous promotion ou en mise en avant). Il est également important de développer l'offre de produits bio dans les canaux de distribution où elle reste sous-représentée : hypermarchés, restauration collective, vente en ligne, enseignes spécialistes du frais, livraison à domicile... ainsi que dans les zones plus rurales ou périurbaines et pour certaines occasions : apéritif, fêtes de fin d'année...



Lettre de veille INCA BIO 59, décembre 2025

## L'alimentation sous signe de qualité et d'origine peut-elle résister à la crise ?

Notamment en réponse à différentes crises sanitaires et en lien avec l'élévation du niveau de vie, le développement des produits alimentaires sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) a été un moyen de restaurer la confiance des consommateurs, tout en valorisant des pratiques agricoles en lien avec la qualité ou l'origine. Cependant cette segmentation alimentaire se heurte aujourd'hui à un contexte d'arbitrage par le prix et à une multiplication de labels ou mentions valorisantes, difficiles à décoder pour les consommateurs. Face à cet hyper choix alimentaire et à la surabondance d'information qui l'accompagne, la question n'est plus seulement de produire de la qualité mais de la rendre économiquement accessible, visible et intelligible. Retrouvez les éléments d'analyse et de perspectives dans cette publication des Chambres d'agriculture de France.

# POUR ALLER PLUS LOIN



## Les arrêts de certification en AB

### Qu'en est-il en France ?

Tous les ans, des arrêts de certification en agriculture biologique sont observés, mais un arrêt de certification bio ne correspond pas toujours à un retour à l'agriculture conventionnelle. Lorsque les raisons de l'arrêt de certification bio sont identifiées, de nombreux cas de figure en sont à l'origine : cessation totale de l'activité agricole (dont les départs en retraite), abandons (cela concerne les exploitations qui se sont arrêtées avant une année entière d'engagement en bio), cessation de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion).

En 2021, en France, les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) concernaient 4 % des fermes bio (proportion à peu près équivalente lors des années précédentes). L'arrêt total d'activité (dont les départs en retraite) en est la principale raison (40 % des arrêts de certification bio en 2021), devant les arrêts de l'activité bio (30 %). En 2022, les arrêts de certification bio progressent au niveau national (5,1 %) et les arrêts de l'activité bio passent pour la première fois en tête, représentant 36 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (34 %). En 2023, le niveau des arrêts de certification bio se maintient (5,1 %) en France. Les arrêts de l'activité bio sont plus fréquents, pour atteindre 50 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (31 %).

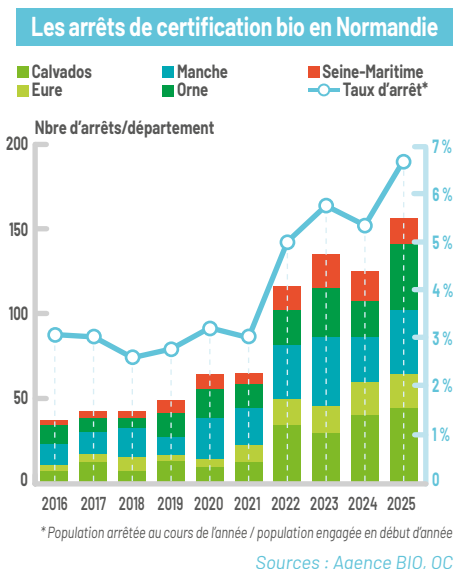
En 2024, les arrêts de certification bio repartent à la hausse (6,1 %) en France. Les arrêts de l'activité bio sont plus fréquents, pour atteindre 56 % des arrêts de certification bio, devant les arrêts totaux d'activité (27 %). En 2025, les arrêts de certification bio atteignent 7 % en France (niveau encore jamais observé) mais la part des arrêts de l'activité bio est en baisse (48 %) alors que celle des arrêts totaux d'activité progresse (32 %).

Au niveau national, les trois principales productions concernées par les arrêts de certification bio (tous motifs confondus) sont en 2025 : les grandes cultures, la viticulture et les surfaces fourragères. Les trois principales productions concernées par l'arrêt d'activité bio (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) en 2025 sont également ces trois productions.

*Ces chiffres des arrêts de certification bio ne prennent pas en compte les fermetures d'ateliers bio (avec poursuite d'activité pour les autres ateliers bio de l'exploitation), la non mise en production, ni les limitations de production mises en place dans certaines filières bio.*

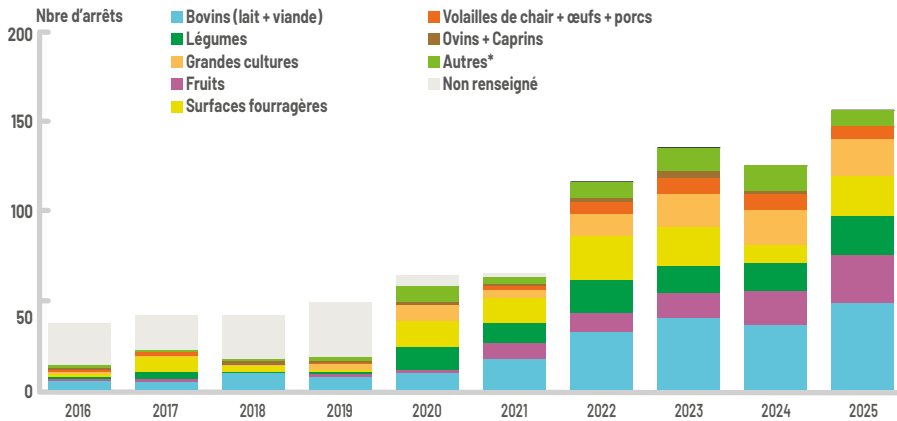
### Et en Normandie ?

Entre 2015 et 2021, en Normandie, les arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) oscillent entre 2,6 % (en 2018) et 4,3 % (en 2015). Ce taux est globalement de 1 à 2 points inférieur à ce que l'on observe au niveau national, sur la même période. En 2022, ce taux progresse pour atteindre 5 % dans la région (5,1 % au niveau national) contre seulement 3 % un an auparavant. En 2023, les arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) montent à 5,8 % dans la région (5,1 % au niveau national). En 2024, ils diminuent à 5,4 % (6,1 % au niveau national) mais progressent de nouveau en 2025 pour culminer à 6,7 % (presque 7 % au niveau national). Dans les départements normands, pour l'année 2025, ces taux d'arrêt de certification bio sont assez hétérogènes : ils s'échelonnent de 5,1 % en Seine-Maritime à 7,8 % dans le Calvados.



## Bovins lait et viande : les productions principales concernées par les arrêts de certification bio en Normandie

### Production biologique principale déclarée avant l'arrêt de certification bio



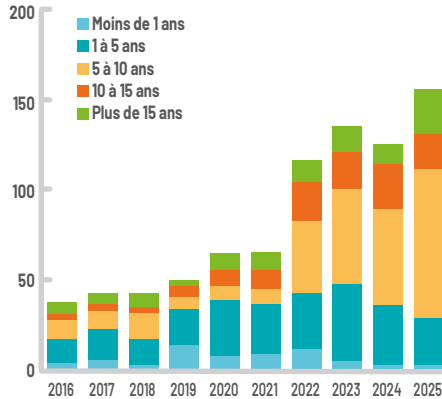
\*Autres : apiculture, aquaculture et récolte de sel, autres PA, autres PV, cultures industrielles, paysan boulanger, PPAM, semences et plants, viticulture

Source : Agences BIO, OC

En 2025, les productions principales des exploitations bio (sachant qu'une exploitation bio a une production principale bio et peut avoir d'autres productions bio secondaires) concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus) sont le reflet des productions bio régionales : élevage bovin (viande puis lait), fruits, légumes, surfaces fourragères et grandes cultures. Viennent ensuite quelques ateliers diversifiés : œufs, porcs, PPAM, volailles de chair. Ces productions bio étant moins présentes en Normandie, il est logique que leur arrêt de certification bio soit moins fréquent.

### Les arrêts de certification bio en Normandie / ancienneté en AB

Nombre d'arrêts de certification bio



Source : Agences BIO, OC

### Plus de 5 ans d'ancienneté en AB pour les arrêts de certification bio en Normandie

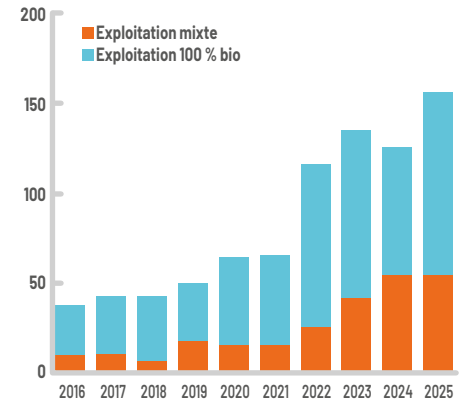
En 2025, plus de 80 % des exploitations bio concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus) avaient au moins 5 ans d'ancienneté en AB, près de 30 % avaient au moins 10 ans d'ancienneté en AB.

### Arrêts de certification bio en Normandie : les exploitations 100 % bio majoritaires

En 2025, 65 % des exploitations bio concernées par les arrêts de certification bio en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus) étaient intégralement conduites en AB ; les exploitations mixtes (bio + conventionnelles) représentant 35 % des arrêts de certification bio en Normandie.

### Les arrêts de certification bio en Normandie / mixité en AB

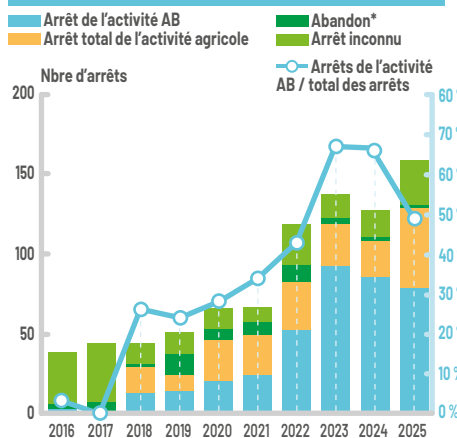
Nombre d'arrêts de certification bio



Source : Agences BIO, OC

### Les motifs d'arrêt de la certification bio en Normandie : les «déconversions» encore majoritaires en 2025

#### Les motifs d'arrêt de la certification bio en Normandie



\*Abandon : exploitations qui se sont arrêtées avant une année entière d'engagement en bio

Sources : Agence BIO, OC

Pour la première fois en 2023, les arrêts de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) dépassent le seuil des 50 % des arrêts de certification bio, pour atteindre 67 %. Ils constituent la principale raison de l'arrêt de certification bio en Normandie. En 2024, on ne constate pas d'évolution : même s'ils sont un peu moins nombreux (en valeur absolue), les arrêts de l'activité bio représentent encore 66 % des arrêts de certification bio. En 2025, ce taux redescend juste en dessous de 50 % ; la part des arrêts totaux d'activité monte à 32 %.

Dans les départements normands, pour l'année 2025, ces taux d'arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole sont plus hétérogènes : ils s'échelonnent de 33,3 % des arrêts de certification bio en Seine-Maritime à 61,4 % dans le Calvados.

## Caractéristiques\* d'une ferme bio qui a arrêté sa certification bio en 2025 en Normandie (tous motifs d'arrêt confondus)

Il s'agit d'une ferme bio localisée dans le Calvados, avec une activité principale en bovins viande bio ; avec une ancienneté en bio de 5 à 10 ans et une activité 100 % bio. Le principal motif de l'arrêt de la certification bio est l'arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion).

\* En fréquence d'occurrence sur la Normandie

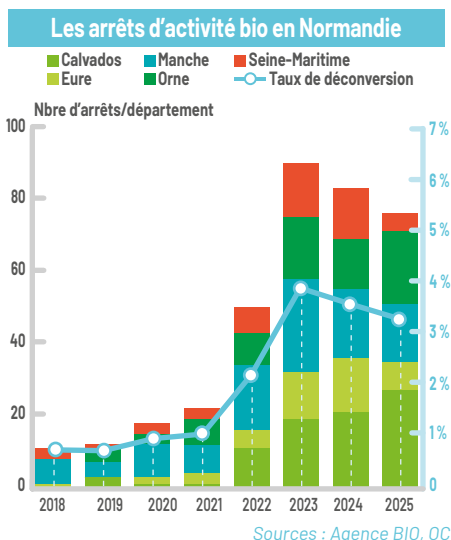
# Les arrêts d'activité AB en Normandie

## Moins de 4 % de déconversion bio en Normandie en 2025

En 2025, les arrêts de certification bio (= population arrêtée au cours de l'année / population engagée en début d'année), tous motifs d'arrêt confondus montent à 6,7 % en Normandie (6,9 % au niveau national). Les arrêts de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) représentent 48,7 % des arrêts de certification bio, ce qui donnerait un "taux de déconversion" (toutes productions bio confondues) de l'ordre de 3,3 % en Normandie pour l'année 2025 (ce taux serait d'environ 3,4 % en France pour 2025).

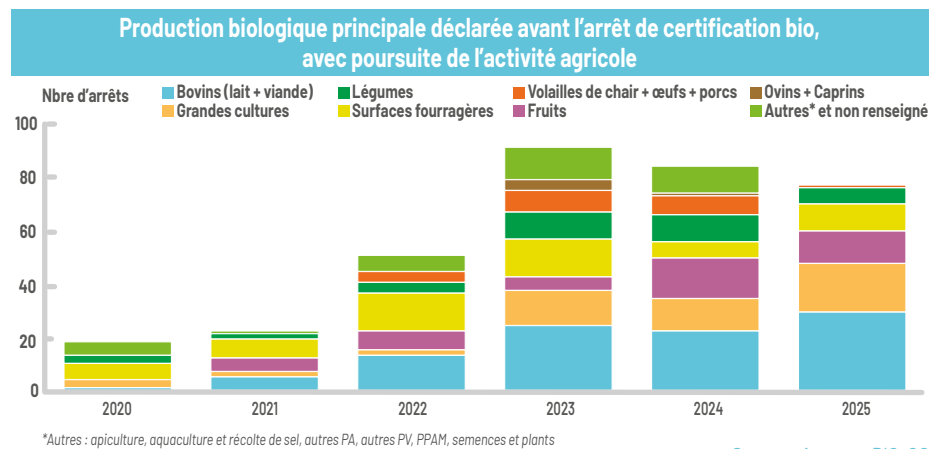
## Les arrêts d'activité bio en Normandie : le Calvados en tête

En 2025, les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) sont, en valeur absolue, plus nombreux dans le Calvados. En %, les «taux de déconversion» (arrêt de l'activité bio, avec poursuite de l'activité agricole) s'échelonnent de 1,7 % en Seine-Maritime à 4,8 % dans le Calvados (toutes productions bio confondues).



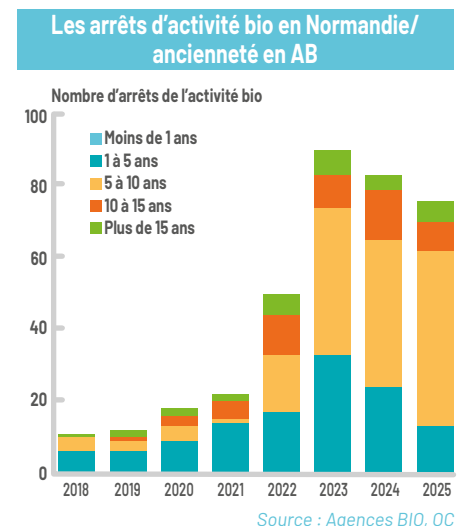
## Bovins lait et viande : les productions principales concernées par les arrêts d'activité bio en Normandie

En 2025, les arrêts de l'activité bio avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) concernent également les principales productions bio de la région, à savoir : l'élevage bovin (lait et viande quasi au même niveau), les grandes cultures puis les fruits ou les légumes.

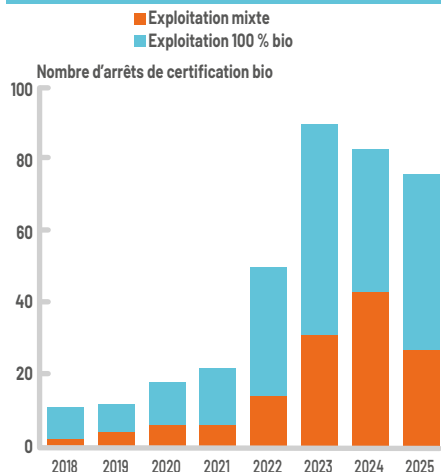


## 5 à 10 ans d'ancienneté en AB pour les arrêts d'activité bio en Normandie

En 2025, 76 % des exploitations bio concernées par les arrêts d'activité bio en Normandie, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) avaient au moins 5 ans d'ancienneté en AB, 17 % avaient au moins 10 ans d'ancienneté en AB.



### Les arrêts d'activité bio en Normandie / mixité en AB



Source : Agences BIO, OC

### Arrêts d'activité bio en Normandie : les exploitations 100 % bio majoritaires

En 2025, 64 % des exploitations bio concernées par les arrêts d'activité bio en Normandie, avec poursuite de l'activité agricole (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion) étaient intégralement

conduites en AB ; les exploitations mixtes (bio + conventionnelles) représentant 36 % des arrêts d'activité bio en Normandie.

### Caractéristiques\* d'une ferme bio qui a arrêté son activité bio en 2025, avec poursuite de l'activité agricole en conventionnel (ce qui pourrait s'assimiler à une déconversion).

Ce sont les mêmes caractéristiques que pour une ferme bio qui a arrêté sa certification bio en 2025 (quel qu'en soit le motif) : il s'agit d'une ferme bio localisée dans le Calvados, avec une activité principale en bovins viande bio ou en grandes cultures bio ; avec une ancienneté en bio de 5 à 10 ans et une activité 100 % bio.

\* En fréquence d'occurrence sur la Normandie

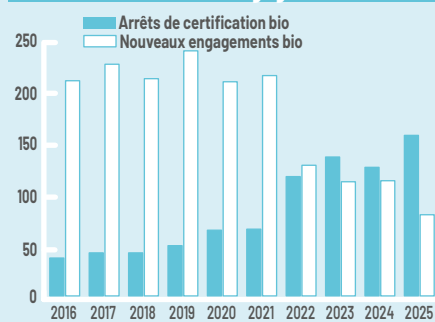
### En 2025 en Normandie : les arrêts de certification bio supérieurs aux nouveaux engagements bio

Les arrêts de certification bio ne sont pas un phénomène nouveau en Normandie. Ils se sont développés (pour divers motifs) en même temps que l'AB progressait dans la région. Jusqu'en 2021, malgré la hausse régulière des arrêts de certification bio, le nombre d'exploitations bio continuait de progresser : le solde annuel «nouvelles exploitations engagées en bio - arrêts de certification bio» était nettement positif. En 2022, ce solde était encore légèrement positif.

En 2023, le solde apparaissait pour la première fois légèrement négatif dans la région : on enregistrerait un peu plus d'arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus) que de nouvelles exploitations à s'engager en AB. Pour l'année 2024, le solde était encore légèrement négatif mais moins que l'année précédente.

En 2025, dans la région, on observe pour la première fois un solde nettement négatif entre les nouvelles exploitations engagées en bio et les arrêts de certification bio, la région ayant perdu environ 80 fermes bio au cours de l'année.

### Évolution des arrêts de certification bio et des nouveaux engagements bio



Sources : Agence BIO, OC

# CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette 16<sup>e</sup> édition de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) en Normandie dresse le bilan du chemin parcouru depuis la première publication en 2010 (données de 2008). Fin 2008, la région comptait 582 exploitations engagées en bio, pour 1,5 % de SAU bio (soit près de 32 000 ha). Fin 2024, ces chiffres ont quadruplé : on dénombre en Normandie 2 338 fermes bio (chiffre stable / 2023) pour une part de SAU bio à 6,5 % (soit près de 126 700 ha).

Entre 2023 et 2024, le nombre d'exploitations bio se maintient dans la région. Les nouveaux engagements en AB compensent les arrêts de certification bio (tous motifs d'arrêt confondus). En revanche, pour la deuxième année consécutive, les surfaces engagées en bio reculent légèrement, avec une perte de près de 2 800 hectares en 2024 dans la région. Ce tassement s'inscrit dans la conjoncture difficile que traverse la bio depuis fin 2021.

Les premières données disponibles pour 2025 confirment cette tendance, en Normandie comme au niveau national : les arrêts de certification bio seraient plus nombreux que les nouveaux engagements. Les estimations provisoires font état d'un recul d'environ 3,2 % du nombre de fermes bio dans la région en 2025.

Des signaux positifs sont cependant à noter. Après plusieurs années de baisse, la consommation alimentaire bio confirme sa reprise en 2025. Les ventes progressent dans l'ensemble les circuits de distribution, y compris en grande distribution, où cette reprise a été plus tardive. Le nombre de consommateurs réguliers de produits bio augmente ; on enregistre même 6 % de nouveaux consommateurs bio en 2025. Parallèlement, la part des personnes déclarant n'avoir jamais consommé de produits bio diminue.

Alors que la demande redémarre, la production bio française amorce un léger repli, malgré des marges de progression encore identifiées. L'application de la loi EGAlim 2, qui fixe un objectif de 20 % de produits bio en restauration hors domicile, ainsi que la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat, visant 12 % de bio dans la consommation alimentaire totale des Français d'ici 2030 – soit le double de la part actuelle – constituent autant de leviers potentiels.

Dans ce contexte, l'équilibre entre l'offre et la demande demeure fragile ; les filières biologiques restent à consolider, notamment via des politiques publiques structurantes. À l'heure où l'image du bio semble s'éroder, la pédagogie apparaît plus que jamais nécessaire pour rappeler les fondamentaux de ce mode de production et les nombreux atouts qu'il porte.

# COMITÉ RÉDACTIONNEL

## La Chambre d'agriculture de région Normandie

Porte-paroles de l'agriculture et des territoires, les Chambres d'agriculture de Normandie œuvrent pour améliorer la multi-performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières (aide à la performance technico-économique, à l'analyse et à la stratégie, soutien dans la diversification des activités...). Elles accompagnent la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi. Elles contribuent également au développement durable, à la préservation des ressources naturelles, à la réduction des produits phytosanitaires et à la lutte contre le changement climatique. Les Chambres d'agriculture de Normandie interviennent également dans des missions d'observation et d'expertise. C'est à ce titre qu'elles pilotent l'Observatoire régional de l'agriculture biologique en Normandie, en collaboration avec le réseau bio normand.

Plus d'information sur : <https://normandie.chambres-agriculture.fr/sinformer/etre-agriculteur/produire/agriculture-biologique>

## Bio en Normandie

Association au service des agriculteurs, des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la filière, Bio en Normandie soutient un projet de développement cohérent, durable et solidaire de la bio pour faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques de nos territoires.

Le réseau de producteurs bio normand existe depuis plus de 30 ans. Le Conseil d'administration est composé d'agriculteurs et d'opérateurs en agriculture biologique. L'association est rattachée à la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), le seul réseau professionnel agricole spécialisé en agriculture biologique.

Bio en Normandie intervient de manière globale et transversale sur l'ensemble de la filière :

- Accompagnement technique individuel et collectif des producteurs dans une démarche de progrès, de l'installation jusqu'à la transmission, l'élaboration de référentiels technico-économiques ou encore la mise en place d'expérimentations ;
- Structuration de filières bio territorialisées avec les opérateurs économiques ;
- Accompagnement des professionnels de la restauration hors domicile et développement des circuits-courts de proximité pour favoriser l'accès à tous à une alimentation bio locale ;
- Accompagnement des collectivités et syndicats d'eau dans leurs démarches de planification sur la transition agricole et alimentaire.

En tant qu'association régionale spécialisée dans le développement de l'agriculture biologique, Bio en Normandie collabore à la production de l'observatoire régional de l'agriculture biologique.

Plus d'information sur : <https://bio-normandie.org/>

## En collaboration avec l'Agence BIO

Plus d'information sur : [www.agencebio.org](http://www.agencebio.org)



## Et la DRAAF Normandie

Plus d'information sur : <https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/>



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



RÉDACTION ET COORDINATION :

Sophie CHAUVIN  
Chambre d'agriculture de région Normandie  
6 rue des Roquemonts - CS 45 346  
14053 CAEN Cedex 4  
Tél. : 02 31 47 22 47  
normandie.chambres-agriculture.fr

EN CO-PRODUCTION AVEC :

Héloïse BILLOT  
Bio en Normandie  
Siège social :  
2 bis Longue Vue des Astronomes  
14111 LOUVIGNY  
Tél : 06 99 78 52 92  
bio-normandie.org/

Antenne de Val de Reuil :  
Pôle d'Agriculture Biologique des Hauts-Prés  
1 voie des Vendaises  
Parc d'activités du Vauvray  
27100 VAL-DE-REUIL



**BIO**  
en normandie



Action réalisée avec le soutien de



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



OBSERVATOIRES DONNÉES 2024-2025  
MARS 2026

 [normandie.chambres-agriculture.fr](https://normandie.chambres-agriculture.fr)